



PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

du NORD-OUEST de la FRANCE

30 FICHES DE RECONNAISSANCE ET D'AIDE À LA GESTION



CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE
AGRÉÉ CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

du NORD-OUEST de la FRANCE

30 FICHES DE RECONNAISSANCE ET D'AIDE À LA GESTION

Coordination générale : Vincent LEVY et Jean-Christophe HAUGUEL

Rédaction : Vincent LEVY, Aymeric WATTERLOT, Julien BUCHET, Jean-Christophe HAUGUEL, Benoît TOUSSAINT

Directeur de publication : Thierry CORNIER

Gestion des données et cartographie : Romain DEBRUYNE, David MARIEN & Christophe MEILLIEZ

Crédits photographiques : Charles-Etienne BERNARD, Nicolas BOREL, Thierry CORNIER, Rémi FRANCOIS, Jean-Christophe HAUGUEL, Vincent LEVY, William LEVY, David MERCIER, Timothée PREY, Thierry RIGAUX, Benoît TOUSSAINT, Aymeric WATTERLOT

Référence à citer : LEVY, V. (coord.), WATTERLOT, W., BUCHET, J., TOUSSAINT, B. & HAUGUEL J.-C., 2015 – Plantes exotiques envahissantes du Nord-Ouest de la France : 30 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 140 p. Bailleul.

Référence abrégée à citer : LEVY et al., 2015.

Impression : Imprimerie Yvert-Impam,
145 Rue de Paris - 80000 Amiens - 03 22 71 87 87

Photos de couverture :

Recto : *Lycium barbarum*. Photo Jean-Christophe HAUGUEL (haut)

Chantier d'arrachage manuel de *Ludwigia grandiflora*, Belloy-sur-Somme (80). Photo Vincent LEVY (bas)

Verso, de haut en bas :

Euphorbia x pseudovirgata, Noyon (60). Photo Vincent LEVY

Arrachage d'*Hydrocotyle ranunculoides*, Mont-l'Évêque (60). Photo Aymeric WATTERLOT

Impatiens glandulifera. Photo Jean-Christophe HAUGUEL.

Gestion par décapage d'une population d'*Euphorbia x pseudovirgata*, Noyon, 60. Photo Aymeric WATTERLOT

Buddleja davidii. Photo Jean-Christophe HAUGUEL.

Ouvrage édité par le Centre Régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional 2014/2020, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, du Conseil régional de Picardie, du Conseil départemental de l'Aisne, du Conseil départemental de l'Oise et du Conseil départemental de la Somme.



SOMMAIRE

	Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante?	6
	Pourquoi ces espèces deviennent-elles envahissantes ?	7
	Lister et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes	8
	Que dit la réglementation?	10
	Transmettre ses observations de plantes exotiques envahissantes	11
	FICHES DE RECONNAISSANCE ET D'AIDE A LA GESTION	13
PLANTES AQUATIQUES	<i>Crassula helmsii</i> (T. Kirk) Cock.	15
	<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) St John	17
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L. f.	23
	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss	27
	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter et Burdet	31
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	
	<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Velloso) Verdc.	35
	<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michaux	37
	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	41
PLANTES HERBACÉES	<i>Aster lanceolatus</i> Willd. <i>Aster salignus</i> Willd.	45
	<i>Aster novi-belgii</i> L.	
	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. et Schult. f.) Aschers. et Graebn.	49
	<i>Euphorbia x pseudovirgata</i> (Schur) Soó	53
	<i>Glyceria striata</i> (Lam.) A.S. Hitchc.	57
	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Somm. et Lev.	61
	<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	65
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	69
	<i>Phytolacca americana</i> L.	73
	<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	77
	<i>Fallopia sachalinensis</i> (F. Schmidt Petrop.) Ronse Decraene	
	<i>Fallopia x bohémica</i> (Chrtek et Chrtková) J.P. Bailey	
	<i>Solidago gigantea</i> Ait.	81
	<i>Solidago canadensis</i> L.	
	<i>Spartina anglica</i> C.E. Hubbard	85
PLANTES LIGNEUSES	<i>Acer negundo</i> L.	89
	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	93
	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	97
	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	101
	<i>Cornus sericea</i> L.	105
	<i>Lycium barbarum</i> L.	109
	<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	113
	<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Lam.) Spach	117
	<i>Rhus typhina</i> L.	121
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	125
	<i>Rosa rugosa</i> Thunb.	129
	Quelques plantes exotiques potentiellement envahissantes du Nord-Ouest de la France	132
	Bibliographie succincte	137

INTRODUCTION

En 2011, paraissait la première version de ce guide qui comprenait alors vingt fiches. Le succès de cet ouvrage fut tel, qu'en deux ans le stock était épuisé, les acteurs locaux, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités et plus généralement les usagers de la nature, se l'étant approprié afin de mieux connaître ces espèces et surtout mettre en œuvre des opérations de lutte contre celles-ci. Par ailleurs, ces dernières années, de nouvelles espèces exotiques envahissantes ont fait leur apparition dans le Nord-Ouest de la France comme par exemple la Crassule de Helms ou le Myriophylle hétérophylle. Enfin, les connaissances sur la taxonomie, la biologie et les modes de lutte ayant progressé, il était devenu nécessaire de procéder à une réédition complétée et augmentée de ce document.

Ce guide réunit trente espèces (ou groupes d'espèces) de la flore considérées comme exotiques envahissantes, choisies du fait des impacts importants qu'elles occasionnent sur les activités humaines ou parce qu'elles représentent une menace potentielle pour les habitats et les espèces indigènes les plus sensibles. Douze autres espèces, souvent moins connues mais considérées comme pouvant être problématiques, à moyen terme, dans le Nord-Ouest de la France sont présentées de manière plus succincte.

Chaque fiche est construite de manière à permettre une identification aisée des plantes (description et illustration). L'ensemble des informations relatives à leur biologie, à leur répartition et aux menaces qu'elles représentent est ensuite précisé. Des préconisations de gestion complètent ces fiches.

Qu'est-ce qu'une espèce exotique envahissante?

Dans le monde entier, de nombreuses espèces de plantes, d'animaux et même de micro organismes ont réussi à s'établir à l'extérieur de leur aire de répartition initiale pour vivre dans un milieu complètement nouveau.

Lorsqu'elles se naturalisent, la plupart de ces espèces s'intègrent dans l'environnement. D'autres, au contraire, prolifèrent et représentent une menace majeure pour notre environnement parce qu'elles remplacent les espèces indigènes, modifient les habitats ou altèrent le fonctionnement des écosystèmes. Une profusion de termes est aujourd'hui employée pour désigner ces espèces venues d'ailleurs et qui menacent notre flore indigène, voire pour certaines notre santé. Définir la terminologie employée pour décrire ces espèces est primordial afin d'éviter toute confusion.



Espèce indigène

Espèce qui évolue dans son aire naturelle de répartition. Cette aire de répartition peut être très petite, et couvrir par exemple, une unique petite île : on parle alors d'espèce endémique. Ou alors cette aire peut être très grande jusqu'à couvrir un continent, voire le monde entier. Le Silène dioïque (*Silene dioica*) est une espèce indigène France.



Espèce exotique

Le terme « exotique » s'oppose à celui d' « indigène ». Il s'agit donc simplement d'une espèce en dehors de son aire naturelle de répartition. La Ginkgo (*Ginkgo biloba*) est un arbre originaire du centre de la Chine. Il est donc exotique en France mais ne s'échappe pas des jardins où il est très communément cultivé comme arbre d'ornement.



Espèce exotique envahissante

Espèce introduite, de façon volontaire ou fortuite, en dehors de leur aire de répartition naturelle par le biais des activités humaines. Ces espèces exotiques menacent les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives. La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) est une plante exotique originaire d'Amérique du Sud, aujourd'hui envahissante en France.

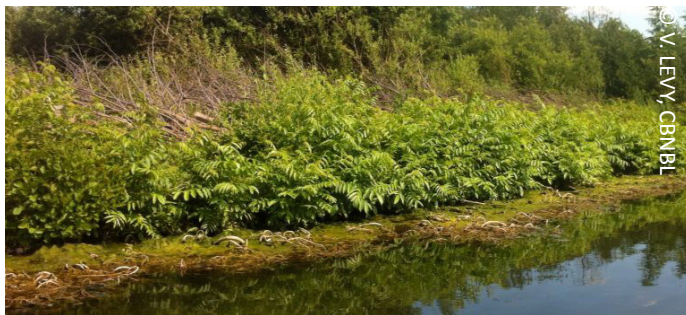
Il existe des espèces indigènes considérées comme « envahissantes ». C'est le cas par exemple des orties, les ronces, les joncs... Leur prolifération locale est essentiellement due aux caractéristiques physiques de leur environnement, qu'elles soient naturelles ou liées à l'intervention humaine (sols ou eaux riches en éléments nutritifs, milieux pionniers par exemple). En dehors de ces milieux, ces espèces indigènes, qui ont leurs parasites, leurs prédateurs et une flore indigène susceptible d'entrer en concurrence avec elles, sont donc régulées naturellement.

Le terme d' « espèce invasive » est encore aujourd'hui largement employé bien qu'il ne réponde à aucune définition stricte. Cet anglicisme qui ne laisse pas transparaître les notions qu'il porte (notamment exotique/indigène), génère beaucoup d'ambiguïté et de confusions. Il est en effet souvent employé pour décrire des proliférations locales d'espèces indigènes, souvent liées d'ailleurs à une dégradation locale du milieu.

La terminologie « plante exotique envahissante » a quant à elle pour mérite de lever toute ambiguïté. Elle contient une information concernant l'origine de l'espèce et une autre qualifiant son comportement.

Pourquoi ces espèces deviennent-elles envahissantes ?

De nombreux facteurs peuvent expliquer le comportement de ces espèces qui adoptent un comportement envahissant en dehors de leur aire. S'il fallait établir le portrait robot de « LA » plante exotique envahissante « parfaite », celle-ci aurait les caractéristiques suivantes :



© V. LEVY, CBNBL

Capacité de régénération élevée : résistance à la coupe par régénération des individus ou par leur remplacement grâce à la banque de graines constituée dans le sol.



© T. PREY, CBNBL

L'artificialisation et les perturbations d'un milieu sont un facteur important les rendant plus sensibles à l'établissement d'espèces exotiques au comportement envahissant.



© V. LEVY, CBNBL

Capacité de croissance ou pouvoir couvrant élevé.



RECHERCHEE



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Capacités reproductives élevées : grand nombre de graines produites, forte capacité de bouturage...



© F. FERNANDEZ, CBNBL

Allélopathie : certaines plantes sont capables d'émettre des substances chimiques (souvent dans le sol via les racines) qui exercent un effet négatif sur la croissance ou la germination des graines des autres espèces poussant à proximité.



© A. WATTERLOT, CBNBL

En dehors de son aire d'indigénat, une plante n'est plus confrontée aux herbivores ou aux pathogènes de sa région d'origine. Ce changement de territoire lui confère un sérieux avantage en terme de vigueur, de capacités de croissance et de propagation par rapport aux espèces indigènes.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Facteurs génétiques, polyploïdie : certaines espèces peuvent subir des modifications génétiques pouvant aboutir à une modification de l'expression de leurs gènes et contribuer à démultiplier leurs capacités de croissance, de résistance, de reproduction ou d'adaptation à un panel plus large de milieux de vie. Ce phénomène est bien connu par exemple chez la Spartine anglaise (*Spartina anglica*).

Lister et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes n'ont pas toutes le même pouvoir de nuisance sur la biodiversité, la santé ou les activités humaines. Alors que certaines occasionnent l'ensemble de ces impacts et sont capables de recouvrir l'espace et les milieux naturels à une vitesse fulgurante, d'autres, présentes uniquement sur les zones perturbées par les activités humaines, n'engendrent pas encore de tels risques mais doivent faire l'objet d'une veille afin de prévenir tout changement de comportement.

Les critères retenus par le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes présentes dans le Nord-Ouest de la France sont :

Impacts pressentis ou constatés sur des habitats d'intérêt patrimonial ou communautaire et la flore menacée



On considère qu'une espèce exotique a un impact sur les habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire si son établissement a été observé au sein de ces habitats ou si elle est estimée susceptible de les coloniser au regard de ce qui a pu être observé dans d'autres régions ou pays climatiquement comparables.

Par ailleurs, un taxon exotique envahissant est considéré avoir un impact avéré ou potentiel sur les plantes menacées à l'échelle régionale ou nationale s'il menace directement ou s'il risque, par sa présence, de menacer un taxon figurant sur la liste des plantes menacées de l'inventaire de la flore vasculaire de la région.

Impacts sur la santé, l'économie et les activités humaines



Une espèce pose des problèmes de santé si elle possède des substances dangereuses pour la santé humaine (substances hautement allergènes, ou provoquant des lésions cutanées, ou très toxiques) et que des cas d'allergie, d'intoxication ou de brûlure sont documentés. Sont également pris en compte les impacts susceptibles d'être prochainement constatés dans la région : cela concerne les taxons montrant depuis peu un caractère envahissant dans les milieux urbains et ruraux et possédant des substances dangereuses pour la santé humaine. Des impacts n'ont pas forcément déjà été constatés, mais compte tenu des substances contenues dans la plante et des problèmes sanitaires qu'elle génère dans les régions où elle est envahissante, le risque est élevé pour que ces impacts apparaissent dans la région.



Une espèce porte préjudice à l'économie et aux activités humaines dans la région si elle a un impact négatif :

- sur les activités agricoles (baisse de la valeur fourragère, toxicité pour le bétail),
- sylvicoles (concurrence exacerbée, gêne de la régénération...),
- sur les réseaux hydrographiques : gêne pour la navigation et les activités de pêche et autres loisirs, les prélèvements d'eau (eaux de refroidissement pour les centrales électriques par exemple),
- sur les réseaux routiers (par exemple, certaines espèces peuvent nécessiter des travaux d'entretien plus importants).

Les espèces exotiques envahissantes avérées

Une espèce exotique envahissante avérée (A) est un taxon naturalisé, adventice ou subsponané, qui forme des populations denses et induit des changements dans la végétation dans certaines de ses stations dans la région. On distingue les catégories suivantes d'EEE avérées :



A1

Le taxon est envahissant dans les habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire ou impacte des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale. De plus, des impacts sur la santé, l'économie ou les activités humaines ont été observés dans la région.



A2

Le taxon est envahissant dans les habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire ou impacte des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale. Néanmoins, aucun impact sur la santé, l'économie ou les activités humaines n'a été observé dans la région.



A3

Le taxon n'est pas actuellement observé dans des habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire et n'impacte pas d'espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale. Néanmoins des impacts sur la santé, l'économie ou les activités humaines ont été observés dans la région.

Les espèces exotiques envahissantes potentielles

Une espèce exotique envahissante potentielle (P) est un taxon ne formant actuellement pas de populations denses et n'induisant pas de changements dans la végétation, mais risquant de présenter un caractère envahissant à plus ou moins long terme du fait de son comportement dans les régions semblables au Nord-Ouest de la France sur les plans biogéographique et climatique.

On distingue les catégories suivantes d'EEE potentielles :



P0

Le taxon est absent dans la région, même à l'état cultivé, mais il est considéré comme une plante exotique envahissante avérée dans les régions proches et pressenti représenter une menace potentielle sur des habitats d'intérêt communautaire ou sur des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale, s'il apparaissait dans la région.



P1

Le taxon est présent dans la région mais n'est pas actuellement observé dans les habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire. Il n'impacte pas d'espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale et aucun impact sur la santé, l'économie ou les activités humaines n'a été observé dans la région ; néanmoins des incidences environnementales significatives y sont pressenties comme potentielles à court ou moyen terme.



P2

Le taxon, considéré comme une plante exotique envahissante avérée dans les régions voisines, n'est pas actuellement observé dans des habitats naturels d'intérêt patrimonial ou communautaire et n'impacte pas d'espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale et aucun impact sur la santé, l'économie ou les activités humaines n'a été observé dans la région ; aucune incidence environnementale significative n'y est pressentie comme potentielle à court ou moyen terme.

Une première liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes a été réalisée pour la région Picardie en 2011. Cette liste est amenée à évoluer afin de l'étendre à l'ensemble de la grande région Nord-Pas de Calais-Picardie. Cette mise à jour nécessite un important travail de relevés de terrain afin d'évaluer le plus finement possible les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la flore et les végétations les plus vulnérables. Afin de disposer des dernières versions des listes régionales des plantes exotiques envahissantes, nous vous invitons à consulter le site web du CBNBL : www.cbnbl.org

Que dit la réglementation?



En France

Réglementation sur les espèces exotiques envahissantes

A ce jour, seules les deux Jussies exotiques (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*) sont concernées par un arrêté ministériel datant du 2 mai 2007. Cet arrêté interdit, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, le colportage, la commercialisation, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de ces espèces (JORF n°114 du 17 mai 2007).

Réglementation sur les organismes nuisibles

L'arrêté ministériel du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2000 établit une liste d'organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres soumis à des mesures de lutte obligatoire (JORF n° 0198 du 27 août 2011). Selon l'annexe B, certaines espèces végétales exotiques envahissantes présentes sur la liste A2 « list of pests recommended for regulation as quarantine pests » (consolidée en septembre 2015) et sur la liste d'alerte de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) pourraient, sous certaines conditions, être soumises à lutte obligatoire sur le territoire métropolitain. Dans sa version de septembre 2015, la liste A2 cite par exemple : *Crassula helmsii*, *Hydrocotyle ranunculoides*, *Myriophyllum heterophyllum*, *Baccharis halimifolia*...

En l'état actuel de nos connaissances, cet outil n'aurait été mobilisé à ce jour que dans le cadre de la lutte contre le Ragondin et le Rat musqué. L'application de cette réglementation, spécifique aux organismes nuisibles, à certaines plantes exotiques envahissantes, via la prise d'un arrêté ministériel dédié, permettrait de renforcer l'efficacité des opérations de prévention et de lutte contre ces espèces.



En Europe

Datant du 22 octobre 2014, le règlement du parlement européen et du conseil relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, n°1143/2014, est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Il permettra d'apporter une réponse concertée au sein de l'union européenne. L'objectif de ce règlement est la mise en place de systèmes :

- de prévention grâce à une analyse des voies d'introductions et de propagation non intentionnelles. Chaque Etat membre devra élaborer et mettre en place les actions nécessaires pour traiter ces voies d'introduction prioritaires et ce, dans un délai de 3 ans à compter de l'adoption de la liste de l'Union ;
- de surveillance (contrôle officiel frontalier) permettant une détection précoce des espèces inscrites sur la liste ;
- d'intervention rapide via des mesures d'éradication et de contrôle de l'efficacité de celles-ci.

En complément, les espèces exotiques envahissantes largement répandues et inscrites à la liste de l'Union européenne devront faire l'objet de mesures de gestions efficaces et adaptées à la situation de chaque Etat membre.

En plus, une autre liste d'espèces exotiques envahissantes (faune et flore) dites préoccupantes, car faiblement répandues dans l'Union européenne sera proposée aux Etats membres. Celle-ci devra par ailleurs être réexaminée complètement au moins tous les 6 ans par la Commission. Les espèces inscrites dans cette liste ne pourront pas, de manière intentionnelle, être : introduites, conservées, élevées ou cultivées, commercialisées, transportées, utilisées ou échangées, mises en situation de se reproduire et libérées dans l'environnement. Enfin, les Etats membres peuvent maintenir ou mettre en place, à leur initiative, une réglementation nationale plus stricte en vue de prévenir l'introduction, l'implantation et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Pour en savoir plus : eur-lex.europa.eu

Transmettre ses observations de plantes exotiques envahissantes

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes gagnera en efficacité en identifiant le plus rapidement possible les foyers de ces plantes dans la région. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos observations de plantes exotiques envahissantes afin de nous aider à compléter nos connaissances sur leur répartition dans le Nord-Ouest de la France.



Observation



Mise à disposition

C'est à partir des données intégrées dans Digitale2 que les cartes interactives de répartition des plantes sont consultables sur le site. Le nom des auteurs de chaque donnée est précisé. Le grand public bénéficie de l'accès à ces données à une échelle communale.

Formalisation et transmission

Afin de pouvoir être exploitée, une observation doit être composée au minimum de quatre informations : le nom de la plante, la date d'observation, le nom de l'observateur, et sa localisation. L'observation doit être transmise au Conservatoire botanique sur papier, par mail ou via l'outil dédié qui sera mis en place très prochainement sur le site internet du CBNBL :

www.cbnbl.org



Intégration

Une fois validée, votre observation est saisie informatiquement afin d'intégrer la base de données Digitale2 qui est le système d'information sur la flore et la végétation développé au Conservatoire botanique national de Bailleul. Cette base de données regroupe plus de 4,1 millions de données floristiques et phytosociologiques validées et actualisées en permanence. L'ensemble des données produites par le Conservatoire botanique et ses collaborateurs y est intégré.



Validation

Une fois parvenue au Conservatoire botanique, votre observation subit un contrôle afin de veiller à la fiabilité des informations communiquées (identité de la plante, nom scientifique valide etc.) et à la cohérence des données (validation géographique du lieu cité).

Haute-Normandie

Julien BUCHET
j.buchet@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Haute Normandie,
Service des Espaces Verts
7, rue du Trianon
76100 ROUEN
Tel : 02.35.03.32.79.

Nord-Pas de Calais

Benoît TOUSSAINT
infos@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tel: 03.28.49.00.83

Picardie

Vincent LEVY ou
Aymeric WATTERLOT
v.levy@cbnbl.org

Conservatoire botanique national de
Bailleul,
Antenne Picardie ,
14 allée de la pépinière, Village
Oasis,
80044 Amiens cedex 1
Tel : 03.22.89.69.78



Fallopia japonica, © V. LEVY, CBNBI

FICHES DE RECONNAISSANCE
ET
D'AIDE À LA GESTION



La Crassule de Helms

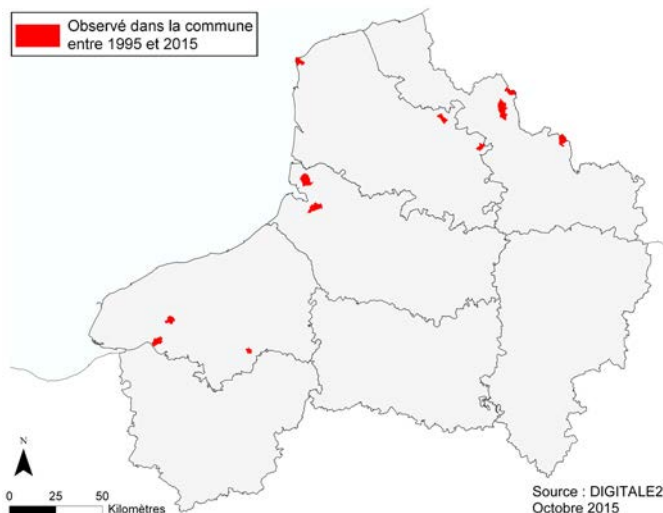
Crassula helmsii (T. Kirk) Cock.

La Crassule de Helms est une plante amphibie originaire d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Sa première introduction en Europe est assez bien documentée : la plante fait son entrée en Angleterre en 1911, commercialisée à partir de 1927 et observée pour la première fois dans le milieu naturel en 1956. En France son apparition est assez mal documentée mais nettement plus tardive. Dans le Nord-Ouest de la France, la plante a été observée pour la première fois dans le Nord-Pas de Calais en 2006. Douée de capacités de croissance assez exceptionnelles, la Crassule de Helms représente aujourd'hui une grave menace pour les zones humides et semble être en extension rapide sur l'ensemble des territoires qu'elle a jusqu'alors colonisés.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie la plante a été observée à Allouville-Bellefosse, à Bois-l'Évêque et à Notre-Dame de Gavrenchon. Dans le Nord-Pas de Calais, la Crassule de Helms a été repérée dans le bassin minier sur les communes de Dourges et de Condé-sur-l'Escaut, dans les vallées de la Marque (Sainghin-en-Mélantois, Villeneuve-d'Ascq et Wattrelos) et de la Lys (La Couture) et dans une mare sur le site du Cap Gris-Nez (Audinghen).

La Crassule de Helms a été observée pour la première fois en Picardie en 2013 où la plante colonise quelques mares ainsi qu'une ancienne gravière reconvertie en étang de pêche sur la commune de Rue. La plante s'est également établie dans des fossés et des mares situées au sein de zones pâturées de la commune de Port-le-Grand.



Comment reconnaître la Crassule de Helms ?



Famille : Crassulacées

Synonyme : *Tillaea helmsii* T. Kirk

Floraison : Juillet-Septembre

La Crassule de Helms est une petite plante rampante possédant de fines tiges (quelques millimètres de diamètre) de longueur extrêmement variables pouvant varier de quelques centimètres en situation émergée jusqu'à plus d'un mètre en eaux libres. Chaque entrenœud peut émettre des racines adventives. Les feuilles, opposées et de forme linéaire, mesurent de 0,5 à 2 cm de longueur pour une largeur comprise entre et 0,7 à 1,6 mm. Elles ont un aspect légèrement succulent caractéristique lorsqu'elles sont portées par les tiges aériennes. La plante produit des fleurs solitaires à 4 pétales de couleur blanche à rosée portées par de courts pédoncules floraux se développant à l'aisselle des feuilles.





Attention, à ne pas confondre avec :

En phase aquatique, il est clairement possible de confondre la Crassule de Helms avec les callitriches indigènes relativement communs en zone humide. Ils s'en distinguent par leurs feuilles planes et toujours tronquées au sommet.

Biologie et écologie

La Crassule de Helms peut s'implanter jusqu'à 3 m de profondeur. Elle tolère une large gamme de pH de sol, acide à basique, et tolère même des eaux légèrement salées. La plante colonise un large panel de milieux en zones humides : plans d'eau, étangs, fossés, mares, elle est également capable de se développer hors de l'eau sur sol détrempé et supporte même une exondation estivale prolongée.

Modes de propagation

En Europe, la propagation de la Crassule de Helms par reproduction sexuée, c'est-à-dire par production et dissémination de graines, est encore hypothétique. Par contre la plante montre de grandes capacités d'extension locale grâce à la reproduction végétative et peut recouvrir en quelques mois des mares entières. Sa capacité à produire des racines à chaque entrenœud et son caractère très cassant confèrent à la plante la faculté de reformer un individu à partir du moindre fragment de tige. Elle forme alors d'épais tapis de plusieurs centimètres d'épaisseur, recouvrant et étouffant toute flore préalablement établie. Les oiseaux d'eau, le bétail (via leurs sabots) constituent un vecteur de dissémination important à partir des sites où la plante a été volontairement ou involontairement introduite par l'homme. Les crues et les travaux de faucardage ou de curage contribuent également à la dispersion de la Crassule de Helms dans les réseaux hydrographiques.

La Crassule de Helms et ses impacts



Sur l'environnement

La Crassule de Helms forme rapidement des herbiers monospécifiques denses de plusieurs centimètres d'épaisseur qui entrent en compétition avec la flore indigène jusqu'à la supplanter totalement. Elle modifie également les caractéristiques physicochimiques des zones colonisées en accélérant l'envasement et en limitant les échanges gazeux avec la surface. Dans le Nord-Ouest de la France, la Crassule de Helms a déjà été observée en train de coloniser des végétations d'intérêt communautaire, notamment des herbiers à Characées ainsi que des mares abritant des espèces protégées en Picardie comme le Potamot graminée (*Potamogeton gramineus* L.) ou la Véronique à écussons (*Veronica scutellata* L.). Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur l'économie et les activités humaines

La plante, capable de coloniser massivement de petits cours d'eau et des canaux peut modifier leur régime hydraulique, réduisant ainsi l'écoulement de l'eau et augmente les risques d'inondation. Dans les zones pâturées, les tapis denses de Crassule de Helms peuvent représenter un risque de noyade pour le bétail qui identifie les tapis flottants de la plante à de la terre ferme. Ils contribuent également à combler les abreuvoirs naturels pour le bétail.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler la Crassule de Helms : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Lors des travaux de gestion, il est impératif de rester attentif vis-à-vis de la propagation de fragments via les bottes ou les pneumatiques des engins motorisés et de mettre en place un nettoyage méticuleux des outils et du matériel. En contexte de zone pâturée, afin de limiter la propagation de la plante, la mise en défens des pièces d'eau colonisées est indispensable que des travaux de gestion soient envisagés ou non.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Dans les cas de colonisation récente, lorsque la Crassule de Helms est encore présente sur de faibles surfaces, il peut être envisagé de retirer la plante avec son substrat afin de s'assurer que toutes ses parties ont été retirées du site. Cette méthode est à proscrire si elle nécessite le retrait de plusieurs m³ de terre. Le substrat contenant la plante sera ensuite enfoui en dehors de toute zone humide.

On ne connaît à ce jour aucun moyen de gestion efficace de la plante lorsque les sites colonisés excèdent plusieurs mètres carrés.

Comblement : dans le Nord-Ouest de la France, la majeure partie des sites colonisés sont des mares. Dans la mesure où ces mares colonisées sont peu nombreuses, ne présentent pas d'espèces protégées sur le plan réglementaire et qu'enfin, une autorisation soit formulée auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer), il est envisageable de recourir à leur comblement.

Pose de bâche : concernant les petites surfaces couvertes par la plante, la couverture de la pièce d'eau colonisée avec de la bâche épaisse et opaque peut être envisagée (il convient alors de signaler l'existence de ces bâches pour éviter les risques de noyade).



Suivi des travaux de gestion

Veille annuelle sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Arrachage mécanique et manuel : les arrachages manuels ou mécaniques sont à proscrire notamment quand il s'agit de populations réparties sur de grandes surfaces : les tiges de la Crassule de Helms sont très fragiles et sa capacité de bouturage est importante : un fragment inférieur à 5 mm peut suffire à reconstituer un individu. Il est ainsi illusoire d'envisager la récolte de tous les fragments de plante après un arrachage.

Les morceaux restants peuvent non seulement engendrer un nouvel herbier mais également réduire à néant des heures de travaux d'intervention et pire, propager davantage la plante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment la Crassule de Helms en vente, notamment dans les jardinerie, les magasins d'aquariophilie et sur internet. Sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre aquarium de votre bassin extérieur ou de votre mare.



L'Élodée de Nuttall

Elodea nuttallii (Planch.) St John

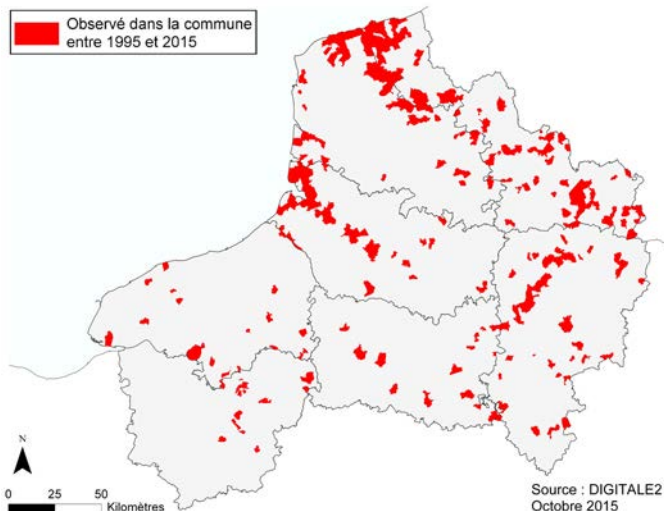
L'Élodée de Nuttall est une plante aquatique originaire du continent Nord-Américain et observée pour la première fois en Belgique en 1939. Largement utilisée en aquariophilie et pour agrémenter et oxygéner les bassins, la plante s'est vite échappée dans les milieux naturels où elle prolifère aujourd'hui. Alors que l'Élodée du Canada, elle aussi originaire d'Amérique mais arrivée près d'un siècle plus tôt en Europe, semble s'intégrer peu à peu à la flore indigène, l'Élodée de Nuttall montre un caractère envahissant encore prononcé et supprime même sa cousine Américaine dans certaines localités.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'Élodée de Nuttall a été observée pour la première fois en 1980 dans la vallée de l'Itton et y est aujourd'hui connue sur une trentaine de communes.

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est très fréquente dans les marais de Guînes et de l'Audomarois, dans les polders. Elle est également assez répandue localement dans la plaine de la Lys, dans la plaine de la Scarpe et les étangs de la Sensée. Elle est encore rare dans le Mélantois (Deûle et canal de Seclin) et est limitée à quelques mares dans les collines de Flandre intérieure. Elle semble en extension récente dans l'Avesnois.

En Picardie, la plante est largement répartie sur le territoire avec une présence prédominante dans les zones humides des vallées de l'Oise et de la Somme.



Comment reconnaître L'Élodée de Nuttall ?



© R. FRANÇOIS, CBNBL

Famille : Hydrocharitacées

Synonymes :

Anacharis nuttallii Planch.

Anacharis occidentalis (Pursh) Victorin

Floraison : Juin–Août

L'Élodée de Nuttall est une plante aquatique immergée et enracinée. Elle produit de longues tiges de 50 à 80 cm de longueur. Les feuilles très finement denticulées aux bords, longues d'environ 1 cm et larges de 0,2 à 0,7 mm, sont regroupées en verticilles de trois. Elles ont un aspect caractéristique arqué à « tire-bouchonné » et sont de couleur vert clair à vert olive, leur extrémité est aiguë. La plante peut émettre des racines adventives au niveau des nœuds de la tige, à la base des feuilles. Même si elle fleurit rarement, elle est capable d'émettre des pédoncules filiformes de 10 à 15 cm permettant à la fleur située à son extrémité de s'épanouir à la surface de l'eau.

Elles ont un diamètre de 3 à 5 mm et sont munies de pétales violet clair.



© T. PREY, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

Trois autres espèces exotiques envahissantes :

L'Élodée du Canada (*Elodea canadensis* Michaux) : à feuillage plus dense, feuilles larges de 0,8 à 2,3 mm, plus rigides, non arquées et obtuses à subaiguës au sommet (photo ci-contre).

L'Égéria dense (*Egeria densa* Planch.) : qui se distingue par ses feuilles verticillées par 4-5.

Le Lagarosiphon (*Lagarosiphon major* [Ridley] Moss) : il possède des feuilles longues de 1 à 2 cm, fortement arquées vers l'arrière et insérées en spirale sur la tige (attention, dans la partie supérieure des tiges de Lagarosiphon, les feuilles peuvent paraître verticillées du fait de la densité du feuillage).



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Biologie et écologie

L'Élodée de Nuttall est capable de se reproduire de façon sexuée bien que cela soit peu fréquent. Les fleurs sont produites à l'extrémité de fins pédoncules leur permettant d'atteindre la surface de l'eau où le pollen, véhiculé par le vent ou le courant d'eau les fécondera. Ce phénomène est en partie limité par le fait qu'une large part des herbiers est constituée de plantes femelles, pour des raisons historiques d'introduction. L'Élodée de Nuttall colonise les eaux calmes des marais, les lacs et les cours d'eau et marque une préférence pour les milieux eutrophes minéralisés ; elle est manifestement favorisée par la dégradation de la qualité physico-chimique des eaux et par l'envasement du réseau hydrographique.

Modes de propagation

La reproduction végétative, par accroissement des tiges et production de boutures issues de morceaux de plantes cassés, reste le moyen le plus efficace de la plante pour coloniser de nouveaux territoires. Sa colonisation peut être également favorisée lorsqu'elle est véhiculée par les oiseaux d'eau (qui s'en nourrissent), les rats ou encore par les hélices des bateaux.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

L'Élodée de Nuttall et ses impacts



Sur l'environnement

Les herbiers denses d'Élodée de Nuttall menacent la flore aquatique indigène en monopolisant l'espace et les ressources en lumière. Ils peuvent ainsi contribuer localement à diminuer la diversité spécifique. Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de l'Élodée de Nuttall peut occasionner une gêne pour la pratique de la pêche et, dans une moindre mesure, entraver la navigation lorsque la plante s'enroule autour des hélices des bateaux. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables pour les collectivités, notamment lorsque les fossés et les plans d'eau sont envahis.



Sur la santé

Aucun impact connu sur la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler l'Élodée de Nuttall : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Arrachage manuel : pour les herbiers situés à faible profondeur, l'arrachage manuel constitue la méthode la plus précise pour s'assurer de l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'assec permet de soumettre la plante à la dessiccation et entraîne théoriquement sa mort. Pour être efficace, il faut garantir l'absence d'humidité résiduelle des sédiments par une durée de dessiccation de plusieurs semaines.

Le curage, réalisé avec des engins mécaniques, est un moyen radical de se débarrasser des herbiers à condition de s'être assuré d'avoir enlevé la totalité de la plante (parties aériennes et rhizomes).

La combinaison de ces deux techniques peut aussi être envisagée : l'assec, même partiel, peut permettre une meilleure visibilité et donc une plus grande efficacité pour les travaux de curage.

Ces deux dernières méthodes de gestion sont lourdes et peuvent présenter aussi bien des avantages que des inconvénients, à des degrés divers selon chaque site. Il est donc nécessaire, pour chaque site concerné, de définir la priorité entre la destruction des foyers d'Élodée de Nuttall et les atteintes sur le milieu aquatique en prenant en considération les enjeux liés à la flore et à la faune. Chaque site est donc à étudier au cas par cas, et nécessite une expertise par un organisme compétent.

Si l'arrachage manuel ou le curage est envisagé, il est impératif de protéger le chantier avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en priorité en aval de la zone d'intervention. Leur mise en place est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire :

Des opérations de faucardage, répétées annuellement sur de grandes superficies, peuvent permettre de maintenir les activités nautiques estivales. Cependant, ce type d'action ne peut suffire à contrôler la prolifération des foyers et engendre de nombreux fragments qui constituent autant de boutures susceptibles de former des nouveaux foyers de colonisation.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances que de telles substances génèrent sur la santé humaine et sur l'environnement.



L'Hydrocotyle fausse-renoncule

Hydrocotyle ranunculoides L. f.

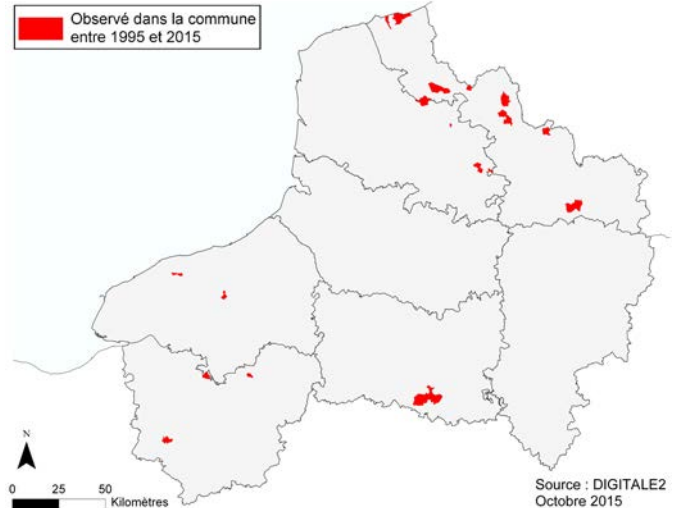
Originnaire d'Amérique du Nord, l'Hydrocotyle fausse-renoncule est apparue relativement récemment en Europe : les premières observations remontent aux années 1940 en France, et aux années 1990 à 2000 aux Pays-Bas et en Belgique. Utilisée pour l'ornement des bassins d'agrément et des aquariums d'où elle s'échappe régulièrement, ou encore introduite intentionnellement ou de façon accidentelle, elle a rapidement colonisé les milieux naturels dans lesquels elle s'est aussitôt montrée envahissante.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'Hydrocotyle fausse-renoncule a été signalée dans les mares de quatre localités : Tôtes, Épinay-en-Roumois, Sasseville et Épinay. Son observation récente dans le cours de la Seine à Poses est particulièrement préoccupante. Toutes ces observations sont postérieures à 2006.

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante a été observée dans moins d'une dizaine de communes mais tend à se répandre dans les réseaux aquatiques, notamment dans la plaine de la Lys et dans la Scarpe en aval de Saint-Amand-les-Eaux.

En Picardie, la plante a été observée dans l'Oise en 2005, sur la commune de Mont-l'Évêque. Elle colonise aujourd'hui trois kilomètres de berges de la Nonette entre Borest et Chantilly.



Comment reconnaître l'Hydrocotyle fausse-renoncule ?



Famille : Araliacées

Synonyme : -

Floraison : Août-Octobre

L'Hydrocotyle fausse-renoncule est une plante amphibie pérenne munie de feuilles arrondies, lobées, cordées à la base et d'un diamètre de 2 à 6 cm. Celles-ci peuvent être flottantes ou émergées et sont portées par des pétioles robustes plus ou moins charnus (1-3 mm de diamètre). Des petites fleurs, blanches, verdâtres ou jaunâtres, apparaissent du mois d'août au mois d'octobre. Les fruits, elliptiques à ronds et aplatis, mesurent entre 1 et 3 mm de long. Les tiges sont munies aux noeuds de racines robustes et allongées (souvent 10 cm de longueur).



© A. WATTERLOT, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

L'Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris* L.), espèce indigène qui ressemble beaucoup, en miniature, à sa cousine exotique, mais qui s'en distingue grâce à ses feuilles orbiculaires, dont le pétiole est attaché au centre du limbe, et à ses tiges munies aux noeuds de racines grêles et courtes (photo de droite).

La Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus* L.), présente des feuilles de morphologie très similaire à celles de l'Hydrocotyle fausse-renoncule mais il s'agit d'une plante annuelle croissant en touffes.



Biologie et écologie

Cette espèce se retrouve préférentiellement dans les zones d'eaux stagnantes ou à faible débit. Elle est ainsi capable de coloniser les fossés, les canaux, les étangs ou encore les lacs. La plante se développe de manière optimale dans les zones eutrophes. Au cours de la bonne saison, de nouvelles tiges sont formées et on observe le développement rapide d'un tapis dense qui se propage des berges vers le milieu des pièces d'eau concurrençant ainsi les populations indigènes de plantes aquatiques et amphibies. En hiver, seuls les organes souterrains ancrés dans le substrat vont survivre.

Modes de propagation

L'Hydrocotyle dispose de tiges très cassantes permettant aisément la libération de fragments qui, dans la mesure où ils sont composés d'au moins un entre-noeud (pourvu de racines), constituent autant de boutures qui pourront être transportées à la surface de l'eau vers de nouvelles zones à coloniser. Ces fragments peuvent être libérés à la faveur de perturbations diverses comme la fréquentation de l'herbier par les animaux (oiseaux, ragondins...), un vent fort, les activités nautiques ou encore l'arrachage de la plante sans précaution. La production de graines viables n'a pas encore été observée en milieu naturel dans le Nord de la France.

L'Hydrocotyle fausse-renoncule et ses impacts



Sur l'environnement

Le développement rapide de l'Hydrocotyle fausse-renoncule, qui se propage des berges vers le milieu des pièces d'eau, aboutit rapidement à la formation d'un tapis dense monospécifique. Ainsi, la prolifération de la plante menace directement l'ensemble des communautés aquatiques et amphibies des surfaces colonisées, qu'elles soient animales ou végétales. Cette capacité à se propager massivement entraîne une réduction de l'intensité lumineuse (nécessaire au maintien et à l'épanouissement des espèces purement aquatiques), et peut entraîner une diminution de la quantité d'oxygène dissout dans l'eau. Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur l'économie et les activités humaines

L'Hydrocotyle fausse-renoncule peut occasionner une gêne pour la pratique des activités de pêche et de navigation. Sa prolifération peut également remettre en cause la capacité d'évacuation des canaux infestés et entraîner localement des inondations en amont des zones colonisées.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour des petites surfaces colonisées, l'arrachage manuel, à partir des rives ou directement sur le plan d'eau à l'aide d'embarcations, montre de bons résultats et constitue la méthode la plus fine pour s'assurer de l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'arrachage mécanique peut s'avérer utile dans le cas de surfaces et de volumes importants à traiter (plusieurs centaines de m²). Cette technique vise à retirer les parties aériennes de la plante, ainsi que ses racines, à l'aide d'une grue munie d'une pince hydraulique adaptée (c'est-à-dire laissant s'échapper un maximum d'eau et de substrat) et montée sur barge flottante ou sur un engin, suivant le contexte.

En contexte d'eaux libres, quelle que soit la méthode employée, il est impératif de protéger le chantier avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en priorité en aval de la zone d'intervention. Leur mise en place est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).

Les produits d'arrachage seront impérativement stockés en dehors des zones humides ou susceptibles d'être soumises aux phénomènes d'inondations. L'idéal est de répandre la plante sur le sol (dans un lieu sécurisé) pour la faire sécher rapidement. La plante, assez résistante, est en effet capable de survivre assez longtemps (voire même de fleurir) lorsqu'elle est stockée en tas compact. Le compostage est également envisageable.



Suivi des travaux de gestion

L'arrachage mécanique doit être suivi de campagnes d'arrachage manuel, afin de gérer les petits herbiers non traités ou ceux nouvellement créés à partir des fragments engendrés par cette technique.

Veille annuelle sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoiqu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le faucardage permet uniquement de faire disparaître de façon très transitoire les parties visibles de la plante. De plus, cette technique génère de nombreux fragments qui sont autant de boutures susceptibles de favoriser la colonisation d'autres sites par la plante.



Le Lagarosiphon élevé

Lagarosiphon major (Ridley) Moss

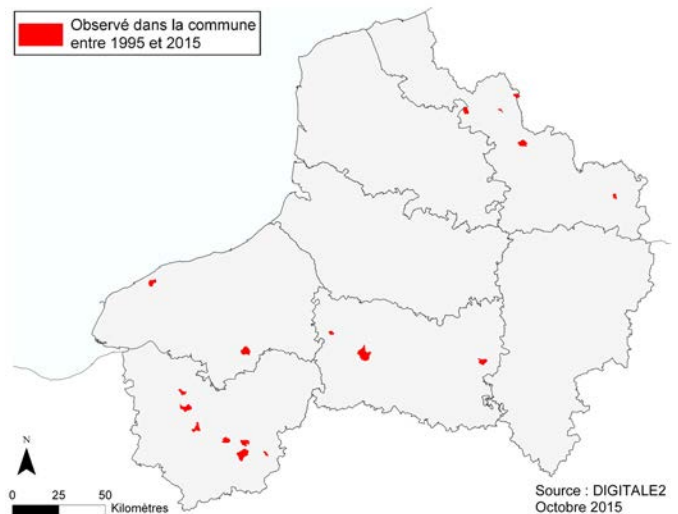
Le Lagarosiphon élevé, originaire d'Afrique du Sud, a été importé en Europe et partout dans le monde pour ses qualités ornementales en aquariophilie. Il s'est par la suite échappé et a été observé pour la première fois en milieu naturel dès la fin des années 1930 dans le bassin parisien. Il a ensuite colonisé de nombreux plans d'eau du territoire français : il est ainsi aujourd'hui très largement répandu sur le littoral aquitain ; on le retrouve en Vendée, dans la basse vallée de la Loire, en Bretagne et en Charente. A l'heure actuelle, la distribution française du Lagarosiphon élevé reste cependant mal connue mais sa capacité à coloniser massivement les milieux dans lesquels il a été introduit et ses impacts sur l'environnement font de cette plante exotique envahissante, un cas d'école en la matière.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

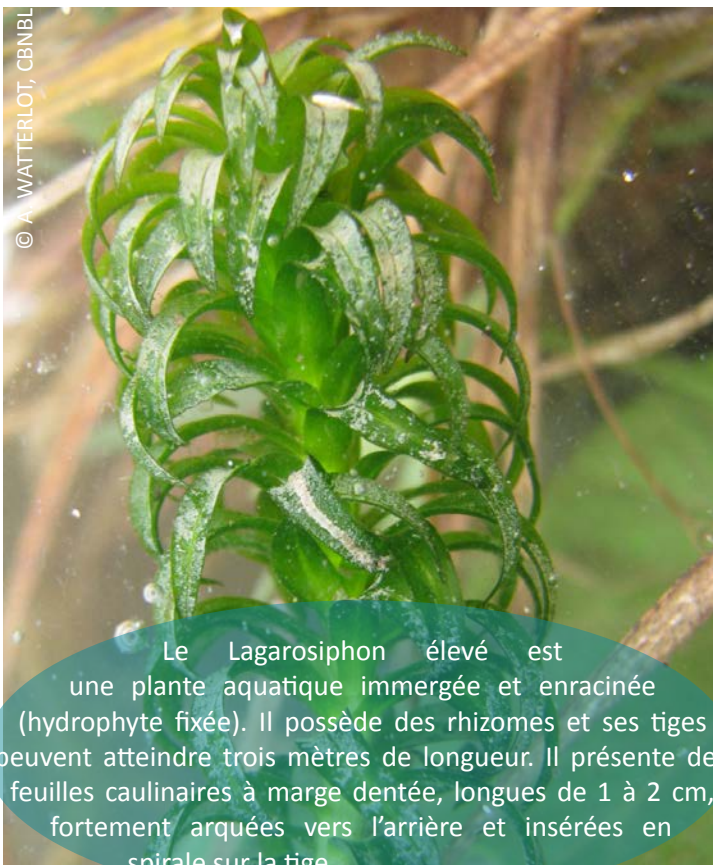
En Haute-Normandie, le Lagarosiphon élevé est signalé sur une dizaine de localités, situées principalement dans le département de l'Eure, dans les mares du plateau du Neubourg et de la plaine de Saint-André. Toutes les mentions connues sont postérieures à 2006.

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est naturalisée depuis quelques années dans le canal de Roubaix à Leers. Il a également été observé dans un bassin aquatique à Lezennes, dans un étang à Fromelles (présence confirmée en 2015) et dans des mares à Beuvry-le-Forêt et à Floursies.

En Picardie, le Lagarosiphon élevé est présent de façon très ponctuelle dans le département de l'Oise, mais une importante station se situe sur la commune de Beauvais.



Comment reconnaître le Lagarosiphon élevé ?



Le Lagarosiphon élevé est une plante aquatique immergée et enracinée (hydrophyte fixée). Il possède des rhizomes et ses tiges peuvent atteindre trois mètres de longueur. Il présente des feuilles caulinaires à marge dentée, longues de 1 à 2 cm, fortement arquées vers l'arrière et insérées en spirale sur la tige.

Famille : Hydrocharitacées

Synonyme : *Lagarosiphon muscoides* Harvey var. *major* Ridley

Floraison : Floraison non observée dans le Nord-Ouest de la France



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

- L'Élodée du Canada (*Elodea canadensis* Michaux), photo de droite) et l'Élodée de Nuttall (*Elodea nuttallii* (Planch.) St John) : ces espèces, bien que très ressemblantes au Lagarosiphon élevé, s'en distinguent par l'insertion verticillée de leurs feuilles par 3 (rarement 4).
- L'Égéria dense (*Egeria densa* Planch.), une autre espèce exotique envahissante qui se distingue par ses feuilles verticillées par 4-5.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Biologie et écologie

En France, le Lagarosiphon élevé se reproduit uniquement de façon végétative car seuls des individus femelles semblent être présents. La plante peut coloniser une large gamme de milieux aquatiques avec cependant quelques limites : elle s'implante préférentiellement au sein des eaux stagnantes ou faiblement courantes pourvues d'un substrat vaseux riche en nutriments. Il n'est pas particulièrement exigeant quant à l'accès à la lumière et peut persister même en eaux troubles. Son implantation semble difficile dans les eaux acides riches en matière organique dissoute.

Modes de propagation

Même si le Lagarosiphon élevé ne semble pas pouvoir se reproduire de façon sexuée, sa propagation n'en demeure pas moins efficace : l'allongement du rhizome contribue à l'extension locale des herbiers, et le sommet des tiges étant très cassant, les fragments libérés représentent autant de boutures qui peuvent coloniser de nouveaux sites.



© A. WATTERLOT, CBNBL

Le Lagarosiphon élevé et ses impacts



Sur l'environnement

Le développement rapide de la plante va conduire à la formation d'herbiers mono-spécifiques denses qui vont concurrencer la flore aquatique locale. Ainsi, en monopolisant les ressources lumineuses, spatiales et trophiques, le Lagarosiphon élevé peut engendrer une diminution de la biodiversité à l'échelle du plan d'eau colonisé. Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération du Lagarosiphon élevé peut occasionner une gêne pour la pratique des activités de pêche et la navigation. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables pour les collectivités, notamment lorsque les fossés et les plans d'eau sont envahis.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour les herbiers situés à faible profondeur, l'arrachage manuel constitue la méthode la plus précise pour s'assurer de l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'assec permet de soumettre la plante à la dessiccation et entraîne théoriquement sa mort. Pour être efficace, il faut garantir l'absence d'humidité résiduelle des sédiments par une durée de dessiccation de plusieurs semaines.

Le curage, réalisé avec des engins mécaniques, est un moyen radical de se débarrasser des herbiers à condition de s'être assuré d'avoir enlevé la totalité de la plante (parties aériennes et rhizomes).

La combinaison de ces deux techniques peut aussi être envisagée : l'assec, même partiel, peut permettre une meilleure visibilité et donc une plus grande efficacité pour les travaux de curage.

Ces deux dernières méthodes de gestion sont lourdes et peuvent présenter aussi bien des avantages que des inconvénients, à des degrés divers selon chaque site. Il est donc nécessaire, pour chaque site concerné, de définir la priorité entre la destruction des foyers de Lagarosiphon et les atteintes sur le milieu aquatique en prenant en considération les enjeux liés à la flore et à la faune. Chaque site est donc à étudier au cas par cas, et nécessite une expertise par un organisme compétent.

Si l'arrachage manuel ou le curage est envisagé, il est impératif de protéger le chantier avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en priorité en aval de la zone d'intervention. Leur mise en place est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Les produits d'arrachages seront impérativement stockés en dehors des zones humides ou susceptibles d'être soumises aux phénomènes d'inondations. L'idéal est de répandre la plante sur le sol (dans un lieu sécurisé) pour la faire sécher rapidement. Le compostage est également envisageable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des opérations de faucardage, répétées annuellement sur de grandes superficies, peuvent permettre de maintenir les activités nautiques estivales. Cependant, ce type d'action ne peut suffire à contrôler la prolifération des foyers et engendre de nombreux fragments qui constituent autant de boutures susceptibles de former des nouveaux foyers de colonisation.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Lagarosiphon élevé en vente, notamment dans les jardineries. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en achetant cette plante et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre aquarium ou votre bassin d'agrément !



Les jussies

Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet

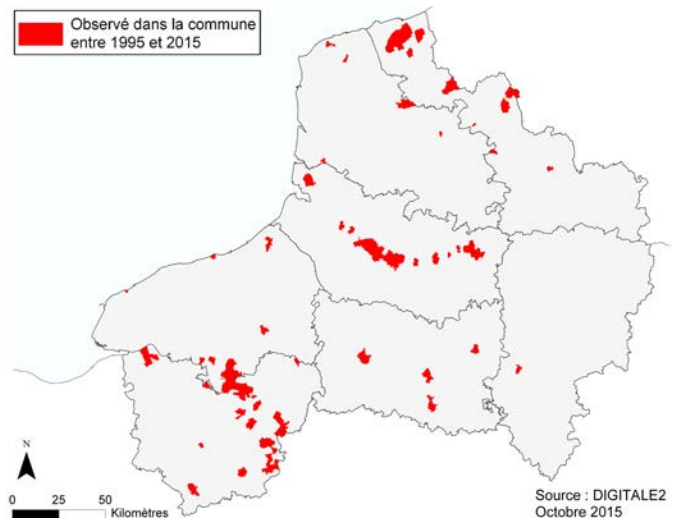
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven

Plantes amphibies originaires d'Amérique du Sud, la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et la Jussie fausse-péplide (*Ludwigia peploides*) ont été introduites dans les années 1820 dans le Sud de la France afin d'agrémenter le jardin des plantes de Montpellier. Leurs qualités esthétiques ont par la suite conduit à leur commercialisation comme plantes d'ornement pour les plans d'eau et les bassins. Grâce à leur capacité de croissance très rapide, ces espèces forment rapidement des herbiers étendus et compacts qui échappent rapidement à tout contrôle et sont capables de coloniser puis d'envahir littéralement les milieux naturels. Au cours de ces trois dernières décennies, les Jussies se sont rapidement propagées dans les zones humides et ce, à l'échelle d'une grande partie du territoire national.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Ludwigia grandiflora : en Haute-Normandie, l'espèce est présente sur une quarantaine de communes, principalement en vallée de l'Eure et vallée de la Seine en amont de Rouen. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante s'est rapidement naturalisée dans le canal de la Haute-Colme en plaine maritime flamande dans les années 1990, mais une importante campagne d'arrachage a permis de réduire son expansion. Elle est aujourd'hui présente dans quelques autres localités (étangs, mares...). En Picardie, le taxon est aujourd'hui présent en vallée de la Somme (notamment en amont et en aval de Péronne où se situe probablement la plus grande station du nord-ouest de la France) et ponctuellement dans les marais arrière-littoraux ainsi que dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ludwigia peploides : absente de Picardie, l'espèce était abondante dans les années 2000, dans le canal de Roubaix, dans le Nord-Pas de Calais. Suite aux travaux d'aménagement du canal, la plante avait quasiment disparu, mais elle tend à se réinstaller depuis peu. L'espèce est également signalée ponctuellement dans la vallée de la Lys et à Villeneuve-



d'Ascq. En Haute-Normandie, une seule station est actuellement connue en vallée de Seine, à Yville-sur-Seine (Seine-Maritime).

Comment reconnaître les jussies ?



© A. WATTERLOT, CBNBL

Les jussies sont des plantes amphibies enracinées munies de feuilles alternes ovales au niveau des parties immergées et des rosettes flottantes. Les tiges érigées présentent quant à elles des feuilles lancéolées et produisent des fleurs à pétales jaunes longs de 10 à 23 mm. Les feuilles sont parcourues de nervures (principales et secondaires) blanches, caractéristiques. Les deux espèces sont relativement difficiles à distinguer. Cependant *L. grandiflora* semble présenter des fleurs plus grandes, des feuilles de tiges érigées poilues ainsi que des stipules triangulaires. Les fleurs de *L. peploides* possèdent des pétales moins espacés, des feuilles aériennes plus arrondies et des stipules arrondies.

Famille : Onagracées

Synonymes de *L. grandiflora* :

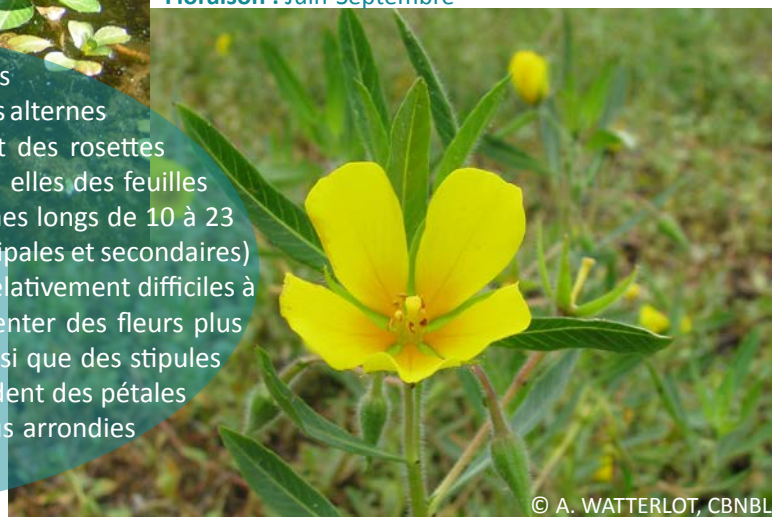
L. uruguayensis (Camb.) Hara

Jussiaea repens auct. non L.

Synonyme de *L. peploides* :

Jussiaea repens L. var. *glabrescens*

Floraison : Juin-Septembre



© A. WATTERLOT, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

À l'état végétatif les Jussies peuvent être confondues avec :

- le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides* L.) qui colonise les bords des berges et qui se distingue des jussies par l'aspect mat et les nervures vertes de ses feuilles.
- la Véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga* L.) qui possède également des feuilles luisantes mais qui, contrairement à celles des jussies, sont opposées, et ne forment pas de rosettes flottantes.

En outre, ces deux espèces indigènes produisent des petites fleurs bleues de 7 mm au maximum.

Biologie et écologie

Les jussies adoptent différentes morphologies en fonction du type de milieu colonisé. En eau relativement profonde (entre un et trois mètres), elles sont capables de rester complètement immergées et produisent alors de petites feuilles de forme ovale. À des profondeurs inférieures à un mètre, les jussies produisent des rosettes de feuilles ovales, flottantes et réparties le long de tiges traçantes. Celles-ci donneront naissance, plus tard en saison, à des tiges érigées (jusqu'à 50 cm au-dessus de la surface de l'eau) et florifères, pourvues de feuilles lancéolées à limbe de 4 à 12 cm de longueur. La production de longs rhizomes dans le substrat sous la surface de l'eau, permettent à ces plantes d'origine tropicale de subsister en hiver malgré les gelées (les parties aériennes et flottantes dépérissent en hiver). Dans le Nord-Ouest de la France, l'adoption par les jussies d'une forme « terrestre » n'a été que très ponctuellement observée sur des berges surélevées. Ce phénomène est à garder à l'esprit car, sous cette forme, ces plantes sont susceptibles d'envahir des prairies humides comme cela a pu être observé dans d'autres régions. Les jussies s'épanouissent dans les eaux stagnantes peu profondes ou légèrement courantes des zones ouvertes bien ensoleillées (plans d'eau jusqu'à 3 mètres de profondeur, parties lentes des cours d'eau, fossés, etc.). Sa croissance est favorisée par des eaux riches en nutriments. Elles peuvent croître sur des substrats relativement variés : sédiments vaseux ou sable.

Modes de propagation

Les jussies croissent de façon végétative en propageant leurs rhizomes dans les sédiments (ils peuvent atteindre plus de 5 m de longueur) et en s'étendant à la surface de l'eau en produisant des tiges flottantes et traçantes pouvant atteindre plusieurs mètres de longueur. Dans des conditions idéales, les jussies peuvent atteindre un temps de doublement de biomasse des herbiers de 15 jours. De plus, les jussies possèdent des tiges très cassantes permettant aisément la libération de fragments qui constituent autant de boutures pouvant être transportées à la surface de l'eau vers de nouvelles zones à coloniser. Ces fragments peuvent être libérés à la faveur de perturbations diverses comme la fréquentation de l'herbier par les animaux (oiseaux, ragondins...), un fort vent, les activités nautiques et de baignade, ou encore l'arrachage de la plante sans précautions. Dans le Nord-Ouest de la France, même si elles fleurissent abondamment lorsqu'elles se sont établies depuis plusieurs années, les jussies ne semblent pas capables de se reproduire de façon sexuée (c'est-à-dire de produire des graines viables).

Les jussies et leurs impacts



Sur l'environnement

En monopolisant l'espace et les ressources en lumière en surface, les herbiers de jussies entrent en compétition avec la flore indigène (notamment avec les espèces amphibies et aquatiques strictes) jusqu'à monopoliser totalement l'espace et diminuer ainsi la diversité spécifique locale.

Lorsque la surface est entièrement colonisée par ce tapis végétal, celui-ci limite la diffusion de l'oxygène de l'air causant une asphyxie du milieu aquatique qui menace cette fois la faune aquatique. Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de ces espèces occasionne une gêne pour la pratique des activités de pêche et de navigation. Lorsque les foyers sont importants, ils peuvent occasionner ou amplifier des phénomènes d'inondation en amont. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables par les collectivités, notamment lorsqu'elle envahit les fossés et les plans d'eau.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler les jussies : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

L'arrêté du 02/05/2007 interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence de la Jussie à grandes fleurs et de la Jussie fausse-péplide.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour des petites surfaces colonisées, l'arrachage manuel, à partir des rives ou directement sur le plan d'eau à l'aide d'embarcations, aboutit à de bons résultats et constitue la méthode la plus fine pour s'assurer de l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'arrachage mécanique peut s'avérer incontournable dans le cas de surfaces importantes à gérer (plusieurs centaines de m²). Cette technique vise à retirer les parties aériennes de la plante ainsi que ses racines à l'aide d'une grue munie d'une pince hydraulique (c'est-à-dire laissant s'échapper un maximum d'eau et de substrat) et montée sur barge flottante ou sur un engin suivant le contexte.

Quelle que soit la méthode employée, en contexte d'eaux libres, il est impératif de protéger le chantier avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en priorité en aval de la zone d'intervention. La mise en place de tels filtres est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Les produits d'arrachages seront impérativement stockés en dehors des zones humides ou susceptibles d'être soumises aux phénomènes d'inondations. L'idéal est de répandre la plante sur le sol (dans un lieu sécurisé) pour la faire sécher rapidement. La plante, assez résistante, est en effet capable de survivre assez longtemps (voire même de fleurir) lorsque elle est stockée en tas compacts. Le compostage est également envisageable.

L'arrachage mécanique doit être suivi de campagnes d'arrachage manuel afin de gérer les petits herbiers non traités ou ceux nouvellement créés à partir des fragments engendrés par cette technique.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Le faucardage, même s'il est susceptible à terme d'affaiblir la plante, permet uniquement de faire disparaître de façon très transitoire ses parties visibles. Cette technique génère également de nombreux fragments qui sont autant de boutures susceptibles de favoriser la colonisation d'autres sites par la plante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.





Myriophyllum aquaticum, © T. CORNIER, CBNBL



Myriophyllum heterophyllum, © A. WATTERLOT, CBNBL

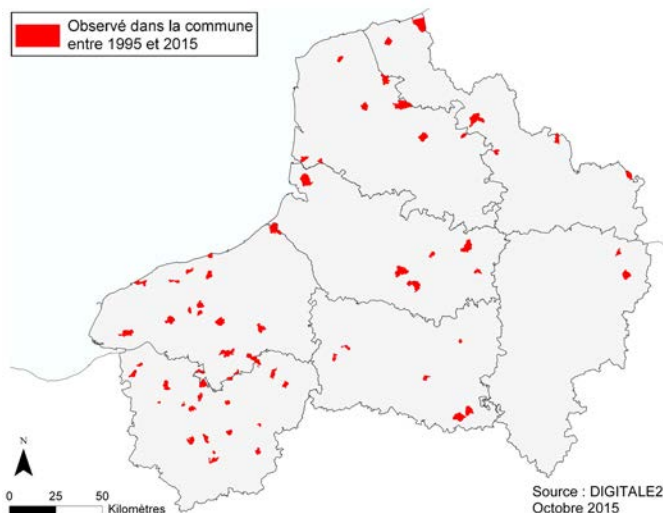
Le Myriophylle du Brésil

Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdc.

Originnaire du continent sud américain (Argentine, Chili, Brésil), le Myriophylle du Brésil est une plante aquatique amphibie qui fut introduite pour la première fois en France en 1880 dans la région bordelaise. Aujourd'hui, utilisée en aquariophilie et pour l'aménagement des bassins d'agrément, elle est encore très largement commercialisée et envahit régulièrement les endroits où elle a été introduite ou s'en échappe pour coloniser les milieux naturels.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, le Myriophylle du Brésil est présent sur une quarantaine de communes des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, sans sectorisation particulière. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante a été introduite et s'est naturalisée dans des étangs d'une dizaine de communes. Dans le marais audomarois, une petite population découverte en 2003 à Saint-Omer a été éradiquée grâce aux opérations d'arrachages menées. En Picardie, la plante est surtout connue de la haute-vallée de la Somme et du littoral picard. Grâce aux opérations d'arrachage menées et la succession d'hivers froids, la plante n'y a pas été revue depuis maintenant trois ans. Elle a également été observée dans trois localités du département de l'Oise et sporadiquement dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître le Myriophylle du Brésil?



Famille : Haloragacées

Synonyme : *Myriophyllum brasiliense* Camb.

Floraison : Connu uniquement à l'état végétatif (ou produisant uniquement des fleurs femelles stériles)



Le Myriophylle du Brésil est une plante vivace, amphibie enracinée produisant des feuilles vert glauque finement découpées et verticillées par 4/6 (photo ci-dessus). Il développe des tiges noueuses flottant entre deux eaux pouvant atteindre 3-4 m de longueur, ainsi que des tiges érigées jusqu'à 40 cm au dessus de la surface (photo de droite). Ses feuilles sont densément couvertes de glandes papilleuses qui donnent l'aspect vert-grisâtre caractéristique de la plante.



Attention, à ne pas confondre avec :

Les myriophylles indigènes :

- Le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum* DC.) : protégé en Picardie,
- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum* L.),
- Le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum* L.) : protégé dans le Nord-Pas de Calais.

Ces myriophylles, même s'ils produisent des inflorescences érigées hors de l'eau, produisent rarement des tiges aériennes. Une confusion est surtout possible avec le Myriophylle verticillé, en cas d'assèchement, qui produit des feuilles aériennes verticillées par 5-6 mais non couvertes de glandes.

Biologie et écologie

Le Myriophylle du Brésil est une espèce aquatique amphibie vivace pouvant fleurir mais incapable de se reproduire de façon sexuée en France. Il peut coloniser des fonds jusqu'à trois mètres et ses racines peuvent s'enfoncer jusqu'à 50 cm dans le substrat (notamment quand il s'agit de vase). Ses capacités de propagation, additionnées à une production de biomasse importante, conduisent rapidement à la formation d'herbiers monospécifiques pouvant, à terme, occuper l'ensemble de la surface d'une pièce d'eau. Sa croissance est favorisée par des eaux riches en nutriments. Ses besoins importants de lumière l'empêchent de s'établir dans les zones ombragées. Le Myriophylle du Brésil peut coloniser une large gamme de biotopes tels que les dépressions, les fossés, les rives temporairement inondées et plus généralement les milieux aquatiques stagnants ou à faible courant, de préférence peu profonds.

Modes de propagation

Le Myriophylle du Brésil est capable de se reproduire uniquement de façon végétative par allongement et fragmentation des tiges. Les fragments (boutures) peuvent survivre plusieurs jours dans les eaux avant de se fixer et former un nouvel individu.



© A. WATTERLOT, CBNBL

Les myriophylles exotiques et leurs impacts



Sur l'environnement

Les herbiers de myriophylles exotiques, en monopolisant l'espace et les ressources en lumière en surface, vont entrer en compétition avec la flore indigène (notamment avec les espèces amphibies et aquatiques strictes) et ainsi diminuer la diversité spécifique locale. Lorsque la surface est entièrement colonisée par ce tapis végétal, les myriophylles exotiques limitent la diffusion de l'oxygène de l'air causant une asphyxie du milieu aquatique, menaçant ainsi la faune aquatique. Dépérissant en partie l'hiver, la plante accélère également la sédimentation des matières organiques et donc l'eutrophisation des eaux et l'envasement du milieu.



Sur la santé

Les myriophylles exotiques en eux-mêmes ne présentent pas de risque connu pour la santé humaine.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération de ces espèces occasionne une gêne pour la pratique des activités de pêche, de chasse (réduction de la surface disponible pour l'accueil des oiseaux aquatiques) et la navigation. Lorsque les foyers sont importants, ils peuvent occasionner ou amplifier des phénomènes d'inondation en amont. Enfin, la gestion de l'espèce engendre des coûts d'entretien non négligeables pour les collectivités, notamment lorsque les fossés et les plans d'eau sont envahis.

Pour le plan d'action contre le Myriophylle du Brésil
se reporter à celui concernant le Myriophylle hétérophylle

Le Myriophylle hétérophylle

Myriophyllum heterophyllum Michaux

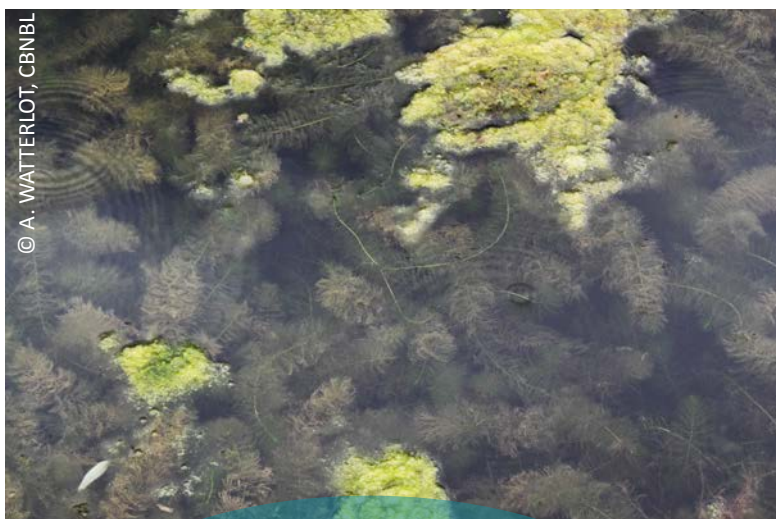
Le Myriophylle hétérophylle est une plante aquatique originaire du Sud-Est des Etats-Unis. Elle fut introduite en Europe il y a 50 ans, notamment pour être utilisée en aquariophilie et pour agrémenter les bassins extérieurs. Elle est depuis souvent commercialisée sous le nom générique de « Myriophylle ». La première observation française a été réalisée à la fin des années 1990 dans le fleuve Adour (département des Pyrénées-Atlantiques). Sa présence en France a ensuite été signalée en 2011 dans les départements de la Haute-Vienne et des Landes. La première population du Nord-Ouest de la France, identifiée à Contre, dans le département de la Somme, représente la cinquième population Française observée. Quant à celle observée dans le fleuve Somme en 2015, elle représente la première station de la plante en dehors d'une pièce d'eau fermée capable d'exprimer tout son caractère envahissant.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Le Myriophylle hétérophylle est inconnu de la Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais. En 2014, la plante a été observée en Picardie pour la première fois sur la commune de Contre dans le département de la Somme. En 2015, l'espèce a été identifiée dans une portion de la Somme canalisée, sur les communes de Bourdon et de Flixecourt, ainsi que dans un étang attenant. Elle a par la suite été observée sur des tronçons du canal de la Somme traversant les communes d'Abbeville, de Picquigny, d'Ailly-sur-Somme, de Corbie et de Froissy. La carte de répartition de la plante à l'échelle de la vallée de la Somme est encore très lacunaire et il est malheureusement probable que le nombre de localités concernées par la présence du Myriophylle hétérophylle, à l'échelle de la vallée de la Somme, soit plus important.



Comment reconnaître le Myriophylle hétérophylle ?



Famille : Haloragacées

Synonyme : -

Floraison : Juillet-Octobre



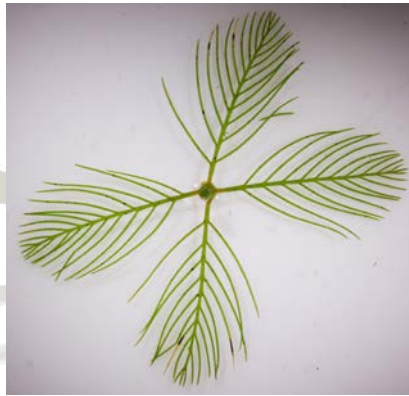
Le Myriophylle hétérophylle est une plante aquatique vivace, portant des feuilles submergées verticillées en général par 4 à 5, profondément découpées, comptant de 8 à 25 segments. Dans certaines conditions, la plante est capable d'émettre des tiges florifères érigées hors de l'eau. Ces tiges, d'un diamètre d'environ 0,5 cm sont munies de petites feuilles dentées et d'un aspect gras (feuilles épaisses) caractéristique.



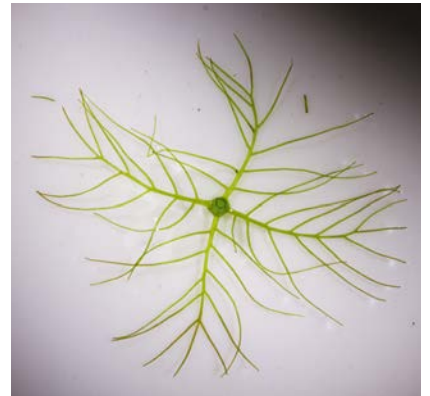
Attention, à ne pas confondre avec :

- Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum* L.), espèce indigène commune.

Chez *M. spicatum* les feuilles submergées sont moins rigides (s'appliquent contre la tige lorsqu'on sort la plante de l'eau), disposées par 4, comptent généralement de 13 à 35 segments et l'inflorescence est garnie de bractées réduites et peu visibles. Cette espèce ne produit pas de tiges feuillées émergées.



Myriophyllum spicatum



Myriophyllum heterophyllum

- Le Myriophylle à fleurs alternes (*Myriophyllum alterniflorum* DC.) : espèce indigène menacée dans le Nord-Ouest de la France et protégée en Picardie. Elle se distingue du Myriophylle hétérophylle par son port nettement plus grêle, ses feuilles verticillées par 4 et un nombre de segments foliaires compris entre 8 et 18 (observer plusieurs échantillons). Espèce des milieux oligo- à mésotrophes.

- Le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum* L.) : espèce indigène menacée dans le Nord-Ouest de la France et protégée dans le Nord-Pas de Calais. Feuilles verticillées par 5 ou 6 et constituées de plus de 25 segments.

- La Pesse d'eau (*Hippuris vulgaris* L.) : espèce aquatique indigène et d'intérêt patrimonial, présentant également des tiges émergées mais à feuilles linéaires, entières et verticillées par 6-13.

- L'Hottonie des marais (*Hottonia palustris* L.), espèce indigène quasi menacée dans le Nord-Ouest de la France et protégée en Haute-Normandie et dans le Nord-Pas de Calais, dont les feuilles alternes à verticillées présentent des segments aplatis de couleur vert tendre (les segments sont filiformes sur les feuilles immergées des myriophylles).

Biologie et écologie

Le Myriophylle hétérophylle commence à croître au printemps et, même s'il s'agit d'un événement plutôt rare, il peut fleurir de juin à août. Dans certaines conditions, il est capable d'émettre des tiges aériennes. Ce mécanisme de résistance intervient quand la plante détecte un manque d'eau, par exemple suite à un assèchement de son milieu en période estivale, ou parce que sa présence en forte densité localement simule un assèchement.

Le Myriophylle hétérophylle colonise les eaux douces stagnantes ou à faible courant : canaux, lacs, étangs, fossés, bras morts de rivières sont ses habitats de prédilection. Il est très tolérant quant au pH de l'eau et peut ainsi se développer dans des eaux aussi bien acides qu'alcalines. C'est une espèce eutrophile, c'est-à-dire qu'elle préfère des eaux chargées en éléments nutritifs. La plante pousse sur des sédiments de texture fine de type vases, limons, sables ou graviers. Bien qu'originale de la zone subtropicale de l'Amérique du Nord, le Myriophylle hétérophylle est adapté au climat tempéré européen et il est capable de passer l'hiver sous des plans d'eau gelés.

Modes de propagation

Le Myriophylle hétérophylle est capable de se reproduire par reproduction végétative, c'est-à-dire qu'un nouvel individu peut se former à partir de boutures constituées par de petits fragments détachés d'un plant «mère». Cette capacité explique la colonisation très rapide de la plante d'autant plus si elle est véhiculée par les oiseaux d'eau, les rats ou encore par les hélices des bateaux. Le faucardage visant à maintenir la circulation des bateaux sur les canaux, lorsqu'il n'est pas réalisé en prenant certaines précautions, permet également à la plante de se répandre très rapidement. Enfin, le rejet dans la nature des déchets d'aquariums contenant des morceaux de tiges suffisants pour régénérer une nouvelle plante peut également expliquer l'introduction de la plante en milieu naturel. Aucun indice de reproduction sexuée via la production de graines n'a encore été constaté dans le Nord-Ouest de la France mais des individus en fleurs ont été observés.



© A. WATTERLOT, CBNBL

Pour les impacts occasionnés par le Myriophylle hétérophylle
se reporter à la fiche du Myriophylle du Brésil



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler les myriophylle exotiques : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Pour des surfaces ponctuellement infestées, l'arrachage manuel à partir des rives où à l'aide d'embarcations montre de bons résultats et constitue la méthode la plus fine pour assurer l'élimination de toutes les parties de la plante. De plus, cette technique est la moins traumatisante pour le milieu naturel et présente un risque moindre de propagation de boutures.

L'arrachage mécanique visant à retirer les parties aériennes de la plante ainsi que ses racines à l'aide d'un godet adapté peut s'avérer utile dans le cas de surfaces et de volumes importants à traiter. Cette technique vise à retirer les parties aériennes de la plante ainsi que ses racines à l'aide d'une grue munie d'une pince hydraulique (c'est-à-dire laissant s'échapper un maximum d'eau et de substrat) et montée sur barge flottante ou sur un engin suivant le contexte.

Quelle que soit la méthode employée, il est impératif de protéger le chantier avec des « filtres » (grillages à maille 1x1 cm) pour éviter la contamination d'autres zones. Ces filtres seront à placer en amont et en aval de la zone d'intervention et plus généralement au niveau de toutes les connexions avec les autres pièces d'eau. La mise en place de tels filtres est soumise à déclaration et une autorisation est à demander au préalable de tout chantier auprès de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).



Suivi des travaux de gestion

L'arrachage mécanique doit être suivi de campagnes d'arrachage manuel afin de gérer les petits herbiers non traités ou ceux nouvellement créés à partir des fragments engendrés par cette technique.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération ou les épandre hors de toute zone inondable afin de les laisser sécher.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des expériences de contrôle par l'introduction de la Carpe chinoise (dénomination recouvrant en fait trois espèces distinctes : la Carpe Amour, la Carpe argentée et la Carpe marbrée) ont montré que ces poissons n'ont que peu d'appétence pour le Myriophylle du Brésil et consomment préférentiellement les autres végétaux aquatiques. Quoi qu'il en soit, l'introduction de ces espèces dans le milieu naturel, en métropole, est soumise à autorisation selon les articles L. 432-10 et R. 432-6 du code de l'environnement (elle est limitée aux seuls plans d'eau équipés des dispositifs permanents empêchant la libre circulation du poisson entre ces plans d'eau et les eaux avec lesquelles ils communiquent).

Le faucardage, même s'il est susceptible à terme d'affaiblir la plante, permet uniquement de faire disparaître de façon transitoire les parties visibles de celle-ci. Cette technique génère également de nombreux fragments qui sont autant de boutures susceptibles de favoriser la colonisation d'autres sites par la plante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. De plus, plus aucun herbicide à usage aquatique n'est autorisé depuis 2009. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment les myriophylles exotiques en vente, notamment dans les jardineries. En effet, leur commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en les achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre pièce d'eau !



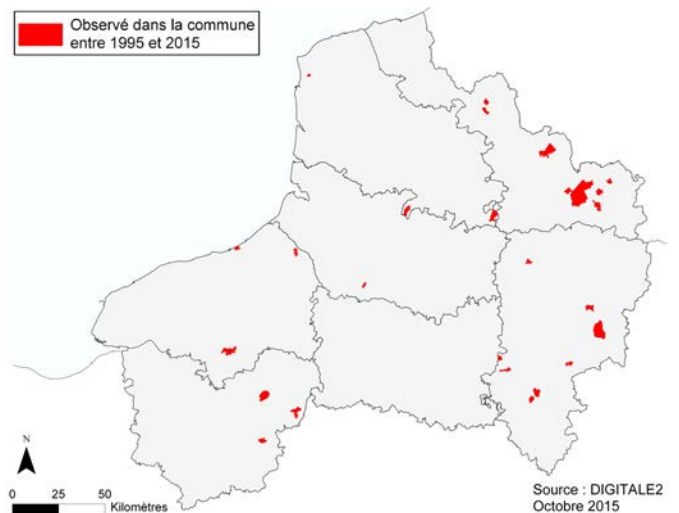
L'Ambroisie annuelle

Ambrosia artemisiifolia L.

Le pollen hautement allergisant de l'Ambroisie annuelle fait d'elle l'une des plantes exotiques envahissantes les plus médiatisées en France ces dernières années. Originaires d'Amérique du Nord elle fut importée en Europe au 18^e siècle et mentionnée pour la première fois en 1763 dans les jardins botaniques de Lyon où elle a été plantée. Sa présence en pleine nature est quant à elle attestée par un échantillon d'herbier récolté dans le département de l'Allier en 1863. Depuis cette date, son implantation en France s'est produite à des intervalles de temps réguliers et en des lieux géographiques divers. En effet, à la fin du 18^e siècle, elle accompagnait les semences de maïs en provenance d'Amérique. Pendant la première guerre mondiale, ses graines étaient présentes dans le fourrage importé avec les chevaux et elle a bénéficié dans la deuxième partie du 20^e siècle des nouveaux tracés des grandes voies de communication. Aujourd'hui, la plante est très largement présente dans les vallées de la Loire et du Rhône ainsi que le long de leurs affluents et, même si elle est encore peu présente, l'Ambroisie annuelle a fait son entrée dans le Nord-Ouest de la France où elle semble s'installer ces dernières années. On la trouve en effet régulièrement en tant qu'impureté dans les mélanges de « graines » (notamment de tournesol) pour le nourrissage des oiseaux des jardins ou gibier.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Dans le Nord-Ouest de la France l'Ambroisie annuelle s'observe rarement et qui plus est de manière fugace. En Haute-Normandie, la plante a été mentionnée pour la première fois en 1901 à Sotteville-lès-Rouen. Elle a été observée récemment à Rouen, Tosny, Bernières-sur-Seine, Saint-Aquilin-de-Pacy et Écos. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante a été observée dans une dizaine de localités depuis l'an 2000, mais en l'état des connaissances, il ne semble pas que les populations régionales soient pérennes. En Picardie, la plante a longtemps été confondue avec l'Armoise bisannuelle (*Artemisia biennis*) et son aire de répartition actuelle est probablement plus étendue que ce que laisse apparaître la carte présentée. L'Ambroisie annuelle semble particulièrement présente dans le sud de l'Aisne, notamment dans le Tardenois et la Champagne picarde.



Comment reconnaître l'Ambroisie annuelle ?



Famille : Astéracées

Synonyme : *Artemisia elatior* L.

Floraison : Juillet-Novembre

L'Ambroisie annuelle est une plante haute de 20 cm à 1,20 m, à port buissonnant. Ses feuilles à limbe triangulaire sont opposées au niveau de la base de la tige et deviennent alternes dans le haut de la plante. Leur limbe est découpé jusqu'à la nervure et recouvert d'un revêtement peu dense de poils. Elle produit des inflorescences terminales en forme d'épis dressés, exclusivement composées de fleurs mâles. Les fleurs femelles sont quant à elles disposées plus bas dans la plante, à l'aisselle des feuilles supérieures.





Attention, à ne pas confondre avec :

Deux autres plantes exotiques :

L'Ambroisie vivace (*Ambrosia psilostachya* DC.) qui est une espèce vivace à rhizomes. La plante est signalée en Ile-de-France de France et en Belgique. Elle a été découverte en 2013 à Dunkerque (dunes rudéralisées).

L'Armoise bisannuelle (*Artemisia biennis*) : une autre plante exotique venue d'Amérique du Nord (photo de droite). En région Picardie, cette espèce, même si elle semble aujourd'hui plus répandue que l'Ambroisie annuelle, a longtemps été confondue avec cette dernière. Une grande partie des observations des deux plantes nécessitent d'être mises à jour afin de connaître la distribution réelle de chacune d'elle à l'échelle picarde. L'Armoise bisannuelle se distingue notamment grâce à ses feuilles vert vif et brillantes.



© R. FRANÇOIS, CBNBL

Biologie et écologie

Cette plante annuelle se développe relativement tardivement, aux alentours de juin à juillet. Après floraison en août-septembre, les fruits parviennent à maturité en octobre-novembre. L'Ambroisie annuelle est une espèce adventice des cultures qui se retrouve également dans les milieux rudéraux dénudés de végétation : friches dans leurs stades les plus jeunes, zones de dépôts de déchets domestiques et chantiers de construction sont les habitats de prédilection de la plante. Quelques mentions correspondent à l'observation de plantes dans des jardins, en lien avec le nourrissage des oiseaux (impureté des mélanges de graines « oiseaux du ciel » !) et en forêt (nourrissage du gibier).

Modes de propagation

La reproduction sexuée est le seul mode de propagation de la plante. Un individu peut produire entre 300 et 6000 akènes (fruits sec indéhiscent, à une seule graine) qui ne disposent pas de moyens de propagation élaborés : les semences tombent en général à 2m du pied mère mais des animaux ou les vêtements de l'homme peuvent disperser les akènes munis de courtes épines. L'homme s'avère être en fait le principal vecteur de dispersion à grande distance de la plante : les semences sont en effet dispersées avec les terres qui en contiennent ou lors de la récolte, par exemple, des champs de tournesol dans le Sud de la France. Fait pour le moins inattendu, les mélanges de « graines pour oiseaux » vendus dans le commerce constituent un autre vecteur important d'introduction de l'Ambroisie annuelle. Ils contiennent en effet fréquemment les semences de la plante, d'autant plus que des « graines » de tournesol entrent dans leur composition. Le même problème peut être relevé en ce qui concerne l'agrainage du gibier sauvage. Les semences d'Ambroisie peuvent également être propagées via les engins de chantier ou le déplacement de matériaux en contenant et les crues peuvent également contribuer à leur dispersion le long des cours d'eau.

L'Ambroisie annuelle et ses impacts



Sur l'environnement

Dans le Nord-Ouest de la France, l'impact de l'Ambroisie annuelle sur les milieux naturels est encore difficile à évaluer. Dans la partie sud de la France, en dehors des champs cultivés et des friches, la plante peut coloniser les bancs de sables et de gravier ainsi que les grèves des rivières.



Sur la santé

Le pollen de l'ambroisie est à l'origine de très fortes allergies dont les symptômes sont : des rhinites, des conjonctivites, de l'asthme et, plus rarement, de l'eczéma et de l'urticaire. L'émission de pollen, maximale fin août/début septembre, est favorisée par un climat sec et ensoleillé et des températures nocturnes supérieures à 10°C. Très peu dense, le pollen peut voler sur plus de 60 km. Un pied d'Ambroisie annuelle peut émettre jusqu'à 2,5 milliards de grains de pollen en une journée et il suffit de 5 grains par m³ d'air pour que des symptômes d'allergies apparaissent chez certaines personnes.

Pour en savoir plus sur les enjeux sanitaires liés à l'Ambroisie annuelle : <http://www.ambrosie.info>



Sur l'économie et les activités humaines

En 2011, le « Comité parlementaire de suivi du risque Ambroisie et autres espèces invasives » estimait en Rhône-Alpes à 194 400 le nombre de personnes 6 à 64 ans, allergiques au pollen d'Ambroisie et pour la même année, un coût s'élevant à 14,2 Millions d'euros pour la Sécurité Sociale. Dans les champs cultivés où l'Ambroisie annuelle est fortement présente, la plante concurrence les espèces cultivées et peut ainsi avoir un fort impact sur les rendements.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Pour toutes les actions d'éradication, il est conseillé de porter des gants, un masque et des lunettes protectrices étanches.

Dès que le pollen commence à voler, à partir de fin juillet, sa destruction devient problématique car il représente alors un risque allergique pour les personnes intervenant dans le processus de gestion. Il est fortement conseillé d'intervenir avant que le pollen commence à se disséminer, dans le cas contraire, une solution consiste à couvrir le pied d'un sac poubelle, à l'arracher et à maintenir le sac hermétiquement fermé jusqu'à incinération.

Certains départements concernés depuis de nombreuses années par la présence de l'Ambroisie annuelle et confrontés à d'importants problèmes d'ordre sanitaire liés au pollen de la plante ont déjà publié des arrêtés préfectoraux spécifiques à l'ambroisie (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône...), et de nombreuses municipalités ont également publié des arrêtés imposant la destruction de la plante.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Fauchage : concernant la gestion des friches ou des abords des voies de communication, le fauchage peut être envisagé. C'est une technique rapide, qui permet de travailler sur de vastes surfaces et qui assure une diminution de la production de pollen et de semences. Le fauchage «classique» se fait à l'aide des outils de types rotatifs, épaveuses, gyrobroyeurs, turbo-tondeuses,...La hauteur de coupe est un élément à ne pas négliger : une coupe trop rase élimine ou affaiblit l'ensemble des végétaux et laisse le champ libre à la réimplantation de l'Ambroisie annuelle alors qu'une coupe réalisée à 15/20 cm de la surface du sol favorise les espèces indigènes pérennes qui concurrenceront et, à terme, empêcheront la réapparition de la plante.

Arrachage manuel : l'arrachage manuel doit avoir lieu idéalement de mai à août. La plante pouvant disséminer son pollen dès juillet, par précaution, porter des gants dès le début de la saison, et porter un masque de protection respiratoire dès juillet. Des campagnes d'arrachage sont ainsi organisées depuis plusieurs années par le Conseil régional Rhône-Alpes pour limiter les émissions de pollen.

Limitation des espaces découverts : la plante profitant des sols nus et perturbés pour s'installer, le recours à la « concurrence végétale » peut être envisagé. L'opération consiste à la plantation d'espèces indigènes à fort pouvoir couvrant (Graminées) pour gêner la plante.

Le faux semis : en contexte agricole notamment, la pratique du faux semis peut s'avérer efficace. Cette technique permet de réduire le stock de graines du sol : dans un premier temps le sol est préparé afin de favoriser l'expression de la banque de graines contenue dans le champ. Dans une deuxième phase, lorsque les plantules apparaissent, il suffit d'effectuer un second passage afin de détruire les plantules, par des moyens mécaniques.

Si une intervention se déroule lorsque l'Ambroisie annuelle est en fruits, il est important de nettoyer les engins en bout de champs, notamment lors des récoltes d'automne. Cette pratique limite la dissémination sur les voies d'accès, le reste du parcellaire et les annexes des bâtiments.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

En contexte agricole, l'enfouissement par le labour, même occasionnel, n'est pas une stratégie d'épuisement efficace : au prochain labour, les semences seront à nouveau remontées à la surface.

Eviter l'achat de « graines pour oiseaux » ou les boules de graisse contenant des « graines » de tournesol. Toutefois, il existe dans le commerce des « graines » de tournesol tamisées, donc a priori exemptes de semences d'Ambroisie annuelle. De nombreuses alternatives à ces mélanges existent et vous pouvez vous rapprocher d'une association de protection de la faune sauvage pour en savoir plus (Ligue de Protection des Oiseaux, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement...).



Les asters américains

Aster lanceolatus Willd.

Aster novi-belgii L.

Aster salignus Willd.

Les asters américains, originaires du continent nord-américain, ont été importés et cultivés en Europe au cours du 19^e siècle pour l'ornement des parcs et des jardins. Ils s'en sont par la suite échappés pour coloniser les espaces naturels. Les différentes espèces d'asters sont très largement distribuées à l'échelle du territoire national. Dans le Nord-Ouest de la France, seuls *Aster lanceolatus*, *Aster salignus*, et peut-être *Aster novi-belgii* montrent un caractère envahissant. La détermination des espèces constituant ce groupe est rendue difficile par des critères discriminants subtils, l'existence d'une multitude de variétés horticoles et de nombreuses populations d'origine hybridogène.

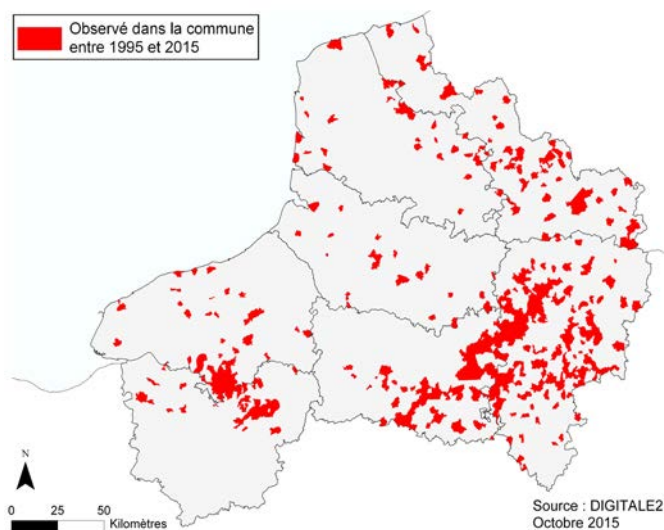
Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Les espèces les plus fréquemment naturalisées sont *Aster salignus* et *A. lanceolatus*. Une troisième espèce, *Aster novi-belgii* semble plus cantonnée aux abords immédiats des zones urbanisées.

En Haute-Normandie, les asters américains sont connus d'une quarantaine de communes, essentiellement aux alentours de Rouen et en vallée de la Seine.

Dans le Nord-Pas de Calais, ils sont présents dans plusieurs dizaines de localités.

En Picardie, ces asters sont surtout connus dans les départements de l'Oise et de l'Aisne. On les retrouve ainsi de façon prépondérante dans les marais des vallées alluviales des deux cours d'eau éponymes de ces départements.



Répartition des trois asters américains sans distinction de l'espèce

Comment reconnaître les asters américains ?



© A. WATTERLOT, CBNBL

Les asters américains sont des plantes herbacées vivaces hautes de 90 à 150 cm qui forment des massifs denses (photo ci-dessus) grâce à leurs rhizomes. Ils possèdent des feuilles alternes lancéolées à linéaires, à limbe faiblement à nettement auriculé, parfois embrassant la tige selon l'espèce. Les fleurs sont réunies en capitules formés d'un disque de fleurs jaunes entouré de fleurs ligulées blanches à bleu-violetées.

Famille : Astéracées

Synonymes :

Aster lanceolatus :

Symphotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom

Aster tradescantii auct. p.p.

Aster simplex Willd.

Aster novi-belgii :

Symphotrichum novi-belgii (L.) G.L. Nesom

Aster salignus :

Symphotrichum x salignum (Willd.) G.L.Nesom

Aster x salignus Willd.

Floraison : Juillet-Octobre



© T.PREY, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

Deux espèces indigènes et rares :

- l'Aster maritime (*Aster tripolium* L.) : espèce indigène littorale des prés salés à feuilles charnues.

- L'Aster amelle ou Marguerite de la Saint-Michel (*Aster amellus* L.) : espèce indigène des pelouses calcicoles sèches, à fleurs mauves (photo de droite). Présente uniquement en Picardie et protégée par la loi.

Une espèce naturalisée :

- la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus* (L.) Desf.) qui, contrairement aux asters, présente des fleurs ligulées disposées sur plusieurs rangs.

Deux autres espèces exotiques envahissantes (confusion possible à l'état végétatif) :

- les Solidages américains (*Solidago canadensis* L. et *Solidago gigantea* Ait.) qui possèdent des dents fortes au bord du limbe.

Les espèces d'asters américains sont particulièrement difficiles à distinguer les unes des autres. N'hésitez pas à nous communiquer vos échantillons récoltés sur le terrain afin de vous aider dans leur identification.



Biologie et écologie

Les asters américains sont des espèces herbacées vivaces héliophiles à héliophiles, hygroclines et neutro-nitrophiles.

En France, on peut rencontrer les asters en contexte rudéral sur sols relativement secs (talus, remblais, bords de route, ...). Cependant, ce groupe d'espèces provoque les plus grandes nuisances dans les zones humides (berges de cours d'eau, lisières, mégaphorbiaies, prairies fraîches), leurs milieux de prédilection où ils peuvent alors menacer des sites naturels à fort enjeu patrimonial.

Modes de propagation

Ces espèces herbacées ont un mode de colonisation très efficace lié à leurs systèmes de reproduction très performants : la reproduction sexuée par fécondation croisée permet la production de nombreux akènes surmontés d'une aigrette qui favorise, par l'intermédiaire du vent, le transport sur de longues distances. L'efficacité de ce mode de propagation est à relativiser car le taux de germination des graines de ces plantes semble assez faible. Par contre, la reproduction asexuée par extension des rhizomes permet aux populations de s'étendre rapidement et aboutit à la formation de colonies denses et étendues.

Les asters américains et leurs impacts



Sur l'environnement

Les asters américains forment rapidement des peuplements monospécifiques denses qui concurrencent la flore indigène, déstructurent les communautés prairiales par densification de la végétation et entraînent à terme localement la disparition de nombreuses espèces et végétations. Dans le Nord-Ouest de la France, les asters américains sont entre autres capables de coloniser les mégaphorbiaies tourbeuses, habitat d'intérêt communautaire.



Sur l'économie et les activités humaines

En limitant, voire en empêchant la colonisation des ligneux, les asters américains peuvent nuire aux activités sylvicoles. Les jeunes plantes seraient consommées par le bétail mais délaissées à leur stade adulte, entraînant une perte de qualité fourragère des prairies.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler ces espèces : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Un fauchage réalisé au minimum deux fois par an peut aboutir à une régression des zones colonisées par les asters (alors qu'un seul fauchage ne fait que les stabiliser). Ces fauchages sont à pratiquer à partir du mois de mai pour le premier et jusqu'à mi-août pour le dernier, dans tous les cas avant la fructification de la plante. A terme, c'est-à-dire après plusieurs années d'intervention, la plante finit ainsi par s'épuiser.

Dans les zones colonisées peu étendues, perturbées et/ou à faible enjeu patrimonial, la couverture du sol avec du géotextile peut aussi être envisagée.

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs d'asters du milieu.

Dans certains cas, il peut être envisagé de décapage du sol sur au moins 30 cm de profondeur. La terre extraite sera soit étendue sur une surface dure (béton), jusqu'au dépérissement total de la plante, soit enfouie dans une fosse de 2 à 2,5 m de profondeur, rebouchée après ajout de chaux vive, en dehors de toute zone humide.



Suivi des travaux de gestion

Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme qu'elles sont accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner, voire empêcher, le retour des asters.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment les asters américains, notamment *Aster lanceolatus* et *Aster novi-belgii*, en vente dans les jardinerie et sur internet. En effet, leur commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en les achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



L'Herbe de la pampa

Cortaderia selloana (Schult. et Schult. f.) Aschers. et Graebn.

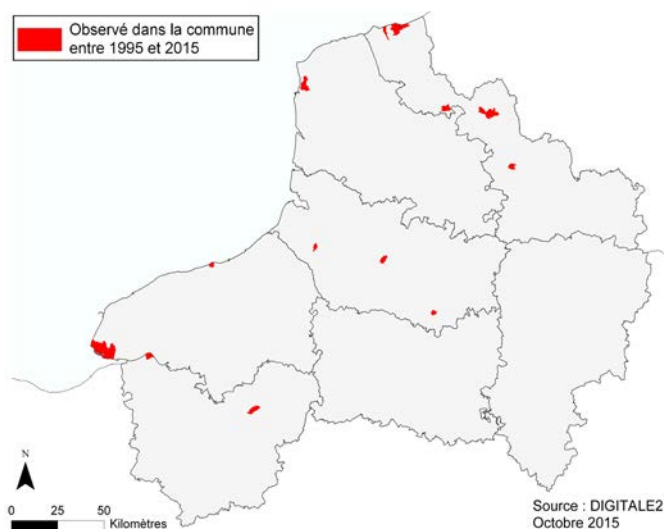
Originnaire de la partie médiane du continent Sud-Américain où elle croît au milieu des immenses prairies humides et le long des cours d'eau, l'Herbe de la pampa est une grande graminée qui a été importée en Europe par un horticulteur écossais dans les années 1830. Dès sa découverte, la plante a fait l'objet d'un grand intérêt pour la qualité ornementale liée à ses inflorescences spectaculaires. Preuve de son attrait, en 1848, à Santa Barbara (Californie), Joseph Sexton se lance dans la production à grande échelle de la plante et expédie ses inflorescences en Europe pour la décoration des convois funéraires et parades militaires. Elle supplante ainsi les plumes d'autruches grâce à son coût plus modique. En France, dès le début du 20^e siècle, la plante s'est échappée des jardins pour coloniser dans un premier temps les zones humides du littoral de la Méditerranée pour ensuite se propager le long de la côte Atlantique et plus récemment gagner le littoral Breton. Cette plante très compétitive menace aujourd'hui les écosystèmes littoraux et leurs végétations souvent fragiles.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, la plante a été observée à l'état subspontané ou plus ou moins naturalisée sur le littoral au Havre, à Sainte-Adresse et dans l'estuaire de la Seine. Sporadique à l'intérieur des terres.

Dans le Nord-Pas de Calais et en Picardie, l'Herbe de la pampa n'a été observée que dans les jardins et les aménagements paysagers où elle a été plantée. Cependant, deux individus apparemment échappés de culture ont été très récemment à Lille (gare, trottoir).

La plante, considérée comme exotique envahissante avérée sur le littoral Breton, même si elle est encore peu présente sur le littoral Bas-Normand, est à surveiller dans le Nord-Ouest de la France.



Comment reconnaître l'Herbe de la pampa ?

© B. TOUSSAINT, CBNBL



Famille : Astéracées

Synonymes : -

Floraison : Mars-Avril

L'Herbe de la pampa est une grande graminée pouvant atteindre 4 m de hauteur. Ses feuilles linéaires d'un vert un peu glauque et coupantes sur leurs tranches peuvent quant à elles atteindre deux mètres de longueur. La plante possède une silhouette caractéristique avec ses inflorescences érigées et ses feuilles très denses arquées-retombantes à leur base. A la fin de l'été la plante produit des inflorescences en forme de « plumeaux » blancs, longs de 80 cm à 1 m, caractéristiques à l'extrémité de tiges érigées.



© W. LEVY, CBNBL

Biologie et écologie

L'Herbe de la pampa est une espèce dioïque (il existe des pieds mâles et des pieds femelles) mais la plante se comporte souvent dans la nature comme une plante hermaphrodite (gynodioécie). Elle fleurit l'été et produit plus tard en saison des graines qui, à maturité, seront emportées par le vent. Après germination, les graines forment des individus qui seront en capacité de se reproduire après seulement deux ou trois ans. La plante est capable de coloniser et de se naturaliser dans une large gamme de milieux essentiellement littoraux : zones humides littorales, falaises, dunes et arrières plages. Elle profite également des activités anthropiques pour s'installer sur les sols remaniés ou perturbés et peut s'épanouir sur les talus de bord de route, les remblais, les digues, les friches urbaines et aux abords des voies de communication.

Modes de propagation

L'Herbe de la pampa est semble-t-il capable de se reproduire uniquement de façon sexuée. Une stratégie très efficace dans la mesure où une seule inflorescence peut produire 10 000 petits fruits appelés caryopses. Ces fruits sont munis de longues soies qui permettent leur transport sur plusieurs kilomètres.

L'Herbe de la pampa et ses impacts



Sur l'environnement

L'Herbe de la pampa est une plante hautement compétitive et colonise rapidement, entre autres, les milieux ouverts des marais arrière littoraux et des pelouses dunaires. Elle représente alors une menace pour ces milieux souvent fragiles abritant un nombre important d'espèces menacées. Sa croissance rapide et l'accumulation d'une biomasse aérienne et souterraine importante lui permettent de capter la lumière, l'humidité et les nutriments au détriment des autres plantes, plus petites et moins compétitives. Son installation peut aboutir à la formation de peuplements denses, souvent impénétrables qui contribuent à la disparition des espèces indigènes.



Sur la santé

Les fleurs de l'Herbe de la pampa peuvent provoquer des allergies en été sur les personnes sensibles. Les feuilles sont particulièrement coupantes et peuvent occasionner des sérieuses blessures notamment lors de la manipulation de la plante en vue de la contrôler.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler l'Herbe de la pampa : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

A défaut d'intervention mécanique et à titre préventif, il est possible de prévenir la propagation de la plante en coupant les panicules avant la dissémination des graines.



Sur l'économie et les activités humaines

Dans le sud de la France, en zones pâturées, des coupures qui ont tendance à s'enflammer ont été observées sur la bouche des animaux.



© T. RIGAUD

Plan d'action



Méthodes de gestion

Les plantes assez petites peuvent être arrachées en les tractant à l'aide d'un câble ou d'une corde, tandis que les plus gros plants peuvent nécessiter l'usage d'un tracto-pelle.

Lorsque le nombre d'individus adultes est faible, après les avoir coupés, il est envisageable de les recouvrir d'une bâche en plastique opaque afin d'éviter la reprise des touffes.



Suivi des travaux de gestion

Les perturbations du sol engendrées par les opérations de gestion peuvent favoriser la reconquête de la plante grâce à la banque de graines potentiellement présente dans le sol.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Comme la plupart des Graminées, l'Herbe de la pampa n'est pas affectée par des coupes répétées. Cette pratique, équivalente à une tonte, ne diminue en rien la production de feuilles et la capacité de la plante à fleurir l'année suivante.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étangs, plans d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment l'Herbe de la pampa en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. Sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin ou pour tout autre aménagement paysager.



© T. RIGAUD

L'Euphorbe fausse-baguette



L'Euphorbe fausse-baguettes

Euphorbia x pseudovirgata (Schur) Soo

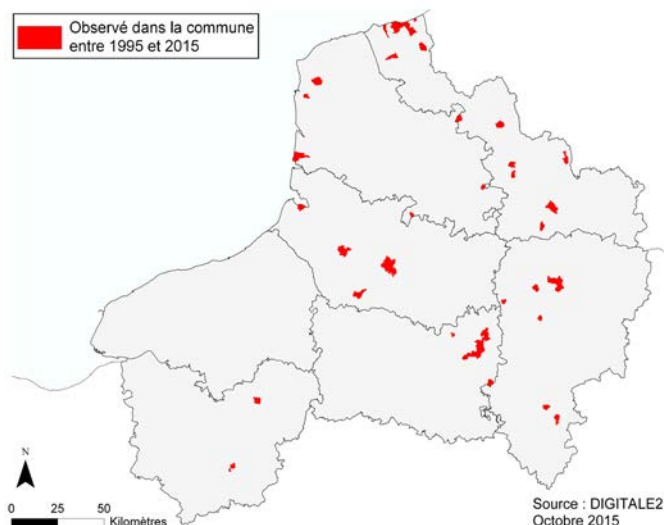
L'Euphorbe fausse-baguettes est une espèce exotique envahissante dont l'origine et le statut taxonomique sont encore très obscurs. Elle serait issue de l'hybridation entre l'Euphorbe érule (*Euphorbia esula*) plante indigène répartie en Europe occidentale et *Euphorbia waldsteinii* (= *Euphorbia esula* subsp. *tommasiniana*), originaire d'Europe orientale et centrale. Les modalités de son apparition ne sont, elles aussi, pas clairement identifiées : elle serait apparue dans le bassin du Danube d'où elle se serait ensuite propagée. Une autre hypothèse est l'importation d'*Euphorbia waldsteinii* en Europe occidentale où elle se serait hybridée avec la sous-espèce indigène. Enfin, cette espèce laisse même planer le doute sur la véritable identité des populations d'Euphorbe érule, jusque là considérée comme indigène sur notre territoire. Cela ne permet pas d'avoir une vision claire sur ce groupe complexe dont l'étude nécessite d'être approfondie. Quoi qu'il en soit, et c'est une certitude, l'Euphorbe fausse-baguettes se répand aujourd'hui à grande vitesse dans les prairies des grandes vallées alluviales, et menace aujourd'hui des habitats à forts enjeux patrimoniaux.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'Euphorbe fausse-baguettes n'est présente que très sporadiquement.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'espèce a été observée dans des sites rudéralisés (accotements routiers, friches, gares...) mais n'a pas encore été signalée comme envahissante dans les zones alluviales.

En Picardie, l'Euphorbe fausse-baguettes est présente en contexte rudéral (bords de routes, chemins etc.), mais surtout au sein des prairies alluviales de la vallée de l'Oise, dans les environs de Noyon jusqu'aux portes de Compiègne, où elle semble s'étendre très rapidement. Il s'agit là de la plus grande station connue à ce jour de la plante dans le Nord-Ouest de la France.



Comment reconnaître l'Euphorbe fausse-baguettes ?

© V. LEVY, CBNBL



Famille : Euphorbiacées

Synonymes : *Euphorbia x jucula* Prodán
Euphorbia x intercedens Podp.

Floraison : Mai-Juillet

L'Euphorbe fausse-baguettes est une espèce herbacée vivace, jaune-verdâtre. Elle produit un latex blanc lorsque l'on casse la tige. Ses feuilles sont linéaires, à côtés parallèles, de 4-5 mm de largeur. Ses inflorescences, caractéristiques des euphorbes, sont appelées « cyathes », elles sont jaunâtres, petites et peu visibles. Elles possèdent des glandes en forme de croissant. Elles sont entourées d'une paire de feuilles jaunâtres, les bractées, souvent prises pour des fleurs. Les « ombelles » principales (en réalité des cymes simulant une ombelle) sont constituées de 5-15 « rayons ».

© V. LEVY, CBNBL



© V. LEVY, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

L'Euphorbe fausse-baguettes ressemble à ses deux parents et la distinction de ces trois taxons est très délicate. N'hésitez pas à communiquer vos échantillons récoltés sur le terrain (matériel frais ou planche d'herbier) au CBNBL afin de vous aider dans leur identification.

Par ailleurs, on peut confondre l'espèce avec l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana* Neck.) : espèce indigène en Picardie, qui se distingue par des glandes de l'involucre arrondies (elles sont en forme de croissant chez l'Euphorbe ésule et l'Euphorbe fausse-baguettes).

Biologie et écologie

L'Euphorbe fausse-baguettes est une plante herbacée pérenne. Elle est capable de se reproduire de façon sexuée en produisant un grand nombre de graines et végétativement, grâce à un système de rhizomes très étendu. C'est une espèce au développement précoce, avec une reprise de croissance en été-début d'automne. Ces caractères font de l'Euphorbe fausse-baguettes une espèce compétitive, possédant un potentiel d'invasion élevé. La plante colonise les bords de rivières et de chemins où elle revêt un caractère plutôt rudéral. Cela dit, elle s'avère particulièrement envahissante dans les prairies alluviales de fauche (photo de droite). Dans un premier temps, la plante colonise les habitats ouverts ou perturbés où les graines sont capables de germer. Une fois implantée, elle est capable de s'étendre grâce à ses rhizomes sur l'ensemble de la prairie.

Modes de propagation

Chaque pied d'Euphorbe fausse-baguettes produit un nombre assez important de graines (30 à 150). Cependant, celles-ci sont majoritairement dispersées à faible distance, sauf si elles le sont par les oiseaux ou par hydrochorie, ce qui génère de nouveaux foyers de colonisation. Sa capacité de colonisation est renforcée par son système souterrain, vigoureux, très étendu et capable de se régénérer grâce aux bourgeons des rhizomes. Lorsque la plante croît en bordure de rive, elle est susceptible d'être déchaussée par les crues et d'être déposée sur d'autres sites. Ce phénomène peut également se produire par le biais des travaux agricoles.



© A. WATTERLOT, CBNBL
Chantier expérimental de gestion de l'Euphorbe fausse-baguettes en moyenne vallée de l'Oise

L'Euphorbe fausse-baguettes et ses impacts



Sur l'environnement

L'Euphorbe fausse-baguettes entraîne une diminution locale de la biodiversité. Elle est capable de réduire les populations des espèces indigènes, et peut aller jusqu'à former des tapis monospécifiques, notamment au sein des prairies alluviales de fauche dont une grande partie est d'intérêt communautaire.



Sur l'économie et les activités humaines

L'Euphorbe fausse-baguettes est toxique pour le bétail. Elle irrite le système digestif des bovins et des équins. Sa présence dans les prairies de fauche engendre une réduction de la production fourragère en rendant le foin inutilisable.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

A grande échelle, on ne connaît actuellement pas de moyens d'éliminer totalement et durablement les foyers d'Euphorbe fausse-baguettes. On ne peut qu'espérer stabiliser et contrôler leur extension.

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Dans les stades initiaux de colonisation ou dans les endroits difficiles d'accès (le long de berges abruptes par exemple), il est parfois possible de recourir à l'arrachage manuel de pieds isolés à l'aide d'une bêche.

Sur les peuplements denses, le décapage du sol sur plusieurs centimètres de profondeur semble un moyen de lutte efficace. Cette profondeur peut varier de 15 à 40 centimètres suivant l'efficacité d'exploration verticale du sol par les racines et les rhizomes de la plante, et le type de substrat du site colonisé. Il s'agit là d'une méthode certes radicale, mais qui semble la seule réellement efficace connue à ce jour (photo de droite : travaux engagés en moyenne vallée de l'Oise par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie).



Suivi des travaux de gestion

Un réensemencement après décapage permettrait de limiter le retour de l'Euphorbe fausse-baguette. L'idéal est de semer des espèces se complétant au niveau de leur cycle et de leur type racinaire (en profondeur ou en surface), afin qu'il y en ait toujours une qui soit en compétition avec l'Euphorbe fausse-baguette. Des expérimentations sont actuellement en cours en vallée de l'Oise sur ce type de gestion. Une méthode plus simple et moins coûteuse consiste à semer une espèce non indigène à croissance rapide mais dont on sait pertinemment qu'elle sera remplacée par les espèces prairiales naturellement présentes sur le site. Le cas du Ray-grass d'Italie (*Lolium multiflorum*) ou du Ray-grass hybride (*Lolium x boucheanum*) est tout à fait indiqué pour ce type d'opération.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances que de telles substances peuvent générer sur la santé humaine et sur l'environnement.

Lors des opérations de décapage, ne pas transporter ni réemployer la terre en dehors du site. Elle est en effet susceptible de contenir des fragments de racines et contaminer d'autres zones non concernées par la présence de l'Euphorbe fausse-baguette.





La Glycérie striée

Glyceria striata (Lam.) A.S. Hitchc.

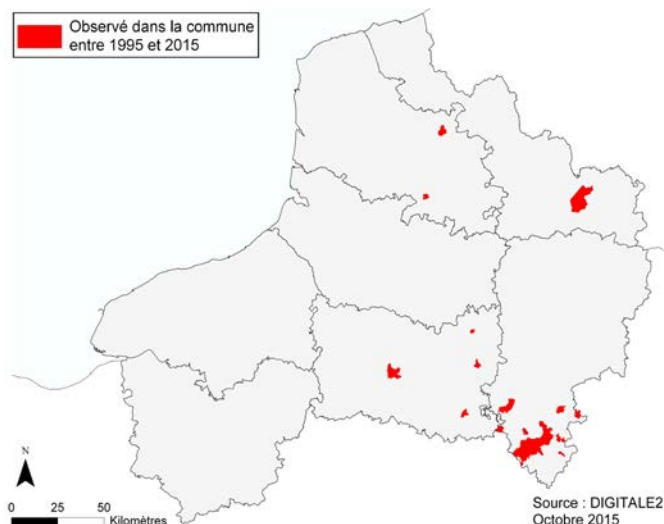
La Glycérie striée est une graminée originaire d'Amérique du Nord où elle s'étend sur une large partie du continent, du nord du Mexique jusqu'à l'Alaska. En Europe, on l'observe pour la première fois en 1849 en forêt domaniale de Meudon et par la suite dans les grands massifs forestiers au nord de Paris. Probablement introduite avec les semences céréalières et le fourrage des chevaux venus d'Amérique, la plante prospère aujourd'hui dans certaines forêts du Nord-Ouest de la France. Elle forme ainsi d'épais tapis monospécifiques qui colonisent tout un panel de milieux humides, menaçant alors la flore indigène.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, la Glycérie striée a été observée en abondance sur les accotements routiers récemment rempierrés sur la commune de Monchaux-Soreng (non cartographié).

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante a été observée dans les localités de Bavincourt, de Beuvry et dans le massif forestier de Mormal.

En Picardie, la plante a son bastion dans les forêts dominant les coteaux de la vallée de la Marne. Dans l'Oise, la plante colonise également certains chemins forestiers de la Forêt de Hez-Froidmont et de Retz. La Glycérie striée n'a pas encore été observée dans la Somme.



Comment reconnaître la Glycérie striée ?

© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

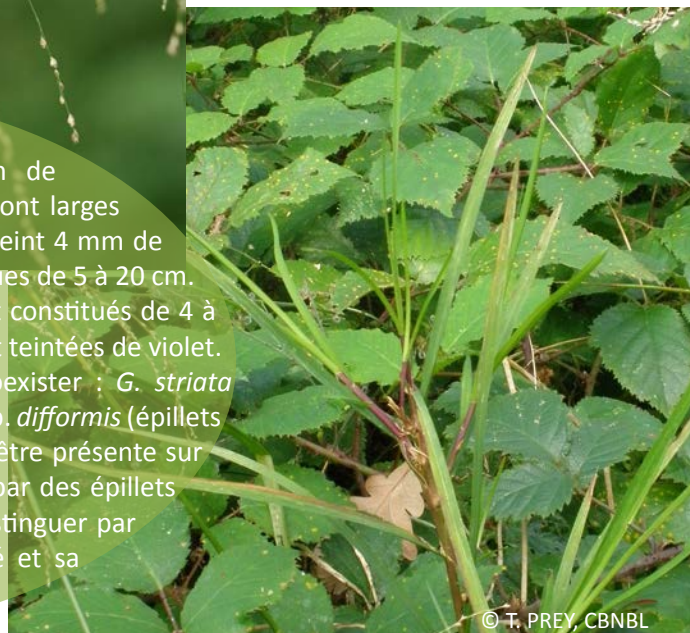


Famille : Poacées

Synonyme : *Glyceria nervata* Trin.

Floraison : Juin-Juillet

La Glycérie striée est une grande graminée rhizomateuse de 40 à 90 cm de hauteur, à port couché ascendant. Ses feuilles sont larges de 2 à 8 mm et alternes. La ligule membraneuse atteint 4 mm de long. Elle forme des panicules lâches et penchées, longues de 5 à 20 cm. Les épillets terminaux, longs de moins de 2 à 4 mm sont constitués de 4 à 7 fleurs à lemmes fortement striées et souvent légèrement teintées de violet. Dans son aire d'origine, deux sous-espèces semblent coexister : *G. striata* subsp. *striata* (épillets >3 mm) et, plus rare, *G. striata* subsp. *difformis* (épillets <3 mm). C'est cette deuxième sous-espèce qui semble être présente sur notre territoire et qui, outre sa différence marquée par des épillets plus petits que la première, semble surtout se distinguer par son comportement envahissant très marqué et sa forte expansion.



© T. PREY, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

Les espèces constituant la famille des Graminées ne sont en général pas très faciles à déterminer : le risque de confusion de la Glycérie striée avec de nombreuses autres espèces de la même famille est important, notamment avec les Pâturins (genre *Poa*) et le Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica* (L.) Beauv.) et leur détermination nécessite la plupart du temps les compétences de botanistes aguerris.

La Glycérie striée se distingue des autres espèces indigènes du même genre : *Glyceria notata* Chevall., *Glyceria declinata* Bréb. et *Glyceria fluitans* (L.) R. Brown car ces trois espèces possèdent des épillets terminaux longs de plus de 9 mm.

Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg, robuste glycérie dressée des zones humides présente une taille comprise entre 1 à 2,5 m qui permet d'éviter toute confusion avec la Glycérie striée.

Biologie et écologie

La Glycérie striée est une graminée pérenne qui fleurit dès le début de l'été et dissémine ses graines dès le mois d'août. Même si ailleurs en Europe la plante semble coloniser boisements et prairies humides, dans le Nord-Ouest de la France, la plante est strictement connue des zones les plus humides des massifs forestiers où elle colonise les chemins et leurs abords ainsi que les clairières, les bords de mares et les ornières.

Modes de propagation

La Glycérie striée est capable de coloniser de nouveaux espaces à la fois localement, en s'étendant grâce à ses rhizomes, mais aussi grâce à la production de graines qui peuvent être disséminées à plus grande distance. Les capacités de propagation de ces graines sont assez mal connues en Europe mais, dans son aire d'origine, la plante semble être un fourrage de choix pour la faune sauvage (notamment les cervidés) et certaines espèces d'oiseaux consomment ses graines. En forêt, cette dissémination est probablement favorisée également par les engins d'exploitation forestière, les randonneurs et les cavaliers. Sur notre territoire, il a été également observé une augmentation de surfaces colonisées localement suite au retournement superficiel du sol par des sangliers en quête de nourriture.

La Glycérie striée et ses impacts



Sur l'environnement

La Glycérie striée forme des tapis compacts qui recouvrent le sol et supplantent les communautés d'espèces indigènes initialement établies. Les mares et les gouilles forestières, souvent représentées de façon ponctuelle et parfois seuls refuges des végétations de zones humides à l'échelle d'un massif forestier, peuvent être fortement menacées par le développement de la plante. Dans la Brie (Aisne), les ornières à Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* L.), amphibien protégé à l'échelle européenne, pourraient être significativement impactées par la prolifération de cette Glycérie. Ainsi, ces ornières seraient nettement moins favorables à la reproduction de ce crapaud.



Sur l'économie et les activités humaines

En l'état actuel de nos connaissances, la Glycérie striée ne semble pas présenter d'impact sur l'économie ou les activités humaines.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Très peu d'informations sont disponibles concernant la gestion de la Glycérie striée, en France ou en Europe. A condition d'être testées avant d'être réalisées à grande échelle, quelques méthodes de gestions peuvent toutefois être envisagées.

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler la Glycérie striée : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Dans le cadre du recours à une intervention de type mécanique, il est primordial de faire coïncider le type d'engin motorisé au type de sol et aux conditions météorologiques afin de minimiser les risques d'orniérage et de tassement des sols forestiers, particulièrement fragiles.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Excavation : dans les cas d'une colonisation récente, lorsque la Glycérie striée est encore présente sur de faibles surfaces, il peut être envisagé de retirer la plante avec son substrat afin de s'assurer que toutes ses parties ont été retirées du site. Cette méthode est à proscrire si elle nécessite le retrait de plusieurs m³ de terres. Le substrat contenant la plante sera ensuite enfoui en dehors de toute zone humide.

Bâchage : quand le contexte le permet, pour éliminer des taches isolées de Glycérie striée, il peut être envisagé de les recouvrir avec de la bâche opaque voire avec du géotextile. Cette opération permet d'empêcher la plante d'accéder à la lumière et aux jeunes pousses de se développer.

Cette technique est susceptible de gagner en efficacité après une opération de faux semis préalable.

Hersage : concernant des populations plus étendues, il peut être envisagé de herser les zones colonisées et de retirer un maximum de rhizomes de la plante. L'opération doit être réalisée plusieurs fois d'affilée à intervalles de temps suffisants pour que la plante repousse et ainsi faciliter son retrait à la main. Un maximum de rhizomes doit être recueilli lors de chaque opération.

Cette pratique a également pour mérite de jouer le rôle de faux semis et permet de réduire le stock de graines du sol : alors que le premier hersage favorise l'expression de la banque de graines contenue dans le sol, le deuxième passage permet d'éliminer les plantules qui en sont issues.

Si une intervention se déroule lorsque la Glycérie striée est en graines, il est important de nettoyer les engins. Cette précaution permet de limiter le risque de dissémination de la plante sur les voies d'accès et le reste du massif forestier.

Les arrachages manuels sont à proscrire notamment quand il s'agit de populations réparties sur de grandes surfaces : les rhizomes de la Glycérie striée sont très cassants et bien souvent très difficiles à extraire du sol. Il est ainsi illusoire d'envisager l'élimination de tous les fragments de plante après ce type arrachage.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances que de telles substances peuvent générer sur la santé humaine et sur l'environnement.

La Berce du Caucase



La Berce du Caucase

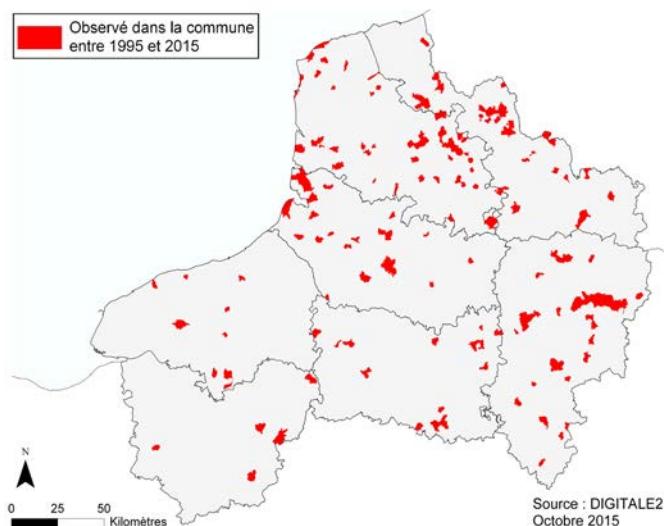
Heracleum mantegazzianum Somm. et Lev.

La Berce du Caucase est une grande ombellifère originaire du massif montagneux éponyme. Elle a été introduite en Europe du Nord et de l'Ouest au 19^e siècle. Elle fut d'abord cultivée comme plante ornementale dans les jardins botaniques d'où elle s'échappa. Après une période de latence de près d'un siècle, elle révéla son caractère invasif à partir du milieu du 20^e siècle.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'espèce est naturalisée de façon éparsée et y a été observée sur une vingtaine de communes. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est assez répandue et présente dans une cinquantaine de localités. Elle est généralement cantonnée dans les villages ou le long des axes routiers et aucune naturalisation massive n'est signalée dans les systèmes alluviaux de la région.

En Picardie, la Berce du Caucase est présente de façon ponctuelle au nord-ouest du département de la Somme et dans le sud de l'Oise. L'Aisne est le plus touché des trois départements picards et présente des populations importantes le long de la vallée de la Serre ainsi que quelques foyers dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise.



Comment reconnaître la Berce du Caucase ?



© A. WATTERLOT, CBNBL

Famille : Apiacées

Synonyme : -

Floraison : Juin-Juillet

Fructification : Août-Octobre

La Berce du Caucase peut atteindre 3,5 m de hauteur ce qui en fait la plus grande plante herbacée d'Europe. Elle présente une tige épaisse et creuse pouvant dépasser 10 cm de diamètre. Ses feuilles sont profondément découpées en 3 ou 5 divisions, irrégulièrement lobées et bordées de dents aiguës. Elles mesurent généralement de 50 cm à 1 m de longueur avec un pétiole à section cylindrique et ponctué de taches rouges. Ses fleurs blanches sont disposées en ombelles constituées de plus de 50 rayons, atteignent 50 cm de diamètre et ses fruits, longs de 10 à 14 mm, sont bordés de poils hérissés.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

- La Berce commune (*Heracleum sphondylium* L.) : espèce indigène, elle se distingue de la Berce du Caucase par sa taille plus modeste (1,5 à 2 m), son ombelle ne comportant que 35 rayons au maximum, des pétioles comportant un sillon et non ponctués de taches rouges (ils sont entièrement verts).
- *Heracleum sosnowskyi* Manden et *Heracleum persicum* Desf. ex Fisch. : deux autres espèces exotiques qui partagent le caractère « géant » et la phototoxicité de la Berce du Caucase. Elles n'ont pas encore été signalées dans le nord-ouest de la France. Ces deux espèces sont toutefois envahissantes en Europe de l'Est pour la première et en Suède pour la seconde.

Biologie et écologie

La Berce du Caucase est une plante herbacée qui fleurit à partir du mois de mai et produit des graines dont la germination peut intervenir la même année à partir du mois de juillet. Les plantes ont un développement végétatif pendant 2 à 3 ans durant lesquels elles ont l'aspect de rosettes de feuilles alors qu'elles accumulent des réserves dans leur système racinaire. Après cette période de développement végétatif, la floraison a lieu en été (mai/juillet) et la fructification à l'automne (entre août et mi-octobre). D'après certains auteurs, après la dissémination des graines, la racine pivotante meurt. De récentes études, menées notamment en Belgique, et nos observations réalisées sur le terrain semblent indiquer que la plante est capable de fleurir plusieurs années de suite. La Berce du Caucase nécessite un sol ou un climat suffisamment humide, un substrat bien pourvu en azote et les sols acides sont évités. Les berges des cours d'eaux et les prairies humides attenantes représentent les milieux de prédilection de la plante. Dans ces conditions, l'espèce peut envahir les talus et les friches, mais également les prairies hygrophiles et les lisières forestières.

Modes de propagation

La Berce du Caucase se reproduit uniquement par la voie sexuée et se dissémine donc exclusivement par les graines qu'elle produit (plus de 10 000 par individu). La plante colonise ainsi de nouveaux espaces soit de proche en proche lorsque les graines tombent au sol, soit à plus grande distance lorsqu'elles sont emportées par l'eau (notamment lors des crues), par le vent, les engins agricoles (pneumatiques) ou sous les semelles des chaussures.

La Berce du Caucase et ses impacts



Sur l'environnement

La Berce du Caucase est une espèce très compétitive qui, par sa croissance rapide et sa grande taille, monopolise rapidement l'espace, les ressources nutritives et la lumière nécessaires à l'établissement et à la survie de la végétation herbacée et des jeunes ligneux. Ce phénomène de monopolisation des ressources induit ainsi la disparition locale des espèces indigènes. Il amplifie également l'érosion au niveau des berges des cours d'eau, lorsque celles-ci sont dépourvues de ripisylve.



Sur la santé

La sève de la plante contient des furanocoumarines, molécules qui sont activées par la lumière solaire (substance photosensibilisante) et occasionnent des lésions de la peau. Celle-ci devient rouge, gonflée et de grandes cloques apparaissent au bout d'un ou deux jours. Ces lésions ont l'aspect de brûlures qui peuvent être graves.



Sur l'économie et les activités humaines

Les grandes populations qu'elle peut former, notamment le long des cours d'eau, représentent une entrave à l'accès et à la circulation des pêcheurs et des promeneurs. Même si elle semble non toxique quand elle est consommée au stade juvénile, entre autre par les vaches et les chevaux, des cas de brûlure sur ces animaux ont été rapportés avec des plantes adultes. Sur le plan économique, leur élimination au niveau des bords de route, pour garantir la visibilité aux usagers, engendre des coûts non négligeables aux équipes d'entretien des collectivités locales.



© V. LEVY, CBNBL



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en oeuvre pour contrôler la Berce du Caucase : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Des précautions vestimentaires sont à prendre avant toute opération sur le terrain :

- le port de gants imperméables est impératif ;
- l'intégralité du corps doit être protégée de manière à éviter le contact direct de la peau avec la plante : le port de vêtements à manches longues, voire d'une combinaison, est indispensable.

L'arrachage manuel est le moyen le plus efficace pour éliminer définitivement les individus adultes. Il s'agit de déterrer l'extrémité supérieure de la racine à l'aide d'une bêche et de la sectionner juste en dessous du collet. En effet, c'est au niveau de cette partie que de nouvelles repousses, bien que plus chétives, peuvent engendrer de nouvelles ombelles et donc des graines dans la même année. En tranchant juste au dessous de cette zone, on s'assure de la mort de la plante. Pour les individus juvéniles et les plantules, il est possible de les éliminer en les arrachant simplement tout en veillant à extraire l'appareil racinaire.

Un fauchage manuel, réalisé juste avant la floraison et renouvelé une à plusieurs fois quelques semaines plus tard, permet d'affaiblir la plante et, à terme, de l'éliminer. Au fur et à mesure des années, cette intervention permet de réduire progressivement la banque de graines contenue dans le sol.

Un contrôle agronomique par pâturage ovin, bovin ou équin peut également être réalisé car ces animaux consomment la Berce du Caucase à son stade juvénile. Il est cependant indispensable d'éliminer dans un premier temps les individus adultes manuellement, car ils présentent un risque de brûlure sur les animaux. Cette méthode donne de bons résultats et permet l'élimination de l'espèce au bout de quelques années.

Lorsque les surfaces colonisées sont importantes, en contexte prairial ou en bordure de champs, il est envisageable de procéder à un labour. Il faut alors veiller à retirer toutes les racines des plantes mises à jour. L'opération pourra être répétée l'année suivante si nécessaire. Lorsque la plante sera éliminée, on veillera à semer densément des graminées afin de limiter le risque de germination de nouvelles graines de Berce du Caucase.



Suivi des travaux de gestion

Si une intervention tardive a eu lieu et que l'on constate un début de fructification, il est impératif de récupérer les ombelles, de les sécher (dans un endroit abrité et ne permettant pas leur dissémination) puis de les incinérer.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On peut trouver la Berce du Caucase en vente, notamment sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !





La Balsamine du Cap

Impatiens capensis Meerb.

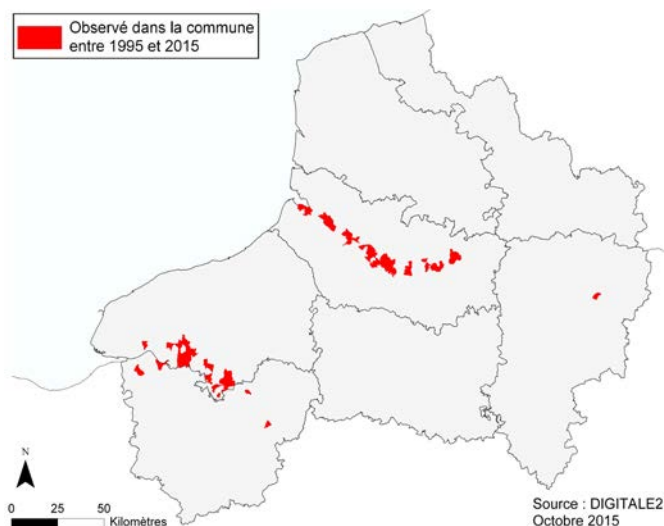
La Balsamine du Cap n'est pas, comme son nom pourrait le faire croire, une espèce originaire d'Afrique du Sud, mais nord-américaine où elle y occupe une grande partie du sous-continent. Sa présence en France est attestée depuis le début du 19^e siècle où elle a été observée pour la première fois dans le bassin de la Seine. Elle s'est ensuite propagée le long des grandes vallées alluviales, où elle s'est rapidement montrée envahissante jusqu'à représenter aujourd'hui une menace pour la flore indigène et les habitats des grands systèmes fluviaux.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, la Balsamine du Cap est aujourd'hui largement répandue dans la vallée de la Seine, notamment entre Pont-de-l'Arche et Tancarville mais sa présence reste exceptionnelle ailleurs (basse vallée de la Risle, Saint-Pierre-la-Garenne).

La plante est totalement absente du Nord-Pas de Calais.

En Picardie, on observe l'espèce sur la section de la Somme comprise entre Frise et Saint-Valery-sur-Somme. Elle a également été observée ponctuellement en vallée de la Serre, dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître la Balsamine du Cap ?



Famille : Balsaminacées

Synonymes : *Impatiens biflora* Walter
Impatiens fulva Nutt.

Floraison : Juillet-Octobre

©A. WATTERLOT, CBNBL

La Balsamine du Cap est une plante annuelle, haute de 20 à 60 cm, produisant des fleurs jaune-orangées tachées de brun-rouge à l'intérieur, longues de 2 à 3 cm et pourvues d'un éperon brusquement contracté, fortement courbé à presque 180°. Les feuilles, alternes, longues d'environ 8 cm, sont munies de chaque côté de 5 à 10 dents.





Attention, à ne pas confondre avec :

- *Impatiens parviflora* : une autre espèce exotique envahissante, qui se distingue par ses fleurs jaune pâle plus petites, son éperon droit ou légèrement courbé et un limbe foliaire muni de 20-35 dents de chaque côté. Celle-ci est plutôt forestière (bois rudéralisés), mais peut être observée en de rares occasions au sein des forêts riveraines.
- *Impatiens noli-tangere* : espèce indigène, rare et d'intérêt patrimonial dans le Nord-Ouest de la France, qui se distingue par ses fleurs jaunes munies d'un éperon graduellement contracté et fortement courbé mais formant toutefois un angle inférieur à 180°. Le limbe foliaire est pourvu de 7 à 16 dents de chaque côté. Il s'agit d'une espèce forestière qui occupe les bords de ruisseaux et les chemins forestiers humides.

Biologie et écologie

La Balsamine du Cap est une plante annuelle, hygrophile, qui colonise les vasières et les mégaphorbiaies (végétations hygrophiles de hautes plantes herbacées) présentes le long des rivières et des grands systèmes fluviaux ainsi que les zones topographiquement plus hautes, au sein des cariçaies. Cette espèce présente une bonne tolérance à l'ombrage et colonise également les sous-bois alluviaux tels que les aulnaies et les saulaies.

Modes de propagation

La Balsamine du Cap se reproduit essentiellement par voie sexuée (c'est une espèce annuelle), mais elle est susceptible de régénérer un nouvel individu à partir d'un unique fragment de tige. Elle produit un grand nombre de graines qui, à l'aide d'un système identique aux autres espèces du genre, sont éjectées par les capsules à plusieurs mètres aux alentours. Ces graines peuvent être transportées sur de grandes distances lors des crues, ou simplement par le courant lorsque la plante croît en bordure de cours d'eau.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

La Balsamine du Cap et ses impacts



Sur l'environnement

La monopolisation des ressources nutritives et spatiales par la Balsamine du Cap entraîne rapidement l'apparition de formations monospécifiques relativement denses. Ces herbiers denses peuvent conduire à la diminution locale des espèces indigènes typiques des zones humides en réduisant leur habitat disponible. Ils peuvent alors menacer l'intégrité d'habitats palustres d'intérêt communautaire comme les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et les forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun.



Sur l'économie et les activités humaines

La Balsamine du Cap ne semble pas constituer une entrave à l'économie et aux activités humaines.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer. Toute intervention doit être coordonnée à l'échelle d'un bassin versant en partant de l'amont (populations sources des semences) en intégrant les propriétés privées où l'espace est souvent présente (parcs, jardins...).

Plan d'action



Méthodes de gestion

Il est envisageable de pratiquer un arrachage manuel sur des zones colonisées de faible étendue : la plante, annuelle, présente en effet un système racinaire peu développé.

Sur des surfaces plus importantes, le fauchage des zones colonisées semble la méthode de gestion la plus adaptée. Il est à pratiquer avant ou en début de floraison, afin de s'assurer que la plante ne produira pas de graines. Il peut être nécessaire de le renouveler en milieu de saison en cas de germination tardive de la plante.

Quel que soit le moyen de gestion envisagé, l'opération est à réaliser plusieurs années de suite afin d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années).



Suivi des travaux de gestion

Les produits de fauche ou d'arrachage seront impérativement évacués et incinérés : en effet, chaque fragment de la plante est susceptible de reformer un individu par bouturage.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Des graines de Balsamine du Cap sont encore proposées à la vente, notamment sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !





La Balsamine géante

Impatiens glandulifera Royle

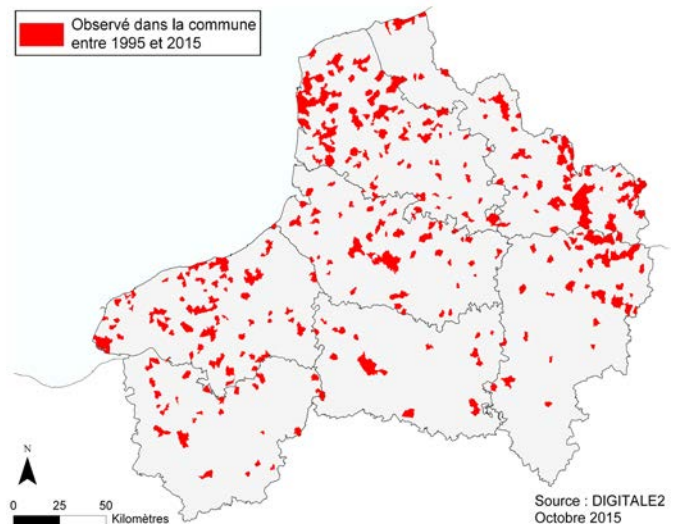
La Balsamine géante, également appelée Impatience de l'Himalaya, est une plante herbacée annuelle originaire d'Asie centrale et orientale. Ses modalités d'apparition en Europe sont bien documentées : on sait ainsi que des graines furent pour la première fois envoyées au jardin de Kew Garden en Angleterre depuis l'Himalaya. Elle fut ensuite cultivée en 1842 au Jardin des Plantes de Paris et en 1873, au Jardin des Plantes de Montpellier. On l'observa pour la première fois en dehors de jardins en 1897 : la plante a alors été observée au bord d'un cours d'eau dans les Pyrénées Orientales. C'est au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle que la plante a montré tout son potentiel envahissant en se propageant largement sur le territoire métropolitain.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

L'espèce largement disséminée en Haute-Normandie, surtout dans le département de la Seine-Maritime.

Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est présente dans la quasi-totalité des bassins hydrographiques. Sa distribution actuelle exacte est à préciser mais l'espèce semble être en extension.

En Picardie, on la rencontre parfois sur des linéaires importants, le long des berges de la Somme, de l'Oise, du Thérain, de la Serre et de la Maye.



Comment reconnaître la Balsamine géante ?

Famille : Balsaminacées

Synonyme : *Impatiens roylei* Walp.

Floraison : Juin-Juillet



© V. LEVY, CBNBL



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

C'est une plante herbacée annuelle, robuste et haute de 1 à 2 mètres. La tige est rougeâtre, dressée et peut présenter des racines adventives. Les fleurs sont longues de 2,5-4 cm, pourpres ou rarement blanches, à éperon fortement courbé. Les feuilles sont opposées ou groupées par 3 et on observe des glandes à la base du pétiole. Les fruits sont des capsules longues de 2-4 cm de long.



Attention, à ne pas confondre avec :

Deux autres balsamines elles aussi exotiques :

- la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii* Hook. f.). Elle peut atteindre 1 m de hauteur et présente des feuilles alternes et sans glandes, ainsi que des fleurs de couleur rose pâle et blanche.
- la Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora* DC.) caractérisée par des fleurs de couleur jaune pâle encore plus petites et des feuilles dentées en scie.

Une espèce indigène et d'intérêt patrimonial dans le Nord-Ouest de la France est également présente :

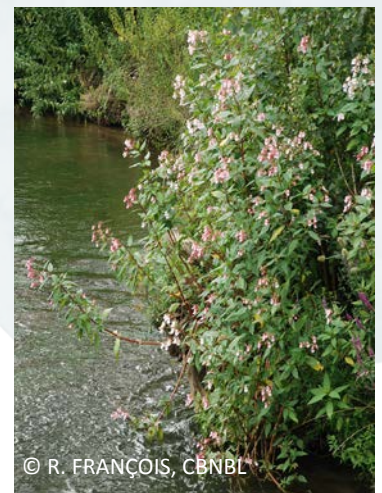
- la Balsamine n'y touchez pas (*Impatiens noli-tangere* L.), seule Balsamine indigène en France reconnaissable à ses fleurs de couleur jaune d'or.

Biologie et écologie

Cette espèce herbacée annuelle, à germination précoce et à croissance rapide, peut atteindre près de 2 mètres. Elle se reproduit essentiellement par voie sexuée (jusqu'à 800 graines produites par plante), néanmoins le bouturage à partir des tiges et des racines est possible. La dissémination des graines s'effectue donc soit de proche en proche via le système performant d'expulsion propre au genre *Impatiens*, soit par l'intermédiaire de l'eau qui va transporter des graines le long d'un réseau hydrographique. Toutefois, la banque de semences dans le sol semble peu persistante. La Balsamine géante se retrouve de façon caractéristique au niveau des berges de rivières, des fossés humides et des graviers de bord des cours d'eau. On peut également la trouver en situation d'ourlet forestier, de clairière et sur les terrains de dépôt. De façon plus générale, la Balsamine géante colonise préférentiellement ces milieux lorsque ceux-ci sont perturbés : berges et sols remaniées ou retournés, ripisylves coupées, etc.

Modes de propagation

La production par la Balsamine géante de très nombreuses graines lui permet une grande capacité de propagation. Celle-ci est associée à une forte capacité de bouturage lorsque des fragments sont emportés par les flots ou lors des crues, permettant à la plante de coloniser rapidement l'ensemble des berges d'un cours d'eau.



© R. FRANÇOIS, CBNBL

La Balsamine géante et ses impacts



Sur l'environnement

La monopolisation des ressources nutritives et spatiales par la Balsamine géante entraîne rapidement l'apparition de formations monospécifiques denses. Ces herbiers conduisent à la disparition locale des espèces indigènes typiques des zones humides, en réduisant leur habitat disponible. Cette espèce annuelle laisse les sols nus en hiver et conduit à la fragilisation des berges en les exposant d'avantage aux phénomènes d'érosion.



Sur l'économie et les activités humaines

En contexte alluvial, la fragilisation des berges, laissées à nu l'hiver lors des crues, accélère l'érosion et entraîne des surcoûts liés à la restauration de ces berges



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Tout intervention doit être coordonnée à l'échelle d'un bassin versant en partant de l'amont (populations sources des semences) en intégrant les propriétés privées où l'espace est souvent présente (parcs, jardins...).

Plan d'action



Méthodes de gestion

L'arrachage manuel des plantes, en essayant d'extraire l'appareil racinaire, semble être la méthode la plus efficace et certainement la plus douce pour le milieu. Cette méthode est envisageable pour de petites surfaces colonisées.

Pour des surfaces colonisées plus importantes, le fauchage est la méthode de gestion la plus efficace connue à ce jour. Celui-ci est à réaliser juste avant la floraison. Il est impératif de faucher la plante en dessous du premier noeud pour éviter toute repousse. Il est recommandé de pratiquer un deuxième fauchage 3 à 4 semaines après le premier passage.

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de Balsamine géante du milieu et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années).



Suivi des travaux de gestion

Les produits de fauche ou d'arrachage seront impérativement évacués et incinérés ou stockés pour séchage en dehors de toute zone inondable : en effet, chaque fragment de la plante est susceptible de reformer un individu par bouturage.

Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme si elles sont accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner, voire empêcher, le retour de la Balsamine géante.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire :

Ne pas utiliser de tondeuses-broyeurs qui dispersent les fragments.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.



© A. WATTERLOT, CBNBL



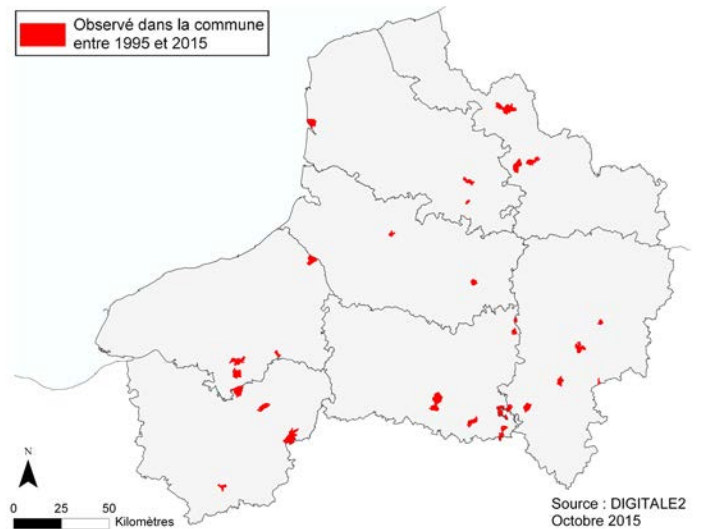
Le Phytolaque d'Amérique

Phytolacca americana L.

Originaire d'Amérique du Nord, le Phytolaque d'Amérique a été introduit en Afrique et plus largement dans les pays du pourtour méditerranéen au cours du 17^e siècle. L'attrait pour cette plante était alors lié à ses usages multiples : les jeunes organes (racines et feuilles) peuvent être consommés, ses fruits permettent de produire une teinture violette et de colorer d'avantage le vin de moindre qualité et elle est parfois utilisée pour l'ornement des espaces verts et des jardins. Introduite en France au cours du 18^e siècle dans la région Bordelaise, la plante s'est d'abord naturalisée dans le Sud-Ouest puis a lentement étendu son aire de répartition plus au nord. Le Phytolaque d'Amérique est bien représenté à l'échelle du territoire national : il est en effet présent dans 45 départements. Bien connu des massifs forestiers des Landes et de la forêt de Fontainebleau, le Phytolaque d'Amérique est un hôte encore relativement peu répandu du Nord-Ouest de la France qui reste cependant à surveiller.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'espèce a été observée dans quatre communes du département de la Seine-Maritime. Dans le Nord-Pas de Calais, la plante est naturalisée depuis de nombreuses années sur un terroir à Dechy près de Douai. Un pied a été découvert sur le terroir de Rieulay en 2015. Elle est également signalée dans un cimetière à Lille et dans un parterre urbain à Arras. En Picardie, l'espèce est connue des massifs forestiers du sud du département de l'Oise et on peut la retrouver ponctuellement dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître le Phytolaque d'Amérique ?



©A. WATTERLOT, CBNBL

Famille : Phytolaccacées

Synonymes : *Phytolacca decandra* L.

Floraison : Juin-Octobre



©A. WATTERLOT, CBNBL

Le Phytolaque d'Amérique est une plante herbacée vivace pouvant atteindre 1 à 2 mètres de hauteur. Ses tiges sont striées et rougeâtres et il produit des fleurs de couleur blanche ou un peu rosée. Les 10 carpelles de chaque fleur évoluent en drupes, soudées à leur base et de couleur purpurine à noirâtre à maturité. Celles-ci sont réunies en grappes pendantes. Le Phytolaque d'Amérique possède des fleurs généralement à 10 étamines et des tépales longs d'environ 2,5 mm.

©R. FRANÇOIS, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

Une autre espèce de Phytolaque, elle aussi exotique : le Phytolaque d'Orient (*Phytolacca esculenta* Van Houtte) qui possède des fleurs généralement à 8 étamines et des tépales longs de 3 à 4 mm. Chez cette espèce, les grappes fructifères restent dressées.

Biologie et écologie

Le Phytolaque d'Amérique est une espèce pérenne produisant des inflorescences en forme de grappes constituées d'une multitude de fleurs. La pollinisation se fait par l'intermédiaire des insectes. A maturité, les grappes présentent de nombreuses baies noirâtres (d'où le nom vernaculaire de la plante « raisin d'Amérique »). Ses fruits contiennent généralement 10 graines et la plante peut en produire plusieurs milliers par an. Ces graines peuvent s'accumuler chaque année dans le sol pour constituer une banque de semence pouvant persister pendant plus de 40 ans. En fin de saison, avec l'arrivée du froid, la plante revêt une coloration rougeâtre. Durant l'hiver, les parties aériennes meurent et seul subsiste l'appareil racinaire et des bourgeons, à partir desquels émergeront une ou plusieurs tiges l'année suivante (mai-juin).

Le Phytolaque d'Amérique affectionne les terrains meubles plus ou moins acides (talus, friches, terrils, anciennes sablières, bords de rivières perturbés, coupes, lisières forestières et clairières). Dans le Nord-Ouest de la France, cette espèce semble s'observer plus fréquemment en milieux perturbés.

Modes de propagation

Le Phytolaque d'Amérique se reproduit uniquement par la voie sexuée et se dissémine donc exclusivement par les graines produites. La plante colonise ainsi de nouveaux espaces, soit de proche en proche lorsque les graines tombent au sol, soit à plus grande distance lorsque les baies sont consommées par les animaux. Les oiseaux frugivores semblent être les vecteurs les plus performants de la propagation du Phytolaque d'Amérique car ils sont moins sensibles aux toxines contenues dans les baies que les autres animaux.

Le Phytolaque d'Amérique et ses impacts



Sur l'environnement

La formation de populations étendues et relativement denses entraîne localement un appauvrissement de la diversité en espèces, en réduisant leur habitat disponible. C'est au niveau des zones humides et des pelouses sablonneuses pionnières, milieux au patrimoine floristique souvent très riche, que le Phytolaque d'Amérique peut avoir le plus d'impact sur la flore sauvage et les végétations les plus fragiles.



Sur l'économie et les activités humaines

La colonisation des coupes et des lisières forestières par le Phytolaque d'Amérique entraîne à terme un retard de colonisation des ligneux et peut occasionner une gêne pour les activités sylvicoles.



Sur la santé

Toutes les parties de la plante (notamment les baies) contiennent une toxine, la saponine, qui en cas d'ingestion peut provoquer de sérieux troubles : maux de tête, étourdissements, troubles gastro-intestinaux, tachycardie, troubles de la vision, vomissements, salivation, soif...



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Le port de gants est conseillé pour éviter tout risque d'intoxication par contact main-bouche.

L'arrachage manuel (à l'aide de bêches) des plantes en essayant d'extraire l'appareil racinaire semble être la méthode la plus efficace et certainement la plus douce pour le milieu. Cette méthode est envisageable pour de petites surfaces colonisées.

Pour des surfaces colonisées plus importantes ou lorsque les moyens humains sont limités, la fauche est la méthode de gestion la plus efficace connue à ce jour. Celle-ci est à réaliser juste avant la floraison (du mois de juin au mois de septembre), deux à trois fois par an suivant l'importance des repousses constatées.

Pour les zones massivement colonisées, il peut être envisagé de recourir au labour ou au raclage du sol en surface tout en prenant en considération les enjeux floristiques du site. Ces techniques peuvent par exemple être préconisées au sein de sablières ou d'autres zones fortement perturbées par l'homme, dans une optique de restauration du milieu.

Ces deux types d'opérations sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de Phytolaque d'Amérique et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol.

Empêcher tout transfert de terre en dehors du périmètre du site ayant fait l'objet des travaux d'arrachage. Cette terre est en effet susceptible de contenir des graines de la plante et de participer à sa propagation sur des sites encore indemnes de sa présence.

Si une intervention tardive a eu lieu et que l'on constate un début de fructification, il est impératif de récupérer les grappes, de les sécher (dans un endroit abrité et ne permettant pas leur dissémination) puis de les incinérer.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Phytolaque d'Amérique en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin!

Les renouées asiatiques



Les renouées asiatiques (Renouée du Japon, de Sakhaline et de Bohème)

Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene /

Fallopia sachalinensis (F. Schmidt Petrop.) Ronse Decraene

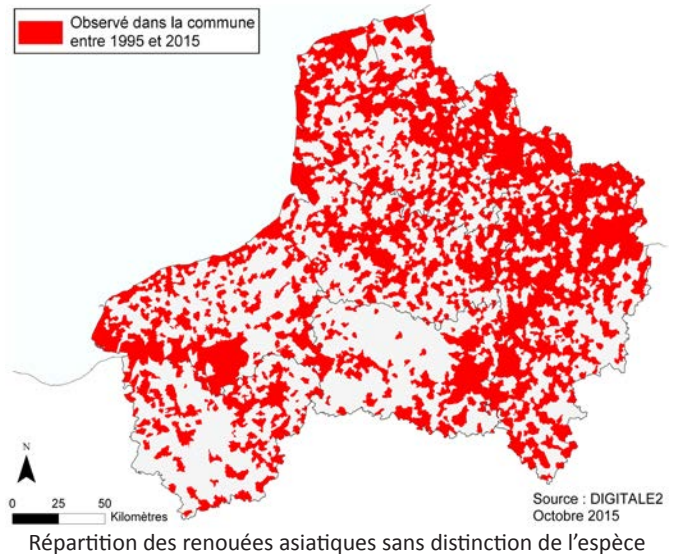
Fallopia x bohemica (Chrtek et Chrtková) J.P. Bailey

La Renouée du Japon, la Renouée de Sakhaline et leur hybride, la Renouée de Bohème, sont originaires des régions d'Asie orientale. On estime que leur introduction en Europe a eu lieu au cours du 19^e siècle pour leurs propriétés esthétiques et mellifères. C'est à partir du 20^e siècle que l'on constate leur expansion, en lien direct avec les perturbations grandissantes des milieux naturels. Dans le Nord-Ouest de la France, et globalement à l'échelle du territoire national, les renouées asiatiques sont largement répandues, néanmoins la Renouée du Japon est la plus représentée.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

La Renouée du Japon est très commune dans l'ensemble du nord-ouest de la France. Dans l'état actuel des connaissances, cette espèce est présente dans plus de 50 % des communes du territoire. La Renouée de Sakhaline est nettement moins représentée : elle n'a été mentionnée que sur une dizaine de communes de Haute-Normandie et une vingtaine de communes de Picardie et du Nord-Pas de Calais.

L'hybride formé à partir de ces espèces (*Fallopia x bohemica*) est également présent en Picardie et en Haute-Normandie et a été détecté assez récemment dans le Nord-Pas de Calais où il paraît répandu dans le bassin minier et en région lilloise. Il est très probable que certaines populations de Renouée de Sakhaline aient été confondues avec l'hybride et mériteraient d'être réétudiées.



Comment reconnaître les renouées asiatiques ?



Famille : Polygonacées

Synonymes de *Fallopia japonica* :

Reynoutria japonica Houtt.

Polygonum cuspidatum Siebold & Zucc.

Synonymes de *Fallopia sachalinensis* :

Reynoutria sachalinensis (F. Schmidt Petrop.) Nakai

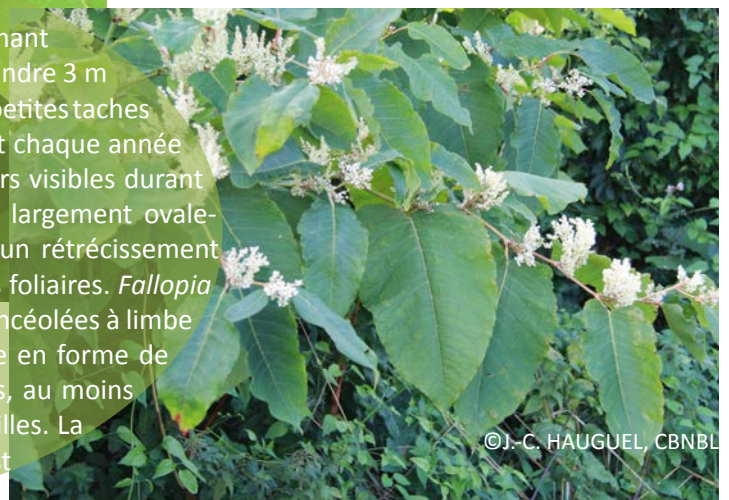
Polygonum sachalinensis F. Schmidt

Synonyme de *Fallopia x bohemica* :

Reynoutria x bohemica Chrtek & Chrtkova

Floraison : Août-Octobre

Les renouées asiatiques sont des plantes herbacées vivaces à rhizome formant des fourrés denses d'une hauteur pouvant atteindre 3 m ou 4 m. Les tiges sont de couleur verte piquetées de petites taches rougeâtres. Elles sont creuses, cassantes et flétrissent chaque année dès les premières gelées (elles sont néanmoins toujours visibles durant l'hiver). *Fallopia japonica* : feuilles inférieures à limbe largement ovale-triangulaire, atteignant 15 (-18) cm de longueur, avec un rétrécissement brusque à leur base (photo ci-dessus). Absence de poils foliaires. *Fallopia sachalinensis* et *Fallopia x bohemica* : feuilles ovales-lancéolées à limbe long de 25-40 (-45) cm, dont la base est échancrée en forme de coeur (photo de droite). Présence de petits poils, au moins sur les nervures de la face inférieure des feuilles. La distinction entre les deux plantes est délicate.





Bien que la Renouée du Japon soit d'ordinaire hermaphrodite, elle est présente en Europe uniquement sous forme d'individus clonaux très majoritairement gynodioques, soit à fleurs mâles-stériles (anthères non fonctionnelles), soit à fleurs unisexuées femelles, lui interdisant de se reproduire de façon sexuée avec les individus de la même espèce. La Renouée de Sakhaline, moins commune que la Renouée du Japon, semble quant à elle représentée par des clones à fleurs mâles-stériles et d'autres ne souffrant d'aucune anomalie, et donc fertiles. Quoi qu'il en soit, les deux espèces peuvent se croiser et former un hybride fertile et plus vigoureux que les parents : *Fallopia x bohemica*. Les deux renouées et leurs clones se présentent sous la forme de fourrés denses difficilement pénétrables. Cette monopolisation de l'espace et des ressources est de plus favorisée par la production de substances toxiques au niveau des racines des renouées qui provoquent la nécrose des racines des autres espèces. La présence des renouées asiatiques est souvent une conséquence directe de la perturbation du milieu liée aux activités humaines. On les retrouve très souvent en bordures de berges lorsque celles-ci ont été perturbées : peupleraies intensives longeant les cours d'eau, coupe à blanc de la ripisylve, retournement du sol lié aux activités agricoles, mais également au niveau des terrains de dépôt, le long des voies de communication (réseaux routiers et ferrés) etc.

Modes de propagation

Les trois renouées se disséminent par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures de tiges : chaque fragment de la plante peut ainsi, en fonction des conditions, redonner naissance à un nouvel individu. La propagation de la plante à l'échelle du territoire est ainsi essentiellement due au colportage, souvent involontaire, de terres contenant des fragments de rhizome de la plante. La Renouée de Sakhaline, qui parfois présente des populations fertiles, ainsi que l'hybride fertile (qui assure également la reproduction sexuée de ses deux parents), peuvent quant à eux produire des graines susceptibles de rendre encore plus efficace leur propagation. Le taux de germination des semences produites par l'hybride et de celles produites par les deux espèces parents, après fécondation par cet hybride, est mal connu.



Les renouées asiatiques et leurs impacts



Sur l'environnement

Les stratégies de monopolisation de l'espace et des ressources mises en oeuvre par les renouées entraînent la formation d'herbiers monospécifiques, qui s'étendent rapidement, et le remplacement de la flore autochtone au niveau des zones colonisées. Cela conduit à la disparition locale des espèces indigènes en réduisant leur habitat disponible. Une berge couverte de renouées rend très difficile la réinstallation d'une ripisylve (les jeunes plants ne peuvent pas se développer). De plus, le système racinaire peu développé des renouées, en dehors des rhizomes, contribue à l'érosion des berges. Ce phénomène est accentué en hiver lorsque les parties aériennes meurent, laissant les rives à nu.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

L'élimination totale des foyers de renouées n'a été que rarement observée. Dans bien des cas, on ne peut qu'espérer stabiliser et contrôler leur extension.

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.



Sur l'économie et les activités humaines

Les massifs de renouées constituent une entrave à l'accès des usagers des cours d'eau : pêcheurs et promeneurs, entre autres. Son implantation au niveau des dépendances routières, des friches et des bords de voies ferrées peut porter atteinte à la sécurité en limitant la visibilité. Leur fauchage, rendu obligatoire dans certaines de ces zones, constitue un coût non négligeable chaque année.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Les fauches répétées affaiblissent la plante : il est conseillé de les pratiquer tous les 15 jours ou 6 à 8 fois par an et ce, du mois de mai au mois d'octobre. Il est possible de détruire les nouveaux pieds de renouées en déterrants tout le rhizome (encore assez jeune et donc encore peu profondément enfoui).

La plantation d'espèces ligneuses locales à croissance rapide (ex : Saule, Aulne) permet d'apporter un ombrage au sol et de limiter le développement des renouées. Ainsi, en milieu alluvial (bord de rivière), la reconstitution des peuplements forestiers et des ripisylves (là encore avec des espèces locales) constitue certainement le moyen de contrôle le plus efficace des espaces envahis.

La couverture du sol avec du géotextile ou de la bâche épaisse et opaque permet d'empêcher à la plante d'accéder à la lumière et aux jeunes pousses de se développer et s'avère particulièrement utile pour replanter ultérieurement de jeunes ligneux. Il est nécessaire de s'assurer très régulièrement de son imperméabilité vis-à-vis des repousses de renouées qui peuvent le traverser, et de le réparer le cas échéant.

Ces trois méthodes gagnent en efficacité quand elles sont employées de façon simultanée.

La lutte mécanique par terrassement, très lourde à mettre en oeuvre et d'un coût très élevé, est rarement envisageable : la terre est à excaver sur une profondeur de 3-4m puis à tamiser. Toutes les parties végétales récupérées sont ensuite brûlées ou alors enfouies dans une fosse très profonde dans laquelle elles sont mélangées à de la chaux vive.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire :

Attention, à proximité des zones humides, les opérations de fauche comportent un risque en raison des probabilités de dispersion de fragments susceptibles de bouturer : ne pas utiliser de tondo-broyeurs et les produits de fauche doivent être impérativement évacués.

Les traitements chimiques sont aussi parfois employés : les résultats obtenus sont souvent éphémères (même si les parties aériennes sont affectées, les rhizomes situés jusqu'à 3 m sous la surface ne sont pas atteints). Quoi qu'il en soit, l'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

L'extraction des rhizomes est très fastidieuse et illusoire, car ceux-ci peuvent atteindre 10 m de longueur et s'enfoncer jusqu'à 3 mètres de profondeur. De plus, les volumes de terre extraits nécessiteraient d'être traités (et non entreposés pour éviter toute autre contamination) ce qui paraît inenvisageable.



Les solidages américains

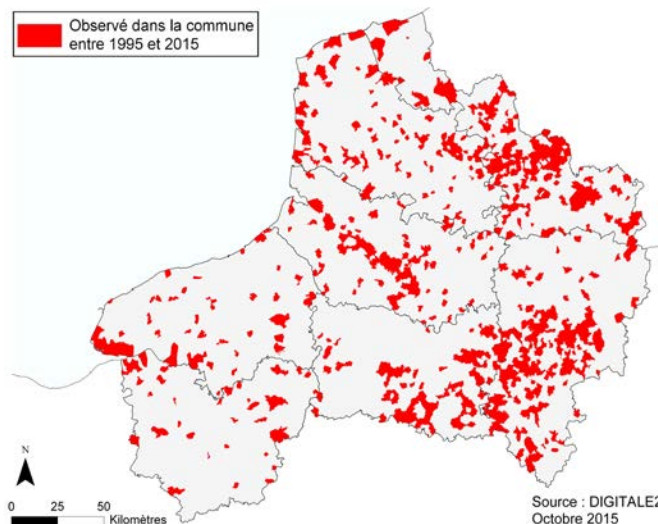
Solidago canadensis L. & *Solidago gigantea* Ait.

Originaires d'Amérique du Nord, le Solidage du Canada et le Solidage glabre ont été introduits en Europe au 18^e siècle comme plantes ornementales et mellifères. Elles se sont par la suite échappées des parcs et jardins pour s'installer dans des zones plus naturelles (lisières forestières et bords des eaux) ou dans des zones favorables à proximité des points d'introduction (friches et terrains vagues). C'est à partir de la seconde moitié du 20^e siècle que la phase de colonisation devint plus intense.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Les deux espèces de Solidages sont très largement présentes dans l'ensemble du Nord-Ouest de la France. Leur utilisation encore très fréquente pour l'agrément des parcs et des jardins laisse présumer des lacunes quant à leur distribution réelle. Le Solidage du Canada semble globalement moins abondant que le Solidage glabre, ce dernier étant particulièrement abondant sur certains territoires. Ainsi, en Haute-Normandie, il est fortement représenté en estuaire de Seine.

Dans le Nord-Pas de Calais, le Solidage glabre est particulièrement bien naturalisé dans les marais de la plaine de la Scarpe et en région lilloise. En Picardie, le Solidage glabre est abondamment présent dans le Laonnois et le Soissonnais, sur l'ensemble de la vallée de la Somme et le Sud du département de l'Oise.



Répartition des deux solidages américains sans distinction de l'espèce

Comment reconnaître les solidages américains ?



Famille : Astéracées

Synonyme de *Solidago gigantea* :

Solidago serotina Aiton.

Synonyme de *Solidago canadensis* :

Solidago altissima L.

Floraison : Juillet-Octobre

Les deux solidages américains sont des espèces vivaces rhizomateuses, de 50 cm à 1 m de hauteur, à panicule pyramidale composées de petits capitules de couleur jaune. Ils se ressemblent fortement et on les retrouve dans des milieux relativement similaires. Néanmoins, quelques critères permettent de les distinguer : Le Solidage du Canada possède une tige velue, au moins dans la partie supérieure (photo au centre). La majorité de ses capitules sont longs de moins de 3,5 mm. Ses feuilles sont vertes et pubescentes sur le dos. Le Solidage glabre présente une tige le plus souvent glabre (mais parfois pubescente), et des feuilles au dos glabre ou légèrement ciliées sur les bords. La majorité de ses capitules est longue de moins de 3,5 mm.





Attention, à ne pas confondre avec :

Le Solidage verge-d'or (*Solidago virgaurea*) est une espèce indigène poussant sur les talus et les pelouses sèches. Il possède des capitules disposés en panicule lâche de forme ovoïde-cylindrique, moins nombreux et plus grands (15-18 mm de diamètre) que ceux des deux solidages américains.

Deux autres espèces exotiques envahissantes (confusion possible à l'état végétatif) : les asters américains (*Aster lanceolatus* et *Aster salignus* entre autres) qui sont dépourvus de dents fortes au bord du limbe.

Biologie et écologie

Les deux espèces fleurissent au milieu de l'été (juillet/août), sont pollinisées par les insectes et produisent alors une grande quantité d'akènes. La dissémination des fruits intervient quelques semaines plus tard et peut se prolonger jusqu'au début de l'hiver. Le taux de germination des graines est très élevé et celles-ci peuvent rester dans le sol deux ans avant de germer afin d'attendre des conditions optimales.

Les deux solidages colonisent une large gamme de milieux rudéralisés (bords de route, friches, cultures abandonnées) mais également les zones humides (berges de cours d'eau, lisières, mégaphorbiaies, prairies fraîches) ainsi que les pelouses calcicoles.

Modes de propagation

Les deux espèces de solidages sont des plantes vivaces à rhizome qui se propagent de deux façons. A petite distance, l'allongement des rhizomes entraîne localement la formation de massifs denses pouvant être très étendus. Des substances secrétées au niveau des racines inhibent la germination et la croissance des autres espèces et facilitent la propagation de ces deux solidages. Pour s'établir à plus grande distance, les solidages recourent à la reproduction sexuée permettant la production d'un grand nombre de fruits (jusqu'à 19 000 graines/individu/an) qui seront disséminées par le vent. Bien que ces deux espèces soient monoïques (les individus portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles) leur autofécondation n'est pas possible et la formation de graines implique une fécondation croisée. Le Solidage glabre semble montrer un caractère envahissant encore plus prononcé que le Solidage du Canada.

Les solidages américains et leurs impacts



Sur l'environnement

La formation de populations étendues, et relativement denses, entraîne localement un appauvrissement de la diversité en espèces en réduisant leurs habitats disponibles. C'est au niveau des zones humides et des pelouses calcicoles, milieux au patrimoine floristique souvent très riche, que les solidages américains génèrent le plus d'impacts négatifs sur la flore sauvage et provoquent d'importantes nuisances.



Sur l'économie et les activités humaines

Les formations étendues de solidages peut entraîner un retard de colonisation des ligneux et occasionnent une gêne pour les activités sylvicoles. Leur implantation au niveau des prairies peut diminuer la valeur fourragère de celles-ci, les herbivores ne montrant que très peu d'appétence pour ces espèces.



Sur la santé

Ces plantes ne présentent pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler ces espèces : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Un fauchage réalisé deux fois par an (voir plus) peut aboutir à une régression des zones colonisées par les solidages (alors qu'un seul fauchage ne fait que les stabiliser). Ces opérations de fauchage sont à pratiquer de fin mai pour la première, et mi-août pour la dernière. Après plusieurs années, la plante finit ainsi par s'épuiser.

Dans les zones colonisées peu étendues, perturbées et/ou à faible enjeu patrimonial, la couverture du sol avec du géotextile ou de la bâche épaisse et opaque peut aussi être envisagée.

En bordure de rivière, les opérations de fauchage peuvent être couplés à la plantation de ligneux pour être plus efficace.

Ces deux types d'opération sont à réaliser plusieurs années de suite afin d'éliminer les massifs de solidages du site concerné et d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol.

Dans certains cas il peut être envisagé de décapage du sol sur au moins 30 cm de profondeur. La terre extraite sera soit étendue sur une surface dure (béton), jusqu'au dépérissement total de la plante, soit enfouie dans une fosse de 2 à 2,5 m de profondeur, rebouchée après ajout de chaux vive, en dehors de toute zone humide.



Suivi des travaux de gestion

Ces méthodes de gestion seront d'autant plus efficaces à moyen et long terme qu'elles seront accompagnées de travaux de renaturation des sites affectés. Par exemple, le reboisement des ripisylves à l'aide d'essences locales et adaptées (saules, aulnes, etc.) peut freiner voir empêcher le retour des solidages américains.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent aussi. Néanmoins, les résultats ne sont pas toujours concluants. Quoi qu'il en soit, l'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000ème de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment les solidages en vente, notamment dans les jardineries. En effet, leur commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas leur dispersion en les achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin!





La Spartine anglaise

Spartina anglica C.E. Hubbard

La Spartine anglaise est une plante issue de l'hybridation survenue en Angleterre à la fin du 19^e siècle, entre une espèce indigène, *Spartina maritima*, présente en Europe et *Spartina alterniflora*, espèce nord américaine introduite en Europe. Le doublement du jeu de chromosomes de ce premier hybride stérile (*Spartina x townsendii*) a permis la naissance de la Spartine anglaise, une espèce fertile et très envahissante qui s'est ensuite propagée rapidement le long des côtes françaises. Par ailleurs, la plante a également été utilisée comme agent actif de poldérisation, notamment aux Pays-Bas.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

La Spartine anglaise est présente dans la majorité des grands estuaires du nord-ouest de la France.

La plante est présente en Haute-Normandie dans l'estuaire de la Seine et dans l'embouchure du Dun.

On la retrouve également dans le Nord-Pas de Calais où elle a colonisé les baies de la Slack, de la Canche et de l'Authie, ainsi que les « plages vertes » du Calaisis.

En Picardie, la Spartine anglaise a aujourd'hui largement colonisé la baie de Somme et la baie d'Authie.



Comment reconnaître la Spartine anglaise ?



Famille : Poacées

Synonyme :

Spartina townsendii H. et J. Groves var. *anglica* (C.E. Hubbard) Lambinon et Maquet

Floraison : Juin-Août

La Spartine anglaise est une plante herbacée vivace d'environ 50 cm de hauteur. Elle possède des feuilles vert clair longues de 12 à 37 cm, larges de 4 à 15 mm et une ligule formée d'une rangée de poils longs de 1 à 2 mm. L'inflorescence est composée de 4 à 8 épis atteignant 25 cm de longueur, composés d'épillets longs de 13 à 19 mm. Elles forment des colonies étendues qui, lorsqu'elles sont isolées, ont une forme circulaire typique.





Attention, à ne pas confondre avec :

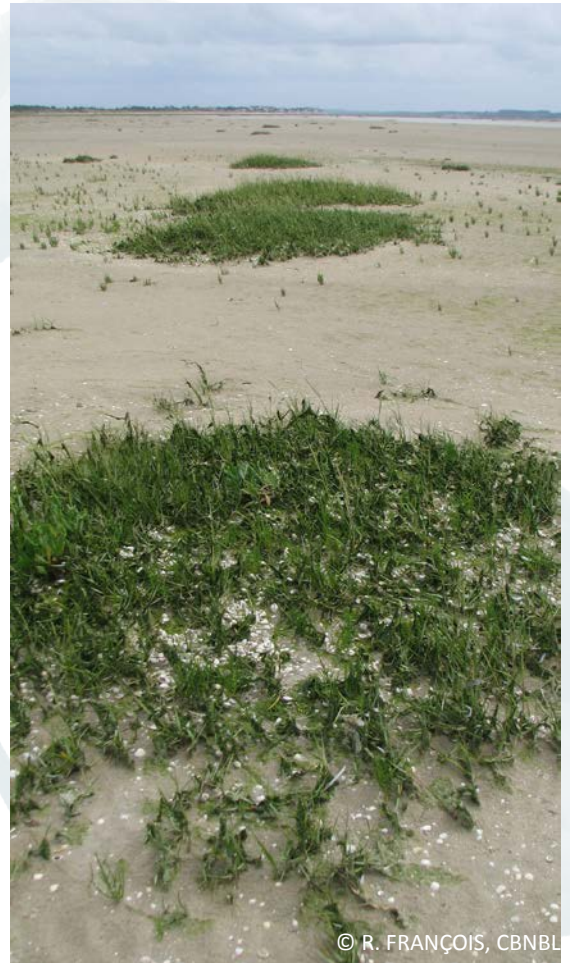
Spartina ×townsendii H. et J. Groves, beaucoup plus rare et observée uniquement dans le Nord-Pas de Calais (Platier d'Oye). Elle se distingue par son pollen avorté (la plante est stérile) et ses anthères restant partiellement incluses à la floraison, contrairement à celles de la Spartine anglaise qui sont dites « exsertes ». C'est une plante diploïde stérile.

Biologie et écologie

La Spartine anglaise est une plante amphibie, halophile (c'est-à-dire qu'elle tolère le sel marin) qui supporte des phases quotidiennes de submersion. La plante produit de longs rhizomes qui lui permettent de s'étendre rapidement de façon clonale. Elle forme ainsi, après plusieurs années, des anneaux circulaires s'étant développés à partir d'un unique individu dont la partie centrale a dépéri. A terme, les colonies confluent et forment de denses prairies. Plante pionnière, elle colonise la partie supérieure des estrans vaseux (la haute slikke) et la base ou les dépressions des prés salés (schorre).

Modes de propagation

La Spartine anglaise s'étend rapidement de façon végétative grâce à ses rhizomes, lui permettant rapidement de former des colonies étendues. Des fragments peuvent s'en détacher suite à l'action mécanique des marées, constituant autant de propagules qui peuvent donner naissance à de nouvelles colonies. Elle est également capable de se reproduire de façon sexuée et produit des graines, d'août à octobre, qui seront dispersées durant les marées. Ces deux types de reproduction permettent à la plante de se propager très rapidement.



© R. FRANÇOIS, CBNBL

La Spartine anglaise et ses impacts



Sur l'environnement

Les colonies de Spartine anglaise se comportent comme une « brosse végétale » capable de piéger les matières en suspension et permettant l'accumulation de la vase et du sable. Plante pionnière, elle est ainsi capable de modifier profondément son milieu de par sa présence en provoquant petit à petit une élévation du niveau topographique du substrat. Elle transforme ainsi rapidement les slikkes et les bancs de sable nus, peu végétalisés, en zones herbeuses aboutissant à la formation de prés salés (schorre).

Elle menace directement, dans la slikke supérieure, les végétations annuelles à salicornes, groupe de plantes toutes d'intérêt patrimonial dans le nord-ouest de la France et dont certaines espèces sont inscrites sur les listes rouges régionales de la flore menacée. Ces milieux pionniers abritent de plus une riche faune benthique et constituent donc un lieu privilégié d'alimentation de nombreux oiseaux du littoral, notamment des limicoles.



Sur la santé

L'espèce ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Sur l'économie et les activités humaines

Les colonies de Spartine anglaise peuvent constituer une entrave à certaines pratiques et impactent notamment les concessions d'exploitation des Salicornes et les gisements de coques. Elle est également considérée comme une nuisance sur les plages à destination récréative.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

La restauration des zones où la Spartine anglaise est présente depuis relativement longtemps (environ 10 ans) peut s'avérer illusoire dans la mesure où la forte capacité de l'espèce à « transformer » son milieu (changements topographiques, modification de l'écoulement des eaux, etc.) ne garantit pas le retour d'un habitat aux caractéristiques prévalant avant son installation.

La gestion de la Spartine anglaise est à privilégier dans les zones où la plante est arrivée récemment et elle ne forme pas encore de colonies denses. Le gestionnaire est malheureusement tributaire de la dynamique de sédimentation de la zone de l'estuaire concernée : une zone qui a naturellement une dynamique d'envasement ou d'ensablement aura toujours tendance, à plus ou moins court terme, à créer des conditions optimales à la réinstallation de la Spartine anglaise. Au contraire, au niveau des zones ayant tendance à être soumises à l'érosion, des travaux de gestion pourront permettre la restauration d'un milieu ouvert sans lesquels la dynamique naturelle pourrait être fortement ralentie par la présence de la Spartine. Il est à noter que l'arrachage, qu'il soit manuel ou mécanique, présente un risque important de laisser des fragments de rhizomes dans le sol, constituant autant d'éléments potentiellement remobilisables lors des marées et susceptibles de coloniser d'autres sites jusque là exempts de la présence de l'espèce. Actuellement, à grande échelle, on ne connaît pas de moyens d'éliminer totalement les foyers de Spartine anglaise. On ne peut qu'envisager stabiliser et contrôler leur extension en s'inscrivant dans une démarche locale de protection conservatoire d'habitats ou d'espèces identifiés comme prioritaires. Localement, une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler la Spartine anglaise : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Un arrachage manuel (à l'aide de bêches) peut être pratiqué pour les colonies peu étendues ou les zones venant juste d'être colonisées par la Spartine anglaise. Cette méthode, bien que fastidieuse, s'avère relativement efficace à condition d'enlever et d'exporter l'ensemble des rhizomes prélevés à une profondeur d'au moins 50-60 cm.

Sur de plus grandes surfaces, le labour à l'aide d'un « Rotavator » (motoculteur à lame montée sur un axe horizontal permettant de retourner les premiers centimètres de substrat) peut être envisagé.

Une autre méthode mécanique, l'étrépage, c'est-à-dire le retrait total de la couche supérieure du substrat peut représenter une technique efficace mais qui engendre de gros volumes nécessitant d'être traités (exportation).

Il est à noter que l'arrachage, qu'il soit manuel ou mécanique, présente un risque important de laisser des fragments de rhizomes dans le sol, constituant autant d'éléments potentiellement remobilisables lors des marées et susceptibles de coloniser d'autres sites jusque là exempts de la présence de l'espèce.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent aussi. Néanmoins, les résultats ne sont pas concluants. De plus, les traitements chimiques ne sont pas autorisés sur le Domaine Pulic Maritime et il est utile de rappeler les effets néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.



L'Érable négondo

Acer negundo L.

L'Érable négondo est un arbre originaire de l'ouest du continent Nord-Américain qui a été importé en Europe pour agrémenter les collections des jardins botaniques au 18^e siècle. Ainsi, les premières graines sont envoyées vers la France dans les années 1750 par le comte de la Galissonnière, marin, gouverneur intérimaire de la « Nouvelle-France » et botaniste. Par la suite, l'Érable négondo a été utilisé dans le cadre d'aménagements paysagers urbains et de haies en bordure de cours d'eau. Il s'est par la suite naturalisé et s'est alors rapidement propagé sur tout le territoire métropolitain.

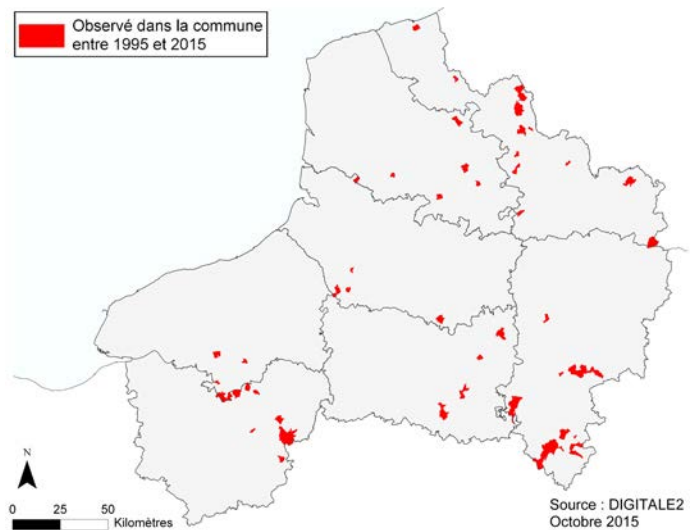
Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Dans le Nord-Ouest de la France, l'Érable négondo est présent dans les grandes vallées alluviales.

En Haute-Normandie, on le retrouve ainsi en vallée de la Seine où l'espèce a été observée dans une douzaine de localités, notamment entre Elbeuf et Pont-de-l'Arche et entre Gaillon et Vernon. Il est également signalé dans la vallée de l'Eure.

En région Nord-Pas de Calais, l'Érable négondo a été observé ponctuellement, planté, mais il ne semble pas s'être encore naturalisé.

En Picardie, l'espèce est présente dans les vallées de l'Oise, de l'Aisne et de la Marne.



Comment reconnaître l'Érable négondo ?

© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Famille : Aceracées

Synonymes : *Negundo aceroides* Moench
Negundo fraxinifolium (Nutt.) DC.

Floraison : Mars–Avril

© A. WATTERLOT, CBNBL

L'Érable négondo est un arbre dioïque pouvant atteindre une hauteur de 15 à 20 m pour un tronc de 50 cm de diamètre qui est recouvert d'une écorce rugueuse, gris cendré. Il possède des feuilles opposées, composées imparipennées (existence d'une foliole terminale), à 3-7 folioles grossièrement dentées de teinte vert-jaunâtre. Les fruits sont constitués de deux samares (graine incluse dans une coque prolongée par aile membraneuse) soudées entre elles, typiques des érables, mais formant un angle très aigu chez cette espèce.



© A. WATTERLOT, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

- Le Faux pistachier (*Staphylea pinnata* L.) : plante exotique naturalisée en France, elle se rencontre également en contexte de ripisylve mais se distingue de l'Érable négondo par ses feuilles munies de 5 à 7 folioles régulièrement dentées dont celle en position terminale n'est jamais lobée.
- Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.) : espèce indigène, qui se distingue par ses feuilles composées de 7 à 13 folioles, ses samares simples, et ses bourgeons terminaux noirs.
- Le Sumac de Virginie (*Rhus typhina* L.), le Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia* [Lam.] Spach) et l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima* [Mill.] Swingle) ont des feuilles alternes et un plus grand nombre de folioles.

Biologie et écologie

L'Érable négondo est un arbre dioïque (c'est-à-dire qu'il existe des individus femelles et d'autres mâles). Il fleurit au printemps, avant l'apparition des premières feuilles. On retrouve fréquemment cette espèce dans les végétations linéaires arborées des bords de cours d'eau (ripisylve), ainsi que dans les boisements alluviaux où elle trouve son optimum écologique. Elle est très fréquemment plantée dans les parcs et jardins.

Modes de propagation

L'Érable négondo est capable de produire un grand nombre de semences qui sont dispersées essentiellement par le vent grâce à ses fruits ailés, mais également par l'eau lorsque l'arbre croît en bordure de cours d'eau. Il est capable de coloniser efficacement les espaces ouverts ainsi que les sous-bois. De plus, l'Érable négondo est doué d'une forte capacité à drageonner, c'est-à-dire que de nouveaux individus peuvent voir le jour à partir de tiges qui se développent à partir des racines traçantes.



© A. WATTERLOT, CBNBL

L'Érable négondo et ses impacts



Sur l'environnement

Dans le Nord-Ouest de la France, l'Érable négondo se rencontre en contexte de ripisylve, habitat souvent représenté par un simple linéaire d'arbres, où il a parfois été planté et où il tend à remplacer les espèces arborescentes indigènes. Son implantation est d'autant plus problématique lorsqu'elle concerne des habitats comme les boisements alluviaux des grandes vallées, très fragmentaires dans le Nord-Ouest de la France, où l'espèce tend à concurrencer et à remplacer les saulaies (notamment les saulaies arborescentes à Saule blanc, habitat d'intérêt communautaire).



Sur l'économie et les activités humaines

A l'échelle nationale, l'Érable négondo peut nuire aux activités liées à la sylviculture (notamment en forêt alluviale) en freinant, voir en empêchant la régénération naturelle des ligneux. Ces habitats sont fragmentaires dans le Nord-Ouest de la France, et donc très peu exploités. Il est toutefois nécessaire de rester attentif quant au comportement de l'espèce dans d'autres habitats exploités dans des conditions écologiquement proches.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler l'Érable négondo : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer. Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.

Plan d'action



Méthodes de gestion

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 30 cm autour du tronc et de quelques centimètres de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.

Cette technique est uniquement envisageable pour les individus d'un certain diamètre (généralement >15 cm), uniquement dans les lieux peu fréquentés afin d'éviter tout accident lié à la chute des arbres.

La grande capacité de l'arbre à régénérer son écorce peut parfois, selon les sites, nécessiter le renouvellement de l'opération les deux années suivantes.

Pour les zones infestées non adaptées à la gestion par écorçage pour des raisons de sécurité (parcs, bords de route, zones fréquentées) une coupe de l'arbre suivie d'un dessouchage est nécessaires. Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées durant la floraison, avant la fructification.

Le pâturage ovin semble efficace pour lutter contre les jeunes plants ou les germinations de l'année.



Suivi des travaux de gestion

Éliminer les déchets en utilisant un broyeur à copeaux, par incinération ou laisser sécher hors de toute zone inondable.

Maintenir une veille annuelle sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Après l'écorçage, même affaiblis, il est possible que certains individus rejettent tout de même de façon plus ou moins vigoureuse : si cette reprise semble trop importante, il est alors envisageable de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Concernant l'écorçage, il est primordial de respecter la distance de 30 cm entre les deux entailles. Il a en effet été constaté qu'en dessous de cette distance, l'arbre est parfois capable de régénérer son écorce et de cicatriser rapidement.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore l'Érable négondo en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



L'Ailante glanduleux

Ailanthus altissima (Mill.) Swingle

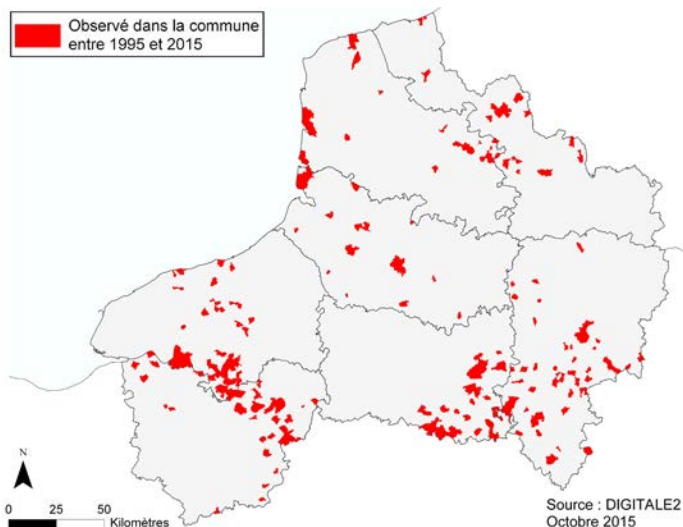
L'Ailante glanduleux, également appelé Faux-Vernis du Japon, est originaire d'Asie orientale (du Sud de la Chine à l'Australie) et a été introduit en Europe au 18^e siècle. Sa croissance rapide et son caractère esthétique ont motivé sa plantation pour l'ornement et la réalisation d'alignements de ligneux le long des axes de communication, notamment en remplacement du Tilleul.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, l'espèce est présente dans une soixantaine de communes, principalement dans la vallée de la Seine et rare ailleurs.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'Ailante glanduleux s'est naturalisé dans les massifs dunaires au sud de Boulogne (réserve naturelle de la baie de Canche notamment) et dans quelques sites urbains ou miniers. Son extension récente en région lilloise est particulièrement spectaculaire.

En Picardie, l'arbre est connu dans l'agglomération amiénoise, sur la partie nord du littoral picard et montre une présence plus marquée sur les sables calcaires du sud-est de l'Oise et du sud de l'Aisne.



Comment reconnaître l'Ailante glanduleux ?

© A. WATTERLOT, CBNBL



© A. WATTERLOT, CBNBL



Famille : Simaroubacées

Synonyme : *Ailanthus glandulosa* Desf.

Floraison : Juin-Juillet

L'Ailante glanduleux est un arbre pouvant atteindre 25 mètres de hauteur. La présence de cicatrices foliaires est observable sur les jeunes rameaux (photo en haut à droite). Les feuilles alternes dégagent une odeur désagréable au froissement et sont complètement divisées en 13 à 25 (-39) folioles dont la base peut être légèrement rognée et pourvue de 1 à 4 dents munies d'une glande. De juin à juillet, il produit des panicules de fleurs blanc-jaunâtres dégagant une odeur forte et désagréable. Ces fleurs donneront naissance à des fruits ailés (samares), teintés de rouge.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

- Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.), espèce indigène et très commune, qui se distingue par ses bourgeons noirs et ses feuilles opposées qui présentent 13 folioles au maximum.
- Les sumacs (*Rhus typhina* L. et *Rhus glabra* L.), autres plantes exotiques envahissantes qui ne mesurent que 5-7 m de hauteur, possèdent des folioles dentées et produisent des fleurs verdâtres qui forment par la suite des infrutescences velues, de couleur bordeaux.
- Le Noyer du Caucase (*Pterocarya fraxinifolia* (Lam.) Spach), également exotique et envahissante, qui se distingue par ses feuilles alternes, composées de 11 à 21 folioles finement dentées et dépourvues de glande.

Biologie et écologie

L'Ailante glanduleux est une espèce dioïque : les individus sont soit des pieds mâles, soit des pieds femelles. Après la pollinisation au printemps, les arbres femelles produisent des samares (fruits ailés). Il peut coloniser un large panel de milieux et s'installe volontiers au niveau des friches, le long des voies ferrées et des routes. En contexte plus naturel, on le retrouve au niveau des lisières ou dans les trouées forestières, sur les pelouses sablonneuses, notamment dans les dunes du littoral, parfois dans les ripisylves. Il ne tolère pas les sols inondés mais montre une bonne résistance aux sols pollués.

Modes de propagation

La production de samares permet à l'espèce de se disséminer relativement à grande distance par le vent. Cette reproduction sexuée est accompagnée d'une reproduction végétative à partir des racines : le drageonnement qui aboutit à la formation de populations clonales denses. L'arbre émet également au niveau de ses racines des substances allélopathiques qui limitent, voire empêchent la croissance et la germination des autres espèces. Ces modes de reproduction performants et les substances émises aboutissent à la formation de boisements monospécifiques parfois très étendus.

L'Ailante glanduleux et ses impacts



Sur l'environnement

L'Ailante glanduleux forme des peuplements monospécifiques denses et entre en compétition avec les espèces indigènes. Elle entraîne une baisse locale de la biodiversité en provoquant la disparition directe des autres plantes et occasionne des modifications du paysage et des habitats en les uniformisant.



Sur la santé

L'ailantine, molécule contenue dans la sève de l'arbre, est susceptible de provoquer des irritations cutanées lors de l'élagage ou de la coupe de l'arbre.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler l'Ailante glanduleux : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Il est important d'éliminer la totalité de la plante, car chaque fragment de racine peut redonner naissance à un nouvel individu.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.



Sur l'économie et les activités humaines

L'Ailante glanduleux peut nuire aux activités liées à la sylviculture en freinant, voir en empêchant, la régénération naturelle des ligneux. Il tend en effet à former des peuplements denses, en particulier au niveau de la strate inférieure des peuplements forestiers et en lisière. La plante peut dégrader les infrastructures publiques grâce à sa capacité à germer et à se développer dans les interstices des chaussées et des trottoirs. De même, son expansion sur les réseaux et les dépendances ferroviaires peut entraîner des coûts de gestion non négligeables.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Des précautions vestimentaires sont à prendre avant toute opération sur le terrain : le port de gants imperméables est impératif pour éviter tout contact avec la sève de l'arbre.

L'arrachage mécanique garantit des résultats rapides et très satisfaisants, mais ne peut être envisagé que dans les zones humides ou sur les terrains meubles à faible enjeu en terme de patrimoine naturel. L'impact sur le site, lié à l'accès et aux manoeuvres des engins mécaniques, est aussi à prendre en compte dans le choix d'un tel mode de gestion.

Des coupes répétées pendant plusieurs années, pendant la floraison, vont épuiser au fur et à mesure les réserves des individus et la banque de semences contenue dans le sol.

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques centimètres de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.

Pour les zones infestées non adaptées à la gestion par écorçage pour des raisons de sécurité (parcs, bords de route, zones fréquentées) une coupe de l'arbre suivie d'un dessouchage est nécessaire. Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées durant la floraison, ou dans tous les cas avant la fructification.

Les jeunes plants peuvent être éliminés en pratiquant un arrachage manuel, en veillant à extraire l'appareil racinaire.



Suivi des travaux de gestion

Après l'écorçage, même affaiblis, il est possible que certains individus rejettent tout de même de façon plus ou moins vigoureuse : si cette reprise semble trop importante, il est alors envisageable de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent aussi, néanmoins, les résultats ne sont pas toujours concluants. De plus, il est primordial de rappeler les effets néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore l'Ailante glanduleux en vente, notamment dans certaines jardineries et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin!



Le Séneçon en arbre

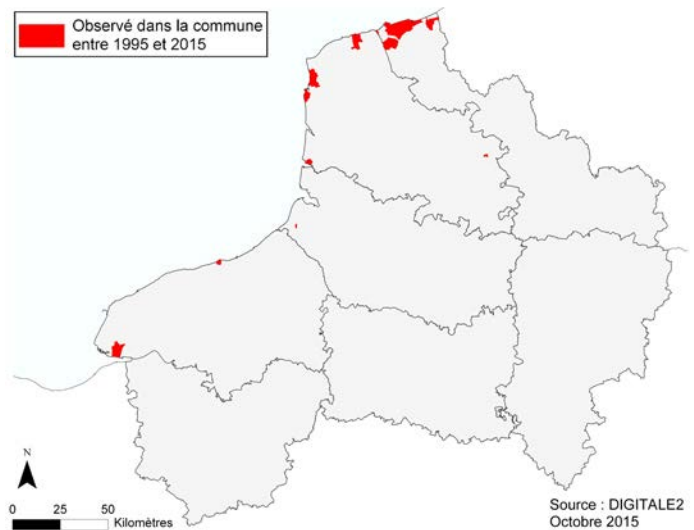
Baccharis halimifolia L.

Le Séneçon en arbre est originaire du continent Nord-Américain où il est présent des côtes atlantiques du nord-est des Etats-Unis au golfe du Mexique et s'épanouit le long des plaines côtières au sein des marais salés et arrières dunaires. L'espèce a semble-t-il été importée comme plante ornementale en Europe dans la deuxième partie du 17e siècle. Particulièrement adaptée aux conditions littorales, elle a par la suite été largement utilisée dans le cadre d'aménagements littoraux, notamment afin de constituer des haies bordant les voies de communication et pour la végétalisation de giratoires. En France, on le retrouve aujourd'hui essentiellement le long de la côte méditerranéenne et sur la côte Atlantique. Depuis quelques années la plante fait son apparition sur les côtes de la Manche et sa présence dans le Nord-Ouest de la France nécessite d'être vigilant au regard des problèmes écologiques qu'il engendre là où il est implanté depuis longtemps.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Le Séneçon en arbre a été observé pour la première fois en Haute-Normandie en 2005 dans l'estuaire de la Seine. Il est actuellement présent en quelques points de l'estuaire et sur le littoral cauchois, à l'embouchure de la Saône. En Picardie, la plante a été observée uniquement plantée sur la commune de Tully. Toutefois, la plante a été signalée en 2015 en baie d'Authie, à quelques centaines de mètres du territoire picard.

Dans le Nord-Pas de Calais, le Séneçon en arbre est largement utilisé depuis une dizaine d'années comme arbuste ornemental le long du littoral, dans le secteur de Dunkerque et aux abords de l'autoroute A16 en particulier. Pour l'instant observé à proximité d'individus plantés, il est également présent à l'état subspontané, voire en voie de naturalisation, sur le littoral dunkerquois, dans le Boulonnais (estuaires de la Slack et du Wimereux) mais également en baie d'Authie.



Comment reconnaître le Séneçon en arbre ?

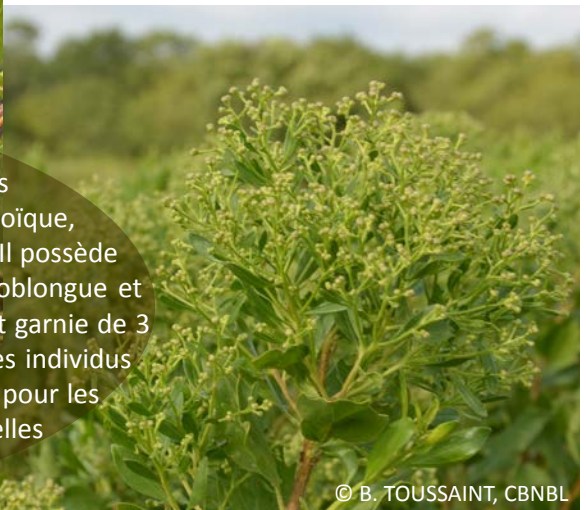


Le Séneçon en arbre est un arbuste à feuilles semi-persistantes (il perd une partie de ses feuilles en hiver) qui mesure entre 1 et 4 m. C'est une plante dioïque, c'est-à-dire qu'il existe des individus mâles et d'autres, femelles. Il possède des feuilles simples, alternes et courtement pétiolées, de forme oblongue et d'une longueur de 3 à 7 cm. La partie supérieure de ces feuilles est garnie de 3 à 8 dents. Les inflorescences terminales sont constituées, pour les individus femelles, de nombreuses fleurs à l'aspect plumeux blanches et pour les mâles, de plus petites fleurs jaunâtres. Les plantes femelles produisent des fruits sous forme d'akènes striés de nervures pâles.

Famille : Asteracées

Synonyme : -

Floraison : Juillet–Septembre



© B. TOUSSAINT, CBNBL

Biologie et écologie

Le Séneçon en arbre fleurit à la fin de l'été. La pollinisation est assurée par le vent et permet la production de fruits dès l'automne. Les graines germent en une à deux semaines lorsque l'humidité du sol est suffisante et les jeunes plants ont une croissance rapide : 30 à 40 cm/an. Les graines peuvent attendre jusqu'à cinq ans avant de germer. L'arbuste colonise la partie supérieure des estuaires, recouverte lors des seules grandes marées, mais également les zones perturbées et anthropisées : accotements routiers, quais portuaires, bords de chemins littoraux, haies et dunes rudéralisées sont alors ses terrains de prédilection.

Modes de propagation

La dispersion de graines constitue le mode de propagation préférentiel du Séneçon en arbre. La plante est en effet capable de produire plus d'un million de graines par individu. Comme beaucoup d'astéracées, le Séneçon en arbre produit des akènes munis de soies qui facilitent leur dispersion par le vent sur des distances relativement importantes. Lorsqu'il est coupé l'arbre drageonne, rendant très difficile son élimination.



Implantation du Séneçon en arbre en Baie d'Authie (Pas de Calais)

Le Séneçon en arbre et ses impacts



Sur l'environnement

Le Séneçon en arbre est capable de former des fourrés denses qui empêchent la germination et la croissance des espèces indigènes, les excluant par l'ombre. Il peut ainsi former des communautés monospécifiques portant atteinte à la végétation indigène envahie. Il peut alors directement impacter les communautés (sub)halophiles dominées par des espèces indigènes dont certaines sont menacées à échelle régionale.



Sur la santé

Aux Etats-Unis, le pollen du Séneçon en arbre est reconnu pour être allergène.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Séneçon en arbre : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.

Une lutte efficace doit concerner non seulement les individus en voie de naturalisation dans les milieux naturels mais également les individus plantés dans les jardins, les parcs, les abords des infrastructures... En effet, ceux-ci sont souvent les « porte-semences » à l'origine de la dispersion du Séneçon en arbre dans les milieux naturels.



Sur l'économie et les activités humaines

Le système racinaire du Séneçon en arbre peut endommager les infrastructures telles que les murs, les routes, etc.



Séneçon en arbre à Ambleteuse (Pas de Calais)

Plan d'action



Méthodes de gestion

Arrachage manuel :

Cette méthode est envisageable uniquement pour les jeunes individus de Sénéçon en arbre, lors des premières phases de colonisation (individus de l'année ou de deux ou trois ans d'âge). La période d'intervention idéale est la fin de l'été car les jeunes plants bien verts contrastent alors avec le reste de la végétation. Il faudra veiller à retirer l'ensemble du système racinaire afin d'éviter les rejets. Si la population ne compte que quelques gros pieds isolés, ceux-ci peuvent alors être déracinés à l'aide d'une pioche.

Arrachage mécanique :

L'arrachage des souches ou lorsque le terrain est trop difficile, la coupe, voire le gyrobroyage peuvent être envisagés. Ces opérations sont à renouveler plusieurs fois en raison des rejets et de la banque de graines pouvant être importante lorsque l'espèce est installée depuis plusieurs années sur le site.

Lorsque l'arrachage n'est pas possible, la taille régulière des arbres avant la floraison à moins de 10 cm du sol peut permettre de limiter la dissémination des graines et peut réduire leur propagation. Cette technique doit être suivie d'un entretien par la fauche.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent également. Le « Tordon 22K » et le « Débroussaillant 2D » ont été testés notamment en Camargue mais sont aujourd'hui interdits à la commercialisation et à l'usage (respectivement en 2015 et en 2004). Quoiqu'il en soit, les résultats ne sont pas toujours concluants et il est primordial de rappeler les effets potentiellement néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Sénéçon en arbre en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. On y met en avant ses qualités de brise vent en bord de mer ainsi que sa floraison et ses fruits argentés. Sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin ou pour tout autre aménagement paysager !



L'Arbre aux papillons

Buddleja davidii Franch.

Aussi appelé Buddleia du Père David, l'Arbre aux papillons est un arbuste originaire de Chine. Il fut décrit pour la première fois en 1869 par le Père David qui envoya alors les premières graines au Muséum d'Histoire Naturelle à Paris. Dans les années 1890 la plante fut redécouverte et de nouvelles graines furent ramenées en France par le Docteur Augustine Henry et le Père Paul Guillaume Farges. Depuis sa découverte, la plante a fait l'objet d'un grand intérêt pour ses qualités ornementales liées à ses grandes inflorescences mauves. Dès la fin du 19^e siècle, la plante se serait d'abord échappée des jardins cultivés pour se naturaliser dans les carrières de craie. Largement cultivée et commercialisée de façon croissante au 20^e siècle, la plante a alors largement colonisé tout un panel de milieux naturels et semi-naturels, menaçant alors la flore indigène.

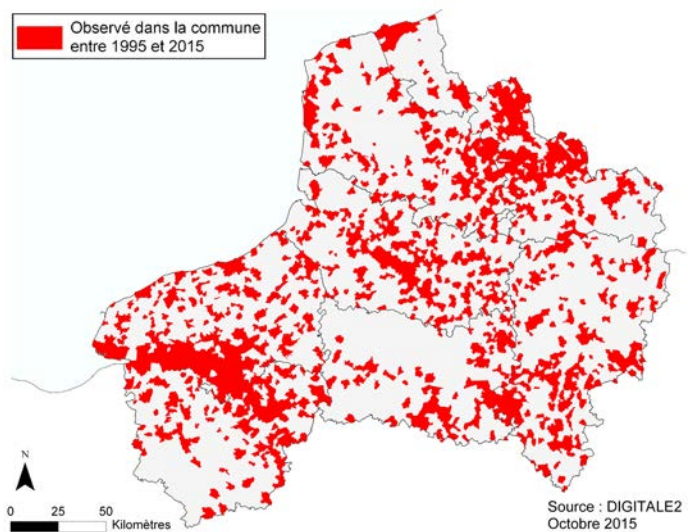
Malgré son caractère exotique et envahissant, l'Arbre aux papillons est encore aujourd'hui largement commercialisé et planté dans les jardins et dans le cadre d'aménagements d'infrastructures linéaires.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie l'Arbre aux papillons est peu présent dans certains secteurs du département de l'Eure où l'espèce reste rare (pays d'Ouche, plateaux de Neubourg et plaine de Saint-André). Il est cependant particulièrement abondant dans la vallée de la Seine.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'arbuste est particulièrement abondant en région lilloise et dans le bassin minier. Il est plus dispersé ailleurs et souvent cantonné aux abords des villes de Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Lillers, Béthune et La Bassée notamment.

En Picardie, l'espèce est présente comme sur le reste du territoire autour des grandes agglomérations et le long des axes de communication et de façon très marquée le long de la vallée de la Somme.



Comment reconnaître l'Arbre aux papillons ?



Famille : Buddléacées

Synonymes : *Buddleja variabilis* Hemsl.

Floraison : Juillet-Octobre

L'Arbre aux papillons est un arbuste atteignant 1 à 5 m de hauteur. Ses feuilles ovales-lancéolées sont majoritairement disposées de façon opposée et mesurent de 8 à 25 cm. Elles sont recouvertes sur leur face inférieure d'un revêtement blanchâtre alors que leur face supérieure est verte. Les fleurs sont regroupées en inflorescences sous la forme panicules denses caractéristiques. Elles sont la plupart du temps de couleur mauve mais de nombreux cultivars, moins fréquents à l'état subspontané, aux fleurs couvrant une gamme de camaïeu allant du blanc au violet le plus sombre, ont été sélectionnés pour le commerce.



Biologie et écologie

L'Arbre aux papillons est un arbuste hermaphrodite qui fleurit en juillet et attire à cette occasion un certain nombre d'insectes butineurs, dont les papillons. A partir du mois de septembre, sur une période pouvant s'étendre jusqu'en décembre, il produit des capsules qui, arrivées à maturité, libèrent un grand nombre de graines qui seront dispersées par le vent.

C'est un arbuste qui résiste bien à la sécheresse. Il affectionne les zones urbanisées, les friches, les talus, les bâtiments en ruine, les terrils, les carrières et les gravières abandonnées. On le retrouve également en zone humide, typiquement en contexte de recolonisation de berges sur lesquelles ont été déposées des boues de curage. Sa présence est également marquée le long des réseaux de transport routiers et les friches ferroviaires dont il est d'ailleurs l'un des rois incontesté.

Modes de propagation

L'Arbre aux papillons est capable de produire plusieurs millions de graines par individus. Elles sont transportées par le vent à moyenne distance et peuvent occasionnellement être emportées très loin lorsqu'elles sont prises en charge par les roues de véhicules.

Même si l'arbuste est capable de rejeter vigoureusement lorsqu'il est coupé et que des morceaux de tiges ou de racines semblent, dans des conditions bien particulières (cours d'eau) pouvoir donner naissance à un nouvel individu, il ne s'agit pas là d'un moyen prépondérant de propagation de l'espèce.



© R. FRANÇOIS, CBNBL

Envahissement de berges de la Somme par l'Arbre aux papillons

L'Arbre aux papillons et ses impacts



Sur l'environnement

En formant des fourrés denses, l'Arbre aux papillons peut notamment remplacer certaines végétations pionnières de milieux ouverts qui représentent un fort enjeu patrimonial. C'est le cas par exemple des pelouses annuelles sur sable établies au sein d'anciennes gravières en vallée de la Seine. L'arbuste est également capable de coloniser les falaises continentales et les végétations des éboulis calcaires. Enfin, en s'implantant sur les dépôts récents de boues de curage, il empêche la régénération de ripisylves naturelles et des végétations indigènes basses de bord de cours d'eau.



Sur l'économie et les activités humaines

En zone humide, les fourrés denses formés par l'Arbre aux papillons peuvent constituer une entrave à l'accès aux cours d'eau par les usagers : pêcheurs et promeneurs, entre autres. Son implantation au niveau des dépendances routières, des friches et des bords de voies ferrées peut porter atteinte à la sécurité en limitant la visibilité. Leur fauche, rendue obligatoire dans certaines de ces zones, constitue un coût non négligeable chaque année.

En outre, son système racinaire peut endommager les infrastructures, telles que les murs, les routes, etc.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler l'Arbre aux papillons : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.

Plan d'action



Méthodes de gestion

A titre préventif et pour limiter la colonisation de zones où l'Arbre aux papillons n'est pas encore présent, il est envisageable de couper les inflorescences fanées avant qu'elles ne fructifient et propagent les semences.

Arrachage manuel

Cette méthode concerne les jeunes plants dans les premiers stades de colonisation. Elle permet de contrôler partiellement la présence de l'espèce sur les sites où elle vient juste d'apparaître. Lorsque le site colonisé présente peu d'individus adultes, il est également possible de les arracher à l'aide d'une pioche.

Arrachage mécanique-coupe

Ce type de gestion est préconisé sur les arbustes adultes, lorsque le site est densément colonisé. Dans l'idéal, les travaux de gestion se dérouleront à la fin de la floraison, quand la plante a utilisé un maximum de ses ressources, et avant la dispersion des graines.



Suivi des travaux de gestion

Les perturbations du milieu occasionnées par les travaux de gestion de l'Arbres aux papillons peuvent favoriser leur reprise, via notamment la banque de graines potentiellement contenue dans le sol. La plantation d'espèces indigènes est à envisager afin de limiter la repousse de l'arbuste.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étangs, plans d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment l'Arbre aux papillons en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. Sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin ou pour tout autre aménagement paysager.





Le Cornouiller soyeux

Cornus sericea L.

Originnaire d'Amérique du Nord, le Cornouiller soyeux a été importé en Europe où il est de nos jours encore largement utilisé comme plante ornementale dans le cadre des aménagements publics ou dans les jardins des particuliers pour ses qualités couvrantes. Par ailleurs, cette plante est également régulièrement employée pour les aménagements paysagers en milieu naturel (plans d'eau, marais, mares de chasse etc.). Il est aujourd'hui présent sur une grande partie du territoire, notamment dans les zones humides où il est le plus problématique.

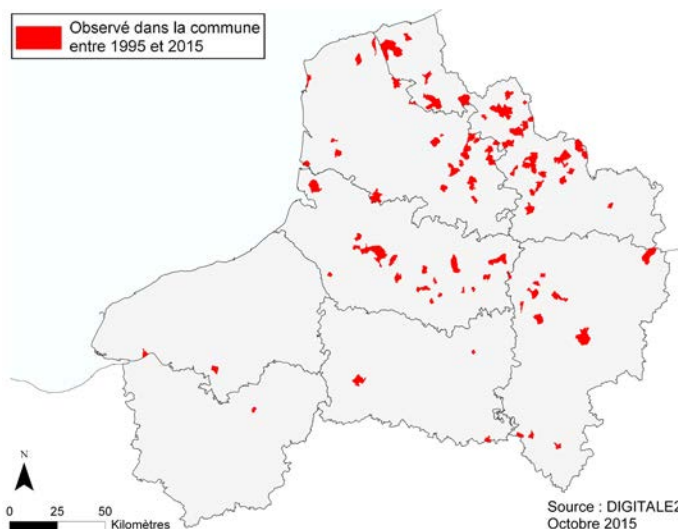
Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, le Cornouiller soyeux n'a été observé qu'à trois reprises, notamment dans des friches à Andé et Quevillon .

Dans le Nord-Pas de Calais, l'espèce a fait l'objet d'une vingtaine de mentions d'individus observées à l'état subspontané dans la partie centrale de la région. Il a été notamment observé dans quelques marais de la vallée de la Sensée et la plaine de la Scarpe.

En Picardie, le Cornouiller soyeux est présent de façon relativement importante dans l'Aisne, dans les marais du Saint-Quentinois, du Laonnois et du Chaunois. Il occupe également de nombreux marais de la moyenne vallée de la Somme entre Amiens et Abbeville. Quelques observations récentes ont été effectuées dans l'Oise.

Observé dans la commune
entre 1995 et 2015



Source : DIGITALE2
Octobre 2015

Comment reconnaître le Cornouiller soyeux ?



©J.-C. HAUGUEL, CBNBL



©V. LEVY, CBNBL

Le Cornouiller soyeux est un arbuste à port buissonnant haut de 1,5 à 3 m. Ses rameaux, généralement arqués, retombants et radicans, sont de couleur rouge sang quand ils sont jeunes (photo de droite) et présentent des verrucosités. Ses feuilles, longues de 6 à 13 cm, sont entières, ovales et possèdent 4-7 paires de nervures latérales et saillantes (photo du milieu). Ses fleurs sont blanches (photo ci-dessus) et les fruits charnus (drupes), blancs ou blanc-bleutés, sont formés à l'automne. Le noyau du fruit est environ aussi long que large et tronqué arrondi à la base.



© R. FRANÇOIS, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

Le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.), indigène, dont les rameaux n'ont pas de verrucosités. Ses feuilles sont longues de 5-10 cm, ovales, brièvement acuminées et courtement pétiolées. Ses fruits sont rouges foncés à noirs. De plus, cette espèce à port dressé ne drageonne pas.

Le Cornouiller blanc (*Cornus alba* L.) : selon certains auteurs, il s'agit d'une espèce exotique originaire de Sibérie, régulièrement plantée et a priori moins susceptible d'être envahissante. Elle posséderait des rameaux dressés, plus ou moins droits, jamais radicans. Ses feuilles seraient longues de 4 à 9 cm. Pour d'autres auteurs, *Cornus alba* et *Cornus sericea* correspondent à la même espèce et sont simplement deux noms synonymes. Un peu plus d'une vingtaine d'observations concernent le Cornouiller blanc dans le Nord-Ouest de la France mais des confusions avec le Cornouiller soyeux sont probables.

Biologie et écologie

Le Cornouiller soyeux est une espèce très rustique qui résiste à des températures très froides. Ses graines nécessitent un épisode de gelée afin de germer le printemps suivant. Il se naturalise dans les endroits frais plus ou moins ombragés : zones marécageuses, ripisylves, bordures d'étangs, fourrés frais, dépressions humides des dunes sont ses milieux de prédilection.

Modes de propagation

Le Cornouiller soyeux se reproduit de manière sexuée. Les fruits sont des drupes et sont consommés par les oiseaux, ce qui participerait à leur dissémination sur de longues distances (endozoochorie). Les graines ont besoin à la fois du froid et du passage à travers l'estomac d'un oiseau pour pouvoir germer.

Le Cornouiller soyeux se multiplie également de manière végétative. Les rameaux les plus bas sont souvent arqués, retombants et ils présentent des racines adventives aux noeuds. En contexte humide, cette espèce est aussi capable de produire de nouveaux individus, soit par le biais de stolons, soit par marcottage. L'ensemble de ces modes de reproduction permet à cette espèce de cornouiller de se propager rapidement en formant des fourrés denses sur des surfaces importantes.

Le Cornouiller soyeux et ses impacts



Sur l'environnement

De par sa croissance rapide et son port élevé, le Cornouiller soyeux concurrence les espèces herbacées indigènes. En effet, la formation de fourrés très denses, par le biais d'une reproduction végétative très active, va entraîner à terme la disparition des autres espèces et la dégradation des habitats naturels. Sa présence et sa prolifération sont particulièrement problématiques dans les végétations des zones humides, dont certaines d'intérêt communautaire : celles des dépressions humides dunaires, les mégaphorbiaies planitaires ou encore les tourbières basses alcalines.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Cornouiller soyeux : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Il est important d'éliminer la totalité de la plante, car chaque fragment de racine peut redonner naissance à un nouvel individu.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la base.



Sur l'économie et les activités humaines

La prolifération du Cornouiller soyeux peut entraver l'accès ou l'usage (pêche, chasse...) du milieu naturel mais au même titre que d'autres espèces arbustives indigènes.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Plan d'action



Méthodes de gestion

Les jeunes plants peuvent être arrachés à la main en essayant d'extraire la totalité de l'appareil racinaire. On peut procéder de la même façon sur les zones peu infestées. Un deuxième passage est nécessaire afin d'éliminer les repousses issues des fragments de racines non arrachés.

Sur les zones largement colonisées, des coupes répétées pendant plusieurs années, pendant la floraison, sont nécessaires. Les nouvelles pousses doivent systématiquement être arrachées. Cette technique devrait, au fur et à mesure, épuiser les réserves des individus et la banque de semences contenue dans le sol. Le contrôle et le nettoyage systématique des outils utilisés doivent être réalisés, afin d'éviter le transport de fragments sur des zones encore inoccupées.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération, un broyeur à copeaux ou laisser sécher hors de toute zone inondable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Cornouiller soyeux en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



Le Lyciet commun

Lycium barbarum L.

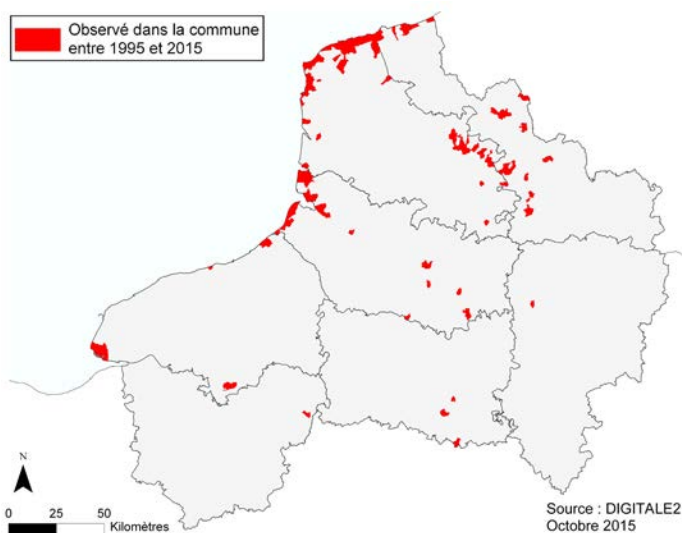
Le Lyciet commun est un buisson originaire du Nord de la Chine. Il fut introduit pour la première fois en Europe par le Duc d'Argyllle dans les années 1830 et fut utilisé par la suite partout en Europe pour constituer des haies essentiellement dans le cadre d'aménagement du littoral. Le fruit de cette plante, utilisé dans la médecine traditionnelle chinoise et connu sous l'appellation de « baie de Goji », est aujourd'hui commercialisé à l'échelle internationale pour ses vertus anti-oxydantes. Aujourd'hui, le Lyciet commun est ainsi cultivé intensivement dans sa province d'origine et son fruit est exporté dans le monde entier mais la plante menace aujourd'hui les végétations du littoral du Nord-Ouest de la France.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

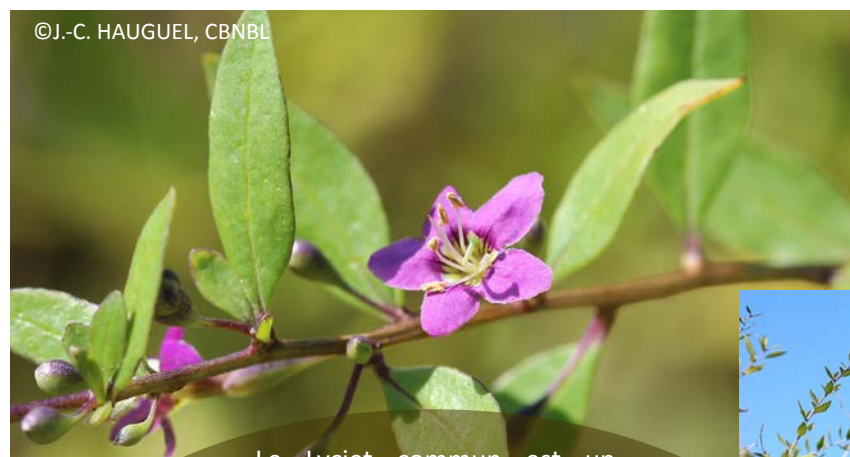
En Haute-Normandie, le Lyciet commun est principalement présent sur quelques communes du littoral : Criel-sur-Mer, Quiberville, Sainte-Adresse, Le Havre. A l'intérieur des terres il n'a été observé que sur la commune d'Oissel.

Dans le Nord-Pas de Calais, le Lyciet commun est assez fréquent sur le littoral où sa naturalisation s'observe assez régulièrement. Vers l'intérieur des terres, l'espèce est parfois cultivée et se retrouve à l'état subspontané notamment dans les friches du bassin minier et de la métropole lilloise.

En Picardie, outre le fait qu'il est planté dans les haies longeant les pistes cyclables du littoral, il est essentiellement présent à l'état naturalisé au sommet des falaises côtières, au sud de la baie de Somme ainsi que sur certains bancs de galets et il a commencé à coloniser les parties perturbées des dunes, notamment sur la commune du Crotoy.



Comment reconnaître le Lyciet commun ?



Famille : Solanacées

Synonymes : *Lycium halimifolium* Mill.

Floraison : Juin-Octobre

Le Lyciet commun est un arbuste à port buissonnant dense pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. Les tiges portent de petites épines de 1 cm et des feuilles alternes courtement pétiolées, lancéolées, longues de 2 à 6 cm et larges de 0,5 à 2,5 cm. Les fleurs de couleur lilas sont en forme de tube mesurant de 3 à 7 mm terminé par 5 lobes plus courts que celui-ci. Le plus souvent solitaires mais parfois regroupées par deux ou trois à l'aisselle des feuilles, elles sont portées par un pédicelle de 1 à 2 cm. La plante produit des petites baies caractéristiques de couleur rouge-orangé, longues de 1 à 2 cm, contenant chacune entre 10 et 60 graines de couleur jaune.





Attention, à ne pas confondre avec :

Le Lyciet de Chine (*Lycium chinense* Mill.) : une autre espèce exotique, présente de façon subspontanée, anecdotique à l'intérieur des terres en Haute-Normandie et dans le Nord-Pas de Calais et cité par erreur en Picardie. Il se distingue du Lyciet commun grâce à ses corolles dont le tube est à un peu plus court à aussi long que les lobes de la corolle et par ses feuilles plus larges.

Biologie et écologie

Le Lyciet commun fleurit à partir de juin et produit ses fameuses baies à partir de juillet-août, jusqu'en octobre. La plante est particulièrement bien adaptée aux milieux secs et ainsi parfaitement apte à supporter les conditions desséchantes du littoral. Le Lyciet commun colonise les haies, les pelouses au sommet des falaises et les parties rudérales des dunes et des cordons de galets.

Modes de propagation

La consommation de ses baies par les oiseaux est bien connue et semble contribuer de manière importante à la dissémination de l'espèce. Localement, la plante se propage essentiellement grâce à son système racinaire qui trace sous la surface du sol et qui donne naissance, à partir de bourgeons racinaires, à de nouveaux individus. A terme, elle forme des buissons denses et parfois très étendus. Le Lyciet commun marque également une grande aptitude au marcottage grâce aux branches basses pouvant se développer horizontalement et à proximité immédiate de la surface du sol.



© A. WATTERLOT, CBNBL

Exemple d'installation du Lyciet commun dans les cordons de galets de Cayeux-sur-mer (Somme)

Le Lyciet commun et ses impacts



Sur l'environnement

En contexte de haut de falaises littorales, les fourrés de Lyciet commun menacent directement les pelouses aérolines. Ces végétations herbacées basses naturelles, soumises aux embruns marins, sont constituées d'un nombre important d'espèces menacées. En situation topographique plus proche du niveau de la mer, le Lyciet commun menace également les pelouses sur sable et sur galets du littoral. Lorsqu'il colonise les dunes, il modifie profondément son environnement et la topographie locale en « piégeant » le sable, la matière organique et les déchets charriés par le vent. Cet arbuste pionnier transforme rapidement les habitats naturels qu'il colonise.



Sur l'économie et les activités humaines

En l'état actuel de nos connaissances, le Lyciet commun ne semble pas présenter d'impact sur l'économie ou les activités humaines.



Sur la santé

L'intégralité de la plante est toxique du fait de sa teneur en saponines et solanines. Seules les baies, pourvu qu'elles soient suffisamment mûres, sont comestibles.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Lyciet commun : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer. Très peu d'informations sont disponibles concernant la gestion du Lyciet commun, en France ou en Europe. A condition d'être testées avant d'être réalisées à grande échelle, quelques méthodes de gestions peuvent toutefois être envisagées.

Plan d'action



Méthodes de gestion

En contexte de sol compact : peu d'informations sont disponibles concernant la profondeur que peuvent atteindre les rhizomes de Lyciet commun. A titre expérimental, il serait intéressant de tester le décapage du sol sur au moins 50 cm de profondeur. La terre extraite sera soit étendue sur une surface dure (béton) jusqu'au dépérissement total de la plante, soit enfouie dans une fosse de 2 à 2,5 m de profondeur rebouchée après ajout de chaux vive.

En contexte de sol meuble (sable, galets) il peut être envisageable de recourir à des tire-fort pour l'extraction des buissons. L'opération peut être complétée par des passages à la herse suivie du ramassage des racines mises à jour. Les jeunes plants s'arrachent quant à eux très facilement lorsqu'ils sont dans le sable.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent également. Les produits envisageables pour traiter ce genre d'arbuste sont aujourd'hui, soit interdits à la commercialisation et à l'usage, soit en passe de l'être très prochainement. Quoiqu'il en soit, les résultats à attendre ne sont pas garantis à moyen ou long terme et il est primordial de rappeler les effets potentiellement néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

On trouve encore très fréquemment le Lyciet commun en vente, notamment dans les jardineries et sur internet. Sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin ou pour tout autre aménagement paysager !





Le Cerisier tardif

Prunus serotina Ehrh.

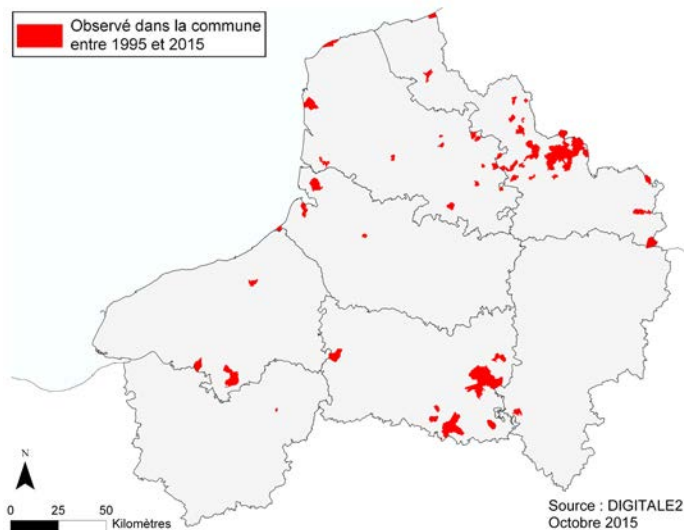
Le Cerisier tardif est un arbre originaire de l'est de l'Amérique du Nord qui a été importé en Europe pour l'ornement des parcs et des jardins au début du 17^e siècle. A partir du 19^e siècle, cette essence a été employée par les forestiers pour la qualité de son bois et sa rapidité de croissance, mais également comme couvert à gibier par les chasseurs. Cette croissance vigoureuse et sa stratégie de dispersion efficace lui ont permis de coloniser rapidement les parcelles adjacentes aux plantations et l'arbre s'est vite avéré être un hôte très envahissant des massifs forestiers.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, le Cerisier tardif est localement abondant en forêt du Rouvray près de Rouen mais exceptionnel ailleurs.

Dans le Nord-Pas de Calais, l'arbre est abondamment naturalisé dans les forêts sur sable de la plaine de la Scarpe et ses alentours, avec également quelques mentions sur le littoral et dans l'Avesnois.

En Picardie, l'espèce est localisée ponctuellement dans les départements de la Somme et de l'Aisne, mais elle est assez présente dans les grands massifs forestiers du sud de l'Oise, notamment en forêt de Compiègne.



Comment reconnaître le Cerisier tardif ?



Famille : Rosacées

Synonymes : *Padus serotina* (Ehrh.) Borkh.
Cerasus serotina (Ehrh.) Loisel.

Floraison : Juin-Octobre

Arbre de 3 à 10 m de hauteur et à écorce aromatique au froissement, le Cerisier tardif présente des fleurs blanches disposées en grappes multiflores allongées. Les pétales mesurent entre 3 et 4,5 mm de longueur. Les fruits sont ronds, charnus, noirs à maturité et à noyau lisse ou presque lisse. Les feuilles ne présentent pas de glandes au contact du limbe et du pétiole, elles sont luisantes dessus et glabre dessous, sauf la nervure médiane qui présente une pubescence blanche puis roussâtre sur sa moitié inférieure (ce critère ne peut être utilisé qu'en début de saison).





Attention, à ne pas confondre avec :

Le Cerisier à grappes (*Prunus padus* L.), espèce indigène et commune des forêts fraîches en climat continental qui se distingue par la présence de 8 à 14 paires de nervures latérales sur les feuilles, alors que le Cerisier tardif en possède 20 à 35 paires. Il présente une paire de glandes à la base des limbes foliaires et les pétales des fleurs mesurent entre 6 et 9 mm de longueur. Enfin, chez le Cerisier à grappes, les fruits ont des noyaux sillonnés-alvéolés et l'odeur des rameaux écorcés est fétide.

Biologie et écologie

Le Cerisier tardif est un arbre qui, dans son aire d'origine, peut atteindre jusqu'à 30 m de hauteur. En Europe, il mesure généralement 10 m. La floraison a lieu du mois de mai à juin.

Cette espèce se développe préférentiellement sur des sols filtrants et bien drainés. Les individus juvéniles ont la faculté de rester en « quiescence » (état correspondant à une phase de repos et de ralentissement de leur croissance) tant que les facteurs optimaux nécessaires à leur croissance ne sont pas réunis. Ainsi, la lumière est un facteur déterminant pour la reprise de croissance des plantules de Cerisier tardif. Celles-ci se développent à nouveau à la faveur d'un événement engendrant un meilleur accès à la lumière : coupe forestière, chablis, etc. Le Cerisier tardif forme alors des peuplements denses, en particulier au niveau de la strate inférieure des peuplements forestiers et en lisières.

Modes de propagation

Il se propage grâce à la reproduction sexuée avec une abondante production de fruits (drupes). Les oiseaux et les mammifères consomment ces fruits et participent donc à la dissémination de l'espèce. La capacité de drageonner de l'arbre lui assure une grande capacité d'adaptation aux ressources disponibles : un jeune plant n'ayant pas pu profiter assez rapidement d'une trouée dans le couvert de la forêt peut se « replier » temporairement : sa tige meurt mais des drageons peuvent apparaître à sa base afin d'adapter sa taille au peu de ressources alors disponibles. La forte production de graines, la rapidité de croissance, la quiescence et le drageonnement sont des phénomènes qui contribuent ainsi à une stratégie de colonisation souvent discrète mais continue et qui exprime toute sa force lorsque les conditions sont favorables pour l'arbre, notamment lorsque le milieu s'ouvre brutalement.

Le Cerisier tardif et ses impacts



Sur l'environnement

En forêt ou en lisière, le Cerisier tardif peut former des peuplements denses et entrer en compétition avec les autres espèces indigènes, notamment des strates arborescentes et arbustives. Elle entraîne une baisse locale de la biodiversité en provoquant la disparition de certains végétaux et occasionne des modifications du paysage et des habitats en les uniformisant. Des cas d'envahissements en contexte prairial sont connus notamment en Suisse, où ils ont pour effet d'accélérer la dynamique d'embroussaillage.



Sur l'économie et les activités humaines

Le Cerisier tardif pose d'importants problèmes dans le domaine de la sylviculture. L'arbre, en exploitant au mieux les ressources en lumière, parvient en effet à se développer rapidement à l'occasion des coupes à blanc et empêche la régénération des essences commercialisables.



Sur la santé

L'espèce en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Il est important d'éliminer la totalité de la plante car chaque fragment de racine peut redonner naissance à un nouvel individu.

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Cerisier tardif : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche et drageonnent.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Déjà testée de manière fructueuse sur l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), il serait intéressant d'appliquer la technique de l'écorçage sur les foyers de Cerisier tardif. Cette technique consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques cm de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.

Dans les zones infestées non adaptées à la gestion par écorçage pour des raisons de sécurité (parcs, bords de route, zones fréquentées), des coupes répétées pendant plusieurs années et ce, pendant la floraison, peuvent permettre à terme de faire mourir ces arbres et d'appauvrir la banque de semences contenue dans le sol.

Les jeunes plants et les plantules peuvent être éliminés en pratiquant un arrachage manuel en veillant à extraire l'appareil racinaire.

Pour éviter l'extension du Cerisier tardif dans de nouvelles parcelles, il est conseillé d'éliminer de façon systématique des arbres adultes producteurs de semences avant septembre.



Suivi des travaux de gestion

Il est possible que certains individus, même affaiblis, rejettent tout de même après cerclage. Il s'agira alors de couper ces repousses l'année suivante.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

En système forestier, il est recommandé de ne pas pratiquer d'ouvertures ou de coupes à blanc à proximité des secteurs colonisés par le Cerisier tardif. La soudaine augmentation de lumière au niveau du sol, risque de favoriser la croissance des plantules présentes dans le sous-bois.

Des moyens de lutte chimique existent également. Néanmoins, les résultats ne sont pas toujours concluants. De plus, il est primordial de rappeler les effets néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Dans le cas de parcelles déjà complètement envahies, toute intervention peut parfois s'avérer contreproductive et contribuer à une nouvelle expansion de l'espèce. Des mesures de prévention peuvent toutefois être prises : éliminer les individus du Cerisier tardif (au moins les adultes) sur une bande de terrain de plus de 100 m de large, le long des chemins ou de toute autre rupture paysagère assurant un accès soudain à la lumière, peut contribuer à réduire le risque de colonisation de parcelles encore indemnes de sa présence.



Le Noyer du Caucase

Pterocarya fraxinifolia (Lam.) Spach

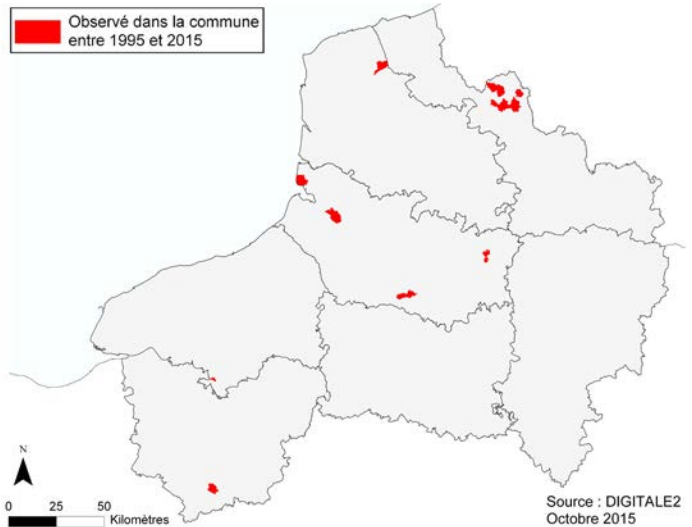
Le Noyer du Caucase est un arbre originaire des massifs montagneux du Caucase et du Nord de l'Iran. Son aire de distribution s'étend également sur les zones côtières qui bordent le sud de la mer Caspienne. L'espèce a semble-t-il été introduite pour la première fois en Europe en 1784 en France où sa présence la plus ancienne est attestée par un individu planté en 1862 dans le square Estienne-d'Orves à Paris où il est encore visible aujourd'hui. C'est plus récemment, à la fin du 20^e siècle, que son implantation plus large sur le territoire a été favorisée par le développement commercial de la filière horticole orientée vers le grand public. L'arbre a alors été planté en milieu naturel, notamment en zone humide. Il y a alors révélé un caractère envahissant et forme aujourd'hui des boisements monospécifiques denses pouvant supplanter localement les ripisylves constituées d'essences indigènes.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

En Haute-Normandie, le Noyer du Caucase est connu dans un parc urbain de l'agglomération Rouennaise et dans l'Eure.

Dans le Nord-Pas de Calais, le Noyer du Caucase est présent dans l'agglomération Lilloise mais s'est également naturalisé sur les berges de la Deûle, sur les communes du Quesnoy-sur-Deûle et de Wambrechies.

En Picardie, on peut observer l'arbre dans les parcs urbains de Beauvais, Ailly-sur-Noye et d'Amiens. L'arbre a également été introduit en milieu naturel, notamment sur un groupe d'îlots situés au milieu du lit majeur de la Somme en aval de Péronne où il forme des massifs monospécifiques de plusieurs centaines de mètres carrés. Ces types de boisements très denses sont également présents le long de la rocade nord d'Abbeville et à l'orée du massif dunaire au nord de la Baie de Somme.



Comment reconnaître le Noyer du Caucase ?



Famille : Juglandacées

Synonyme : *Pterocarya caucasica* C.A.Mey.

Floraison : Avril-Mai



Le Noyer du Caucase est un arbre monoïque pouvant atteindre 25 m de hauteur. Son écorce de couleur brune est longuement fissurée. Ses feuilles alternes peuvent atteindre 60 cm de longueur et sont constituées de 11 à 25 folioles finement dentées. Ses fruits arrivent à maturité à l'automne et forment des petites noix ailées regroupées par 30 à 150 en grappes pendantes très caractéristiques.



Attention, à ne pas confondre avec :

L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle), également exotique et envahissant. Il s'en distingue par son port plus élancé et par la présence de 2 à 4 grosses dents à la base du limbe.

Le Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.), espèce indigène qui se distingue par ses bourgeons noirs et ses feuilles opposées qui présentent 13 folioles au maximum.

Le Noyer de Chine (*Pterocarya stenoptera* C.DC.), arbre exotique parfois planté dans les parcs, qui se distingue grâce à la nervure médiane de ses feuilles présentant un pétiole ailé.

Biologie et écologie

Le Noyer du Caucase est un arbre à croissance rapide produisant en avril et mai de longues grappes pendantes de fleurs femelles et d'autres produisant des chatons mâles. Les fleurs femelles pollinisées produisent des fruits qui arrivent à maturité en fin d'été. En situation de ripisylve, les fruits peuvent être emportés par le courant et germer en aval du cours d'eau. Dans le Nord-Ouest de la France, l'arbre trouve des habitats équivalents à ceux dans lequel il prospère dans son aire d'origine dans les boisements humides, les ripisylves et les îlots situés au milieu des larges fleuves. C'est également un arbre réputé pour bien s'acclimater en environnement urbain, notamment dans les parcs, où il ne semble pas cependant montrer de caractère envahissant.

Modes de propagation

Particulièrement adapté aux milieux humides, le Noyer du Caucase s'y reproduit essentiellement de façon végétative par drageonnement jusqu'à former des boisements monospécifiques denses qui peuvent s'étendre relativement rapidement. Dans le Nord-Ouest de la France, la plante semble se reproduire principalement par extension clonale à partir d'individus plantés. Cela-dit, la propagation par germination de semences a été observée récemment en Belgique et probablement le long de la Deule en aval de Lille.



© V.LEVY, CBNBL

Le Noyer du Caucase et ses impacts



Sur l'environnement

La production de juglone, substance allélopathique, est susceptible d'empêcher le développement d'autres espèces au sein des boisements de Noyer du Caucase. Son implantation en ripisylve empêche la végétalisation naturelle des milieux qu'il colonise.



Sur l'économie et les activités humaines

La présence de boisements denses de Noyer du Caucase sur les berges peut entraver les opérations d'entretien courant des cours d'eau.



Sur la santé

La plante ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Noyer du Caucase : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Très peu d'informations, en France ou en Europe, sont disponibles concernant la gestion du Noyer du Caucase. A condition d'être testées avant d'être réalisées à grande échelle, quelques méthodes de gestions peuvent toutefois être envisagées.

Plan d'action



Méthodes de gestion

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques cm de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.

Elle est envisageable uniquement pour les individus d'un certain diamètre (généralement >15 cm), uniquement dans les lieux peu fréquentés afin d'éviter tout accident lié à la chute des arbres.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

La coupe des arbres est contreproductive en raison de leur forte capacité de reprise par drageonnement. Le boisement coupé se transforme en effet rapidement en un taillis inextricable formé par les drageons s'étant développés autour de la souche et des racines.

L'arrêté du 12/09/2006 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étangs, plans d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000^{ème} de l'Institut Géographique National. Par ailleurs, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.



© V. LEVY, CBNBL



© V. LEVY, CBNBL

Boisement monospécifique de Noyer du Caucase en Haute-vallée de la Somme.
La coupe des troncs est suivie de nombreux rejets formant des fourrés rivulaires denses.



Le Sumac de Virginie

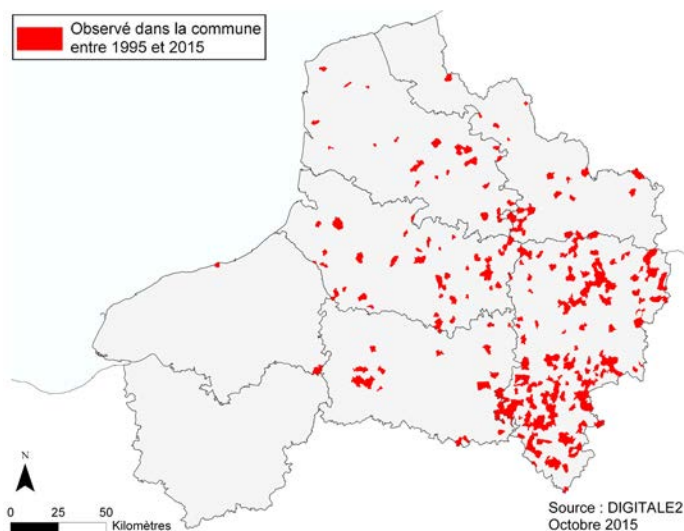
Rhus typhina L.

Le Sumac de Virginie est d'origine nord-américaine et fut introduit en Europe au 17^e siècle. A partir des années 1960-1970, cette espèce fut régulièrement utilisée pour les projets d'aménagements paysagers et largement commercialisée. Aujourd'hui, toujours très prisé pour ses qualités ornementales, le Sumac de Virginie est une espèce relativement commune dans les jardins des particuliers et les massifs des zones urbaines. Bien qu'elle ne se retrouve que rarement à l'état subspontané dans la nature, son comportement localement très envahissant incite à rester attentif quant à son éventuelle évasion dans les milieux naturels.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Il n'est pas rare d'observer le Sumac de Virginie à l'état subspontané, le long des routes ou dans les friches urbaines. Toutefois, dans la plupart des cas, la distribution de cette espèce se limite encore à la proximité immédiate des zones où elle a été plantée.

Sa naturalisation dans le Nord-Ouest de la France n'a pour le moment été observée que dans un seul cas, dans le département de l'Aisne.



Comment reconnaître le Sumac de Virginie ?



Famille : Anacardiacées

Synonyme :

Rhus hirta (L.) Sudworth, nom. rejic.

Floraison : Juin-Juillet



Le Sumac de Virginie est un robuste pouvant atteindre 6 à 8 mètres de haut, à rameaux densément recouverts de poils soyeux. Un latex blanc s'écoule lors de la section des branches. Ses feuilles, composées de 11 à 31 folioles dentées, peuvent atteindre 30 à 50 cm de longueur. Le feuillage vire au rouge à l'automne. Les fleurs verdâtres sont réunies en une inflorescence pyramidale dressée qui produit ensuite des fruits velus prenant une couleur bordeaux à maturité.

L'espèce est dioïque : il existe des individus mâles et des individus femelles.



© A. WATTERLOT, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

L'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle), une autre espèce exotique envahissante originaire d'Asie, qui présente des fleurs jaunes à blanches, des feuilles d'une longueur de 40-90 cm avec 9-25 folioles entières mais munies à la base du limbe de 2 à 4 grosses dents. De plus l'Ailante glanduleux dégage une odeur désagréable au froissement.

De nombreuses espèces de sumacs sont plantées, néanmoins les deux espèces nord-américaines que sont *Rhus typhina* et *Rhus glabra* sont les plus fréquemment observées. La distinction entre ces deux espèces se base sur la pilosité : *Rhus typhina* présente des jeunes rameaux densément couverts de poils, le pétiole, le rachis et la face inférieure des folioles sont poilus au moins sur les nervures, contrairement à *Rhus glabra* qui présente une pubescence beaucoup plus discrète, voire inexistante.

Biologie et écologie

Le Sumac de Virginie est présent principalement dans les zones anthropiques. C'est une espèce pionnière qui affectionne les sols pauvres et secs, dans des situations bien ensoleillées. Dans les milieux naturels, on le trouve au niveau des lisières forestières, des clairières et des milieux arbustifs. Le Sumac est assez indifférent au pH du sol.

Modes de propagation

Le Sumac de Virginie se reproduit essentiellement de façon végétative et s'étend rapidement par drageonnement. Des fragments racinaires détachés de la plante sont capables de former un nouvel individu. La reproduction sexuée (production de graines) est possible quand des individus mâles et femelles cohabitent. La très grande majorité des individus plantés sont femelles car ils produisent une infrutescence rouge.

Le Sumac de Virginie et ses impacts



Sur l'environnement

Son système racinaire traçant et drageonnant, ainsi qu'une très forte production de graines (quand des individus mâles et femelles cohabitent), font du Sumac de Virginie une plante très envahissante, notamment lorsque les terrains ne sont pas entretenus. Par ailleurs, sa croissance rapide et son port élevé lui permettent de concurrencer les espèces herbacées indigènes. En effet, la formation de populations clonales denses (par le biais d'une reproduction végétative très active) peut entraîner à terme la disparition des autres espèces. Ce phénomène est accentué par le fait que le Sumac de Virginie dégage des substances capables d'inhiber la germination et la croissance d'autres plantes présentes dans son environnement immédiat.



Sur l'économie et les activités humaines

A l'heure actuelle, la présence du Sumac de Virginie affecte essentiellement les jardiniers : la difficulté de le faire cohabiter avec d'autres plantes et surtout, quand cela est possible, l'énergie et le temps mis en oeuvre pour s'en débarrasser sont très importants.



Sur la santé

Le latex de la plante est toxique et son contact avec la peau peut provoquer des allergies ou des dermatoses.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Sumac de Virginie : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Des précautions vestimentaires sont à prendre avant toute opération sur le terrain : le port de gants imperméables est impératif pour éviter tout contact avec la sève de la plante.

Les jeunes plants peuvent être arrachés à la main, en essayant d'extraire l'appareil racinaire.

Les individus adultes doivent être dessouchés et les rejets arrachés. Il faut veiller à éliminer et incinérer tous les déchets, afin d'éviter les repousses à partir des fragments de racine.

Il est relativement simple de se débarrasser des parties aériennes de la plante en les sciant ou tronçonnant à la base.

L'excavation de la terre après dessouchage peut être pratiquée afin de procéder au criblage (tamisage) de la terre visant à séparer des fragments du système racinaire.

Des coupes répétées pendant plusieurs années et ce, pendant la floraison sont susceptibles d'épuiser les réserves des individus.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les parties aériennes de la plante par simple compostage ou incinération. Les parties souterraines devront quant à elles être débarrassées de leur terre et incinérées.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Lors des opérations de dessouchage, ne pas transporter ni réemployer la terre contenant potentiellement des fragments de racines et susceptibles de former des rejets. Ces déplacements peuvent contaminer d'autres zones non concernées par la présence du Sumac de Virginie.

La simple coupe des individus adultes est déconseillée. Elle provoque un stress de la plante et le développement de nombreux rejets autour du pied mère ainsi qu'au niveau de la souche. Il est donc impératif de dessoucher la plante après la coupe.

On trouve encore très fréquemment le Sumac de Virginie en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



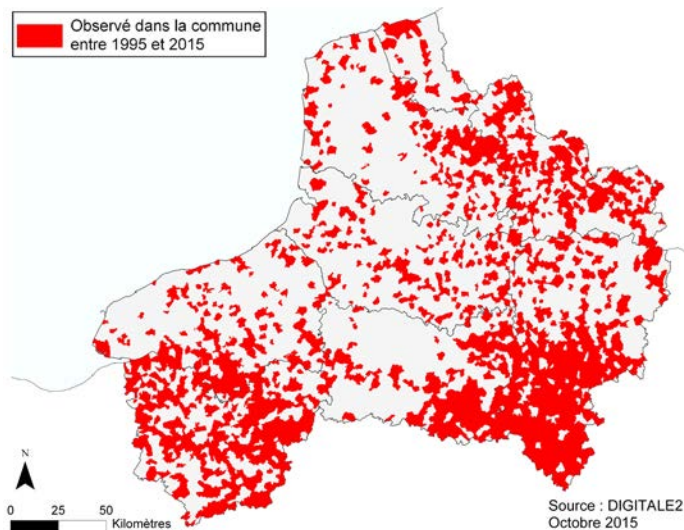
Le Robinier faux-acacia

Robinia pseudoacacia L.

Le Robinier faux-acacia est un arbre originaire d'Amérique du nord qui fut importé en Europe au 17^e siècle. Exploité traditionnellement pour son bois très résistant et fréquemment planté dans le cadre de projets de revégétalisation, il s'est largement naturalisé sur l'ensemble du territoire national. Son exploitation est plus que jamais d'actualité afin de répondre notamment aux besoins de la filière « bois énergie » et de la construction de mobilier de jardin en substitut des bois exotiques tropicaux. Pour autant, le Robinier représente aujourd'hui une menace pour la flore sauvage et certains habitats naturels parmi les plus sensibles.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Le Robinier faux-acacia est bien représenté sur l'ensemble du Nord-Ouest de la France où il a été le plus souvent planté, même s'il s'est aujourd'hui largement naturalisé. Les zones à densité plus forte de communes concernées s'explique par un contexte géologique lié au substrat à dominante sableuse de certaines parties du territoire. Il est aujourd'hui très largement répandu sur l'ensemble de la Haute-Normandie et tout particulièrement abondant dans le département de l'Eure. Le Robinier faux-acacia est également bien représenté en Picardie, notamment dans le Sud de l'Aisne et le Sud-Ouest de l'Oise, zones dominées par le sol sableux du tertiaire parisien. L'arbre a également été planté massivement dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais où il se naturalise volontiers sur les terrils et dans les friches. Il est par ailleurs également présent dans les grandes agglomérations.



Comment reconnaître le Robinier faux-acacia ?

© R. FRANÇOIS, CBNBL



Famille : Fabacées

Synonyme : -

Floraison : Mai-Juillet



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL



© R. FRANÇOIS, CBNBL

Le Robinier faux-acacia est un arbre portant des rameaux épineux et pouvant atteindre 30 m de hauteur. Son écorce, de couleur gris-brun, est profondément crevassée. Ses feuilles sont composées, imparipennées (nombre impair de folioles), à 3-10 paires de folioles entières mesurant de 2 à 5 cm de long. Les fleurs sont blanches, très parfumées, regroupées en longues grappes pendantes de 10-20 cm de long. Les fruits sont des gousses plates, longues de 5-10 cm.



Attention, à ne pas confondre avec :

La morphologie typique de cet arbre exclut a priori toute confusion avec une autre espèce.

Biologie et écologie

Le Robinier faux-acacia est un arbre pionnier à croissance rapide. Il fleurit au printemps et la pollinisation est assurée par les insectes, notamment les abeilles qui affectionnent cette espèce mellifère. Les graines se forment dans les gousses et sont libérées lorsque celles-ci sont encore fixées. A l'instar des autres fabacées, il est capable de fixer l'azote atmosphérique au niveau de ses racines et ainsi d'enrichir le sol. Il montre ainsi une capacité particulière à coloniser des milieux pauvres ou récemment perturbés. Le Robinier faux-acacia croît en pleine lumière, il est résistant à la sécheresse et s'établit sur des sols bien drainés. On le trouve dans les zones urbaines et au niveau des réseaux de transport. En contexte naturel, il est présent dans les zones alluviales, les pelouses, les lisières forestières et les clairières.

Modes de propagation

Le Robinier faux-acacia est un arbre pionnier qui s'installe préférentiellement sur les zones ouvertes. L'arbre produit de nombreuses graines qui lui permettent de coloniser rapidement le milieu. Il est également capable de se reproduire très efficacement de façon végétative : il s'étend rapidement par rejet de souche et drageonnement et forme parfois des bosquets relativement denses.

Le Robinier faux-acacia et ses impacts



Sur l'environnement

Le Robinier faux-acacia peut rapidement former des peuplements denses sur de grandes surfaces. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols lui confèrent un fort pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise et représentent entre autres une menace sur des espèces et des habitats, pionniers ou herbacés, des sols pauvres. C'est le cas par exemple des pelouses sur sables et des pelouses calcicoles, habitats fragiles à fort enjeu patrimonial et d'intérêt communautaire, qui abritent une flore unique dont certaines espèces sont menacées dans le Nord-Ouest de la France. La plantation du Robinier faux-acacia doit donc être évitée à proximité des habitats naturels de fort enjeux patrimonial.



Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en place pour contrôler le Robinier faux-acacia : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Lorsque les individus sont stressés (taille, coupe, blessure...), ceux-ci rejettent vigoureusement à partir de la souche.



Sur l'économie et les activités humaines

Le Robinier faux-acacia est cultivé pour la qualité de son bois, très dur et quasiment imputrescible. Il pourrait remplacer les essences exotiques tropicales. Cependant, étant donné ses capacités à s'étendre rapidement, il pourrait rapidement poser problème dans le futur en concurrençant d'autres espèces intéressantes en sylviculture.

L'arbre contient de la robine, de la robinine et de la lectine, molécules présentes dans les graines, les feuilles ou l'écorce. Ces substances sont toxiques et peuvent provoquer des troubles digestifs et cardiaques au bétail.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Les semis et les jeunes individus peuvent être arrachés manuellement.

L'écorçage consiste à réaliser deux entailles circulaires distantes d'au moins 15 cm autour du tronc et de quelques centimètres de profondeur, jusqu'à l'aubier (partie de l'arbre, située sous l'écorce). L'écorce située entre les deux entailles est ensuite retirée. La sève élaborée ne circule plus vers les racines, mais les feuilles reçoivent toujours de l'eau : la vie de l'arbre est alors ralentie, l'arbre se dessèche et tombe au bout de 1 à 3 ans (alors qu'une coupe le stresse et engendre en réaction de nombreux rejets). Cette opération est à réaliser aussi bas que possible, à la base du tronc et au début de l'automne.

Pour les zones infestées non adaptées à la gestion par écorçage pour des raisons de sécurité (parcs, bords de route, zones fréquentées) une coupe de l'arbre suivie d'un dessouchage est nécessaire. Afin d'éviter toute dissémination des graines, ces opérations doivent être réalisées durant la floraison, avant la fructification.

Une fauche annuelle permet de limiter la propagation des jeunes semis dont le système racinaire n'est pas encore très développé.



Suivi des travaux de gestion

Après l'écorçage, même affaiblis, il est possible que certains individus rejettent tout de même de façon plus ou moins : si cette reprise semble trop importante, il est alors envisageable de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Éliminer les déchets par incinération ou les laisser sécher hors de toute zone inondable.



Ce qu'il est déconseillé de faire

En système forestier, il est recommandé de ne pas pratiquer d'ouvertures ou de coupes à blanc à proximité des secteurs colonisés par le Robinier faux-acacia. La soudaine augmentation de lumière au niveau du sol risque de favoriser la germination de la banque de graine présente dans le sol.

Des moyens de lutte chimique existent aussi, néanmoins, les résultats ne sont pas toujours concluants. De plus, il est primordial de rappeler les effets néfastes de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.



Le Rosier rugueux

Rosa rugosa Thunb.

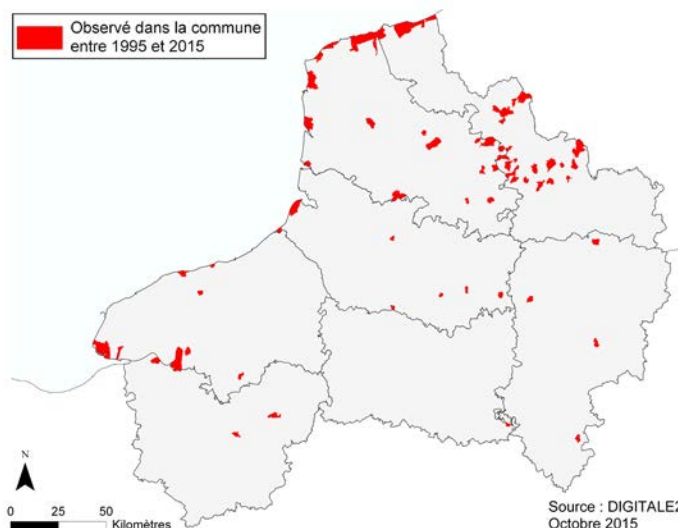
Le Rosier rugueux est originaire d'Asie de l'est où ses populations se répartissent entre la Chine, le Kamtchatka et le Nord du Japon. Il a été introduit en Europe à la fin du 18^e siècle et s'est d'abord naturalisé en Allemagne au 19^e siècle, puis successivement dans la plupart des pays du Nord du continent. On le retrouve aujourd'hui le long des côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique. Il s'est par la suite montré très envahissant et représente aujourd'hui une menace pour la flore indigène et les habitats des dunes littorales.

Répartition dans le Nord-Ouest de la France

Le Rosier rugueux est essentiellement présent sur les dunes littorales du nord-ouest de la France. Il est ainsi naturalisé dans de nombreuses communes de la côte du Nord-Pas de Calais et on le retrouve à l'état subspontané à proximité de ses zones de plantation, essentiellement en région lilloise et dans le bassin minier.

Même s'il n'a pas encore été observé dans les massifs dunaires situés au nord de la Baie de Somme, des populations importantes ont été observées en 2010 sur les cordons de galets situés au sud de l'estuaire.

Présent sporadiquement sur le littoral de Haute-Normandie, essentiellement constitué de falaises, l'espèce est bien présente sur les plages du Havre et quelques individus ont été observés sur les terrasses alluviales de la Seine. Les autres observations de la plante à l'intérieur des terres semblent correspondre à des localités où l'espèce a été plantée.



Comment reconnaître le Rosier rugueux ?

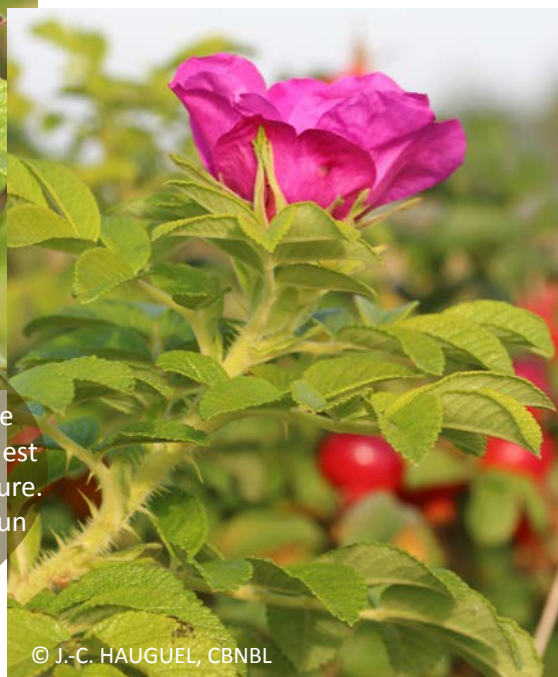


Famille : Rosacées

Synonyme : -

Floraison : Juin-Juillet

Le Rosier rugueux est un petit arbuste rhizomateux à port buissonnant atteignant 1 à 2 m de hauteur. Ses tiges sont densément recouvertes d'aiguillons droits, de taille variant entre 3 et 10 mm. Les feuilles, de 8 à 15 cm de longueur, sont composées de 5 à 9 folioles dont le limbe est nettement gaufré à rugueux et fortement pubescent à la face inférieure. Il produit des fleurs parfumées de couleur blanche à rose foncé d'un diamètre compris entre 6 et 9 cm. Les fruits, plus larges que longs et d'un diamètre de 2 à 3 cm, sont charnus et de couleur rouge vif.



© J.-C. HAUGUEL, CBNBL



Attention, à ne pas confondre avec :

- *Rosa spinosissima* L. : une autre espèce de rosier, indigène, très rare et menacée dans le Nord-Ouest de la France et que l'on peut également rencontrer sur les dunes littorales. Il se distingue par ses folioles généralement plus petites, longues de 0,5 à 2 cm, glabres à légèrement poilues à la face inférieure. Ses fleurs de couleur blanche sont également plus petites : 2 à 5 cm de diamètre et elles produisent des fruits de couleur rouge violacé à noirâtre à maturité.

- D'autres espèces d'églantiers indigènes peuvent être rencontrés sur le littoral mais ils sont munis d'aiguillons en nombre moins important et généralement courbés.

Biologie et écologie

Dans son aire géographique d'origine, le Rosier rugueux est une espèce d'affinité littorale poussant dans les dunes. Cette affinité explique qu'il soit largement utilisé pour agrémenter les bords de routes car il est naturellement apte à supporter leur salage hivernal.

Modes de propagation

Le Rosier rugueux est capable de se reproduire de façon végétative en étendant ses rhizomes dans le substrat sableux. Lorsqu'ils rejoignent la surface, de nouveaux pieds apparaissent. Ainsi, la présence d'un individu unique peut aboutir après plusieurs années à des étendues denses de fourrés formés d'un même clone. La plante est également capable de se reproduire de façon sexuée en produisant de nombreuses graines consommées par les oiseaux permettant à la plante de coloniser des zones situées à plus grande distance.



© R. FRANÇOIS, CBNBL

Exemple d'installation du Rosier rugueux dans les cordons de galets de Cayeux-sur-mer (Somme)

Le Rosier rugueux et ses impacts



Sur l'environnement

La capacité du Rosier rugueux à s'établir dans les milieux ouverts lui confère une forte capacité d'étouffement de la végétation herbacée qu'il colonise. Ainsi, il représente entre autres une menace pour les espèces et les habitats littoraux à végétation herbacée (dune grise, pelouse sur galet). Ces habitats fragiles, à fort enjeu patrimonial et d'intérêt communautaire, abritent une flore unique abritant de nombreuses espèces menacées dans le Nord-Ouest de la France.



Sur l'économie et les activités humaines

Le Rosier rugueux ne semble pas constituer une entrave à l'économie et aux activités humaines mais sa gestion dans le cadre d'interventions conservatoires des espaces protégés est susceptible d'engendrer des coûts importants.



Sur la santé

L'espèce ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.



Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens mis en oeuvre pour contrôler l'espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.

Toute action de gestion impliquera obligatoirement le retrait de toutes les parties de la plante : parties aériennes, rhizomes et racines. C'est une condition sans laquelle toute tentative de gestion a peu de chance d'aboutir.

Les moyens de gestion proposés ici, notamment ceux impliquant une intervention mécanique, sont relativement destructifs. Avant d'entreprendre ce type d'action, il est important d'évaluer les bénéfices apportés (rajeunissement du milieu) et les enjeux relatifs à la flore et aux habitats du site, c'est à dire le risque de destruction de certaines populations d'espèces ou d'habitats à fort enjeux patrimoniaux.

Plan d'action



Méthodes de gestion

Sur de petites surfaces, ou lorsque la plante est présente de façon éparse, il est possible de pratiquer un arrachage manuel en déterrants les individus à l'aide d'une bêche.

Pour des surfaces plus importantes ou restreintes mais massivement colonisées, où l'arrachage manuel n'est pas envisageable, le retrait de la couche de sable contenant les rhizomes à l'aide d'une pelle mécanique peut s'avérer la seule solution de lutte contre cette plante.

L'arrachage mécanique pourra être suivi d'un arrachage manuel afin de retirer les rhizomes encore en place.

La coupe régulière des plantes (par gyrobroyage par exemple) peut être une alternative de gestion envisageable, à condition d'inscrire cette action dans la durée : plusieurs passages par an sur plusieurs années sont alors nécessaires.



Suivi des travaux de gestion

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.



Ce qu'il est déconseillé de faire

Des moyens de lutte chimique existent aussi, néanmoins, les résultats ne sont pas toujours concluants. De plus, il est primordial de rappeler les effets néfastes que de telles substances peuvent générer sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le contrôle des populations de Rosier rugueux par le bétail ne semble pas une alternative pertinente : la chèvre est le seul animal pouvant brouter efficacement la plante, mais la pression de pâturage nécessaire à une action significative sur celle-ci semble également engendrer la dégradation des communautés végétales de pelouses indigènes.

On trouve encore très fréquemment le Rosier rugueux en vente, notamment dans les jardinerie et sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !



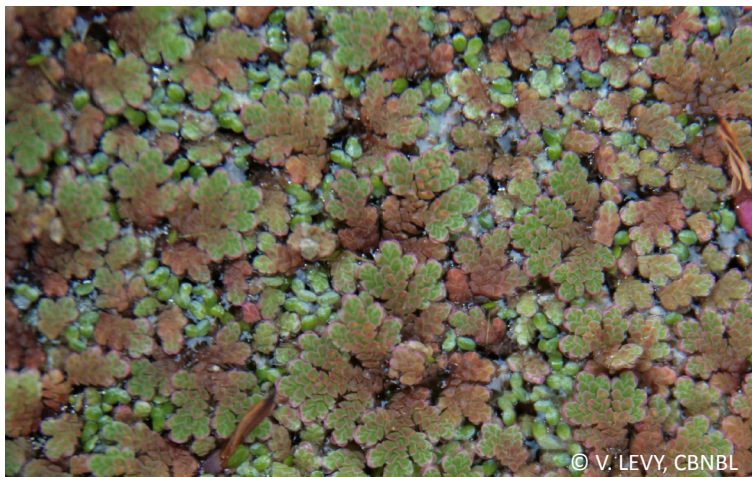
© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Quelques plantes exotiques potentiellement envahissantes du Nord-Ouest de la France

Dans le Nord-Ouest de la France, les plantes naturalisées, subspontanées, adventices et cultivées représentent environ 30 % de la flore sauvage. Alors que certaines d'entre elles franchissent timidement les barrières des jardins, d'autres, un peu plus téméraires se répandent et partent à la conquête du territoire. La plupart d'entre elles se contentent alors de s'installer dans les zones perturbées par l'action l'homme mais parfois elles colonisent les abords d'habitats naturels fragiles où s'y installent timidement sans montrer encore de caractère proliférant manifeste. Même s'il est difficile, à l'heure actuelle, d'évaluer l'impact réel de ces plantes sur la biodiversité, les activités ou encore sur la santé humaine, l'évolution de leur comportement doit être surveillé de près.

L'Azolle fausse-filicule (*Azolla filiculoides* Lam.)

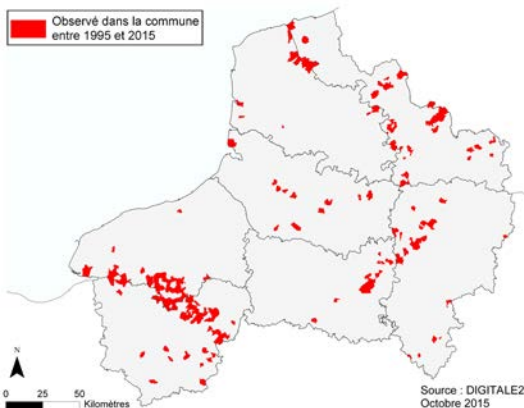
Observé dans la commune entre 1995 et 2015



L'Azolle fausse-filicule est une petite plante aquatique qui mesure de 1 à 4 cm de diamètre et qui flotte librement à la surface des eaux douces. Originaires des zones tropicales et subtropicales du continent américain, elles forment un tapis végétal localement dense à la surface de l'eau, à l'image des lentilles d'eau indigènes qu'elle accompagne souvent. Elle colonise les eaux lentes et plutôt eutrophes des fossés, des mares et des étangs. Dans la majorité des cas, son abondance est variable selon les années et, à l'échelle d'un plan d'eau, la plante est souvent localisée dans des zones d'accumulation générées par les vents dominants.

Le Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa* L.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Le Bident à fruits noirs est une plante herbacée annuelle de la famille des Asteracées, haute de 15 cm à un peu plus de 1 m et originaire du continent nord-américain. Depuis son introduction en France au 19^e siècle, la plante qui colonise les berges exondables des cours d'eau et les fossés. Bien présente sur notre territoire le long des grandes vallées alluviales, elle forme parfois des herbiers denses monospécifiques qui entrent directement en concurrence avec les végétations annuelles des vases exondées. Le Bident soudé (*Bidens connata* Muhl. ex Willd.), une exotique également d'origine nord-américaine, est aussi présente sur le territoire, mais de façon nettement moins marquée que l'espèce précédente.

Le Souchet comestible (*Cyperus esculentus* L.)

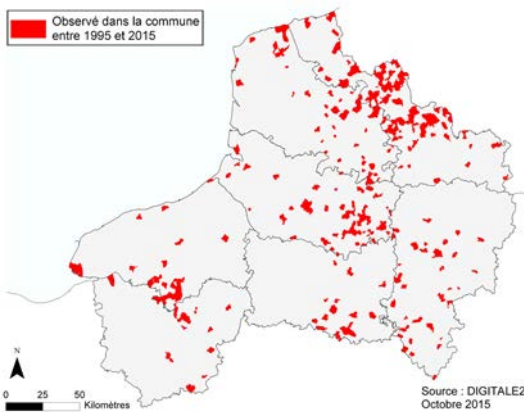
Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Le Souchet comestible est une plante vivace de 25 à 45 cm de haut de la famille des Cypéracées. La variété *esculentus* est originaire du pourtour méditerranéen et la variété *leptostachyus* est d'origine américaine. Il est depuis très longtemps cultivé pour ses tubercules comestibles et a été introduit pour ces raisons dans de nombreuses régions. Il est aujourd'hui connu pour son caractère envahissant dans les champs mais également dans les zones humides. En France, la plante a colonisé la quasi totalité de la vallée de la Loire et est également présente le long de l'Allier et de quelques rivières du Sud-Ouest. Observée pour la première fois à Monchy-Saint-Eloi (Oise) au début des années 1980, la plante est aujourd'hui connue de quatre localités, essentiellement dans le Clermontois.

La Stramoine commune (*Datura stramonium* L.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



La Stramoine commune est une plante herbacée annuelle de la famille des Solanacées, haute d'environ 40 cm mais pouvant atteindre 1 m. Elle produit des fruits épineux caractéristiques, appelés « pommes ». Connue depuis l'antiquité pour ses vertus « magiques », la plante est avant tout très toxique. Aujourd'hui, l'espèce a tendance à envahir les friches et les sites rudéraux mais elle se révèle également parfois envahissante dans les champs cultivés, notamment ceux de Pomme de terre. Elle représente avant tout une gêne pour l'agriculture (risque d'intoxication).

Le Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica* (Andrews) Focke)

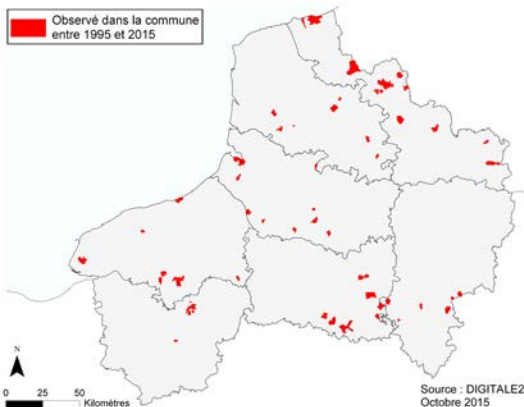
Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Le Fraisier d'Inde est une petite plante vivace de la famille des Rosacées. Originnaire d'Asie où sa distribution couvre un arc s'étendant des montagnes d'Afghanistan à la Corée du Nord, elle fut introduite en Europe au 17^e siècle comme plante d'ornement. La plante ressemble beaucoup au Fraisier sauvage mais s'en distingue par ses fleurs jaunes et ses fruits globuleux insipides. Relativement bien répartie dans le Nord-Ouest de la France, la plante forme des tapis localement denses, essentiellement au sein des zones humides plutôt piétinées, typiquement le long des chemins fréquentés.

La Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora* DC.)

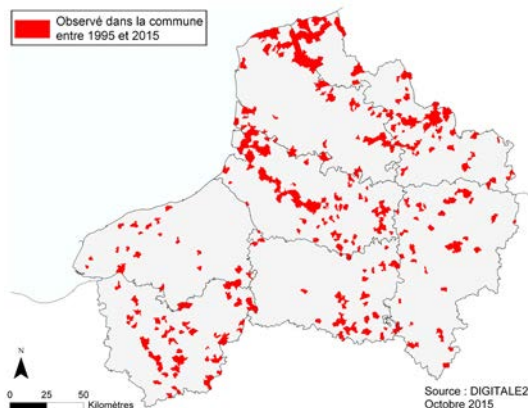
Observé dans la commune entre 1995 et 2015



La Balsamine à petites fleurs est une plante herbacée annuelle de la famille des Balsaminacées originaire d'une zone s'étendant de l'Asie centrale à la Sibérie. Elle fut importée en Europe dès la première moitié du 19^e siècle. C'est une espèce hémisciaphile qui colonise essentiellement les zones forestières perturbées et s'établit notamment le long des chemins humides d'où elle se dissémine grâce à la grande faune, les engins, les marcheurs etc. Elle forme très localement des herbiers relativement denses qui ne semblent aujourd'hui pas poser de problème particulier mais qui se développent parfois au sein d'habitats d'intérêt communautaire, notamment dans les ourlets eutrophiles mésohygrophiles intraforestiers.

La Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta* Humb., Bonpl.) et Kunth) / La Lentille d'eau à turions (*Lemna turionifera* Landolt)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



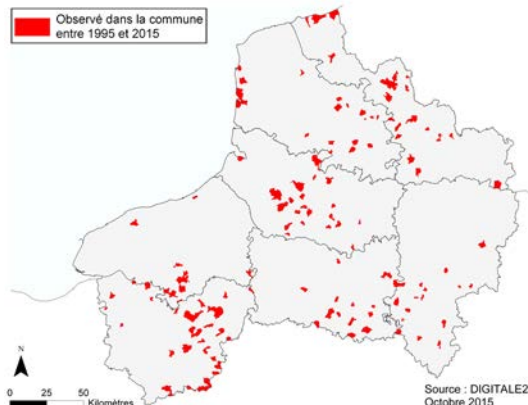
Lemna minuta et *Lemna minor*

© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Ces deux Lentilles d'eau exotiques de la famille des Lemnacées (aracées) sont originaires du continent américain (Nord et Sud). Arrivées toutes les deux en France dans la deuxième moitié du 20^e siècle, elles peuvent passer relativement inaperçues de part leur ressemblance avec la Petite lentille d'eau (*Lemna minor* L.), espèce indigène. Le plus souvent, *L. minuta* est munie d'une nervure saillante sur la face supérieure de sa fronde et *L. turionifera* est teintée de rouge au niveau de l'insertion de la racine sur la fronde. *L. minuta* semble nettement plus présente sur notre territoire que *L. turionifera* mais il est encore difficile aujourd'hui de juger de l'impact réel sur l'environnement de ces deux espèces dans la mesure où leur dynamique correspond au comportement naturellement proliférant du genre *Lemna*.

Le Mahonia à feuilles de houx (*Mahonia aquifolium* (Pursh) Nutt.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015

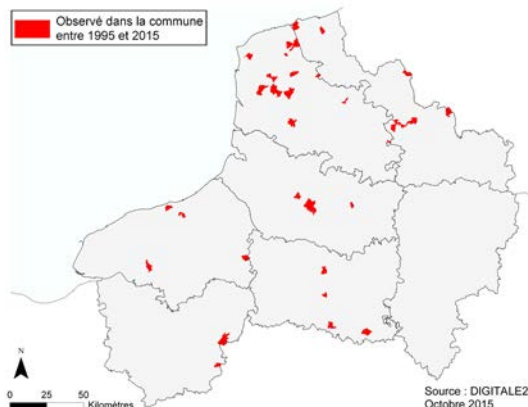


© J.-C. HAUGUEL, CBNBL

Originnaire du Nord-Ouest du continent nord-américain, le Mahonia à feuilles de houx est un arbuste à port buissonnant de la famille des Berbéridacées. Importé en Europe en 1822, il a connu depuis un succès grandissant comme plante ornementale. Outre les jardins où elle est très largement plantée, cette espèce à rhizomes et aux baies consommées et dispersées par la faune sauvage colonise également les bois où elle est plantée pour servir de couvert au gibier. Elle se propage aujourd'hui dans les sous-bois et peut présenter localement un caractère envahissant qui peut, comme en Belgique ou en Allemagne, être jugé très problématique.

Le Mimule tacheté (*Mimulus guttatus* DC.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015

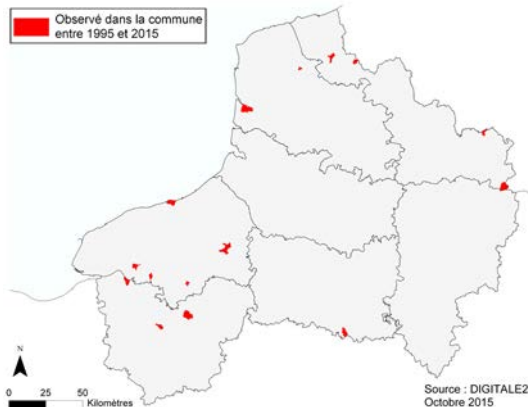


© R. FRANÇOIS, CBNBL

Originnaire du continent nord-américain où il y a été longtemps cultivé dans les jardins pour ses qualités ornementales, le Mimule tacheté est une plante de la famille des Scrophulariacées (Phrymacées), introduite en Europe dès la deuxième partie du 19^e siècle. La plante s'établit sur les bords des rivières et dans un large éventail d'habitats rudéraux pourvu qu'ils soient assez humides. Jusqu'alors assez discrète sur notre territoire, la plante est aujourd'hui en expansion. Elle semble notamment favorisée par les programmes de restauration des cours d'eau lorsque les conteneurs des espèces replantées sont issus de pépinières « polluées » par des graines ou des jeunes pousses de la plante.

Le Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum* L.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Le Rhododendron des parcs est un arbuste à port buissonnant pouvant atteindre 8 m de hauteur de la famille des Ericacées. Originaire, selon les sous-espèces, de Turquie et du Sud de l'Espagne, il a été introduit dans le reste de l'Europe à partir du 18^e siècle où il est, même encore aujourd'hui, largement cultivé pour ses qualités ornementales. La plante colonise aujourd'hui les forêts et les landes, essentiellement dans les milieux acides. En Picardie, l'espèce est présente en forêt d'Ermenonville où elle a été plantée. En Haute-Normandie, l'espèce est connue à l'état subspontané et colonise quelques forêts de la vallée de la Seine. Elle s'est également naturalisée dans les boisements du Cap d'Ailly, à Sainte-Marguerite-sur-Mer, à proximité de landes qui abritent un patrimoine écologique d'intérêt majeur.

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens* DC.)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Originaire d'Afrique du Sud, le Sénéçon du Cap est une plante herbacée vivace haute d'environ 50 cm de la famille des Asteracées. Les premières graines furent introduites en Europe à la fin du 19^e siècle avec les importations de laine de mouton. Aujourd'hui, la plante est bien répartie sur le territoire où elle colonise essentiellement les zones urbaines et les friches. Sa présence est par contre plus préoccupante sur d'anciennes gravières des terrasses alluviales de la vallée de la Seine et dans les dunes et sur les terrils du Nord et du Pas-de-Calais. Même si elle forme rarement des foyers denses, l'espèce y colonise des milieux pionniers qui abritent souvent une flore indigène à fort enjeu patrimonial.

Le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus* (L.) R. Brown)

Observé dans la commune entre 1995 et 2015



Le Sporobole tenace est une graminée (famille des Poacées). Cette espèce est en fait constituée d'un complexe de variétés d'origine géographique diverse, notamment des zones tropicales d'Amérique et d'Asie. La plante est seulement apparue sur notre territoire en 2003 en Haute-Normandie et semble se propager depuis relativement rapidement, notamment en suivant les axes routiers. Cette espèce, qui colonise les zones construites et les friches thermophiles, a été récemment observée à proximité de landes sur sable et dans les dunes intérieures du département de l'Oise, milieux qui abritent une flore à fort enjeu patrimonial.

BIBLIOGRAPHIE

SUCCINCTE

- AKHANI, H. & SALIMIAN, M., 2003. - An extant disjunct stand of *Pterocarya fraxinifolia* (Juglandaceae) in the central Zagros Mountains, W. Iran. *Willdenowia*, 33 : 113-120. BGBM Berlin-Dahlem.
- BROWN, S.H., 2011. - *Baccharis halimifolia*. 5 p. University of Florida. Institute of Food and Agricultural Science (IFAS). Florida.
- BUCHET, J., HOUSSET, P. & al., 2015. - Atlas de la flore sauvage de Haute-Normandie. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 696 p. Bailleul.
- BUCHET, J., HOUSSET, P., et TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. - Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°3a - mars 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique de Haute-Normandie. I-XX ; 1-77.
- CAÑO, L., CAMPOS, J.A., GARCÍA-MAGRO, D. & HERRERA, M., 2012. - Replacement of estuarine communities by an exotic shrub: distribution and invasion history of *Baccharis halimifolia* in Europe. 6 p.
- CATTEAU, E., DUHAMEL, F., CORNIER, T., FARVACQUES, C., MORA, F., DELPLANQUE, S., HENRY, E., NICOLAZO, C., VALET, J.-M., 2010. - Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.
- CHANG, D., 2003. - A Decade of Change and Its Effects on the Vegetation Management Landscape. *Proceedings of the California Weed Science Society*, 55 : 88-91. Santa Barbara.
- CHAUVEL, B., DESSAINT, F. & BRETAGNOLLE, F., 2005. - L'ambrosie. *Chronique de l'extension d'un « polluant biologique » en France. Médecine/Sciences*, 21 : 207-209. Dijon.
- CHAUVEL, B., DESSAINT, F., CARDINAL-LEGRAND, C. & BRETAGNOLLE, F., 2006. - The historical spread of *Ambrosia artemisiifolia* L. in France from herbarium records. *J. Biogeogr.*, 33 : 665-673. Dijon.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN, 2009. - Herbe de la pampa. *Cortaderia selloana* (Schultes) Asch. et Graebner. 2 p. Porquerolles.
- CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL SUD-ATLANTIQUE, 2012. - Document d'alerte. Plante exotique envahissante émergente. Noyer du Caucase. *Pterocarya fraxinifolia*. 1 p. Audenge.
- FRANÇOIS, R., PREY, T. & al., 2012. - Guide des végétations des zones humides de Picardie. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. 656 p. Bailleul.
- GARY, N., ERVIN, 2009. - Distribution, Habitat Characteristics, and New County-Level Records of *Baccharis halimifolia* L. on a Portion of Its Present US Range Boundary. *Southeastern Naturalist*, 8(2) : 293-304.
- HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2012. - Inventaire de la flore vasculaire de la Picardie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4d - novembre 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. *Bull. Soc. Linn. N.-Pic., mémoire n.s. n°4*, 132 p. Amiens.
- HITCHCOCK, C.L., 1932. - A Monographic Study of the Genus *Lycium* of the Western Hemisphere. *Ann. Missouri Bot. Gard.*, 19(2/3) : 179-348 ; 350-366. Missouri Botanical Garden Press.
- KREBS, E., LEVY, V., WATTERLOT, A., HAUGUEL, J.-C., TOUSSAINT, B., 2012. - Liste hiérarchisée des espèces végétales exotiques envahissantes et priorisation des actions de lutte à mener, déclinaison région Picardie. Version avril 2012. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. 35 p.
- LAMBINON, J., DE LANGHE, J.-E., DELVOSALLE, L., DUVIGNEAUD, J. & coll., 2004. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes). Cinquième édition, 1 vol., pp. VIICXX, 1-1092. Meise.
- LEVY, V. & al., 2011. - Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France, 20 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Conservatoire botanique national de Bailleul. 88 p. Bailleul.
- MULLER, S. (coord.), 2004. - Plantes invasives en France. Muséum d'Histoire naturelle, 168 p. Paris.

- ORGANISATION EUROPÉENNE ET MÉDITERRANÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES, 2007. - Fiches informatives sur les organismes de quarantaine. *Crassula helmsii*. Bull. OEPP/EPPO, 37 : 225-229.
- OWEL, D.F. & WHITEWAY, W.R., 1980. - *Buddleia davidii* in Britain: history and development of an associated fauna. Biol Conserv., 17 : 149-155. Applied Science Publishers Ltd, England.
- PIWOWARSKI, B. & BARTOSZEK, W., 2012. - The occurrence of *Glyceria striata* (Lam.) Hitchc. in Europe and the new localities of the species in Poland. Acta Soc. Bot. Pol., 81(2) :109-115. Kraków, Poland.
- PYŠEK, P. 1991. - Sprout demography and intraclonal competition in *Lycium barbarum*, a clonal shrub, during an early phase of revegetation. Folia Geobot. Phytotax., 26 : 141-169. Praha, Czechoslovakia.
- SIMPSON, D.A., 1984. - A short history of the introduction and spread of *Elodea* Michx in the British Isles. Watsonia, 15 : 1-9.
- SIMPSON, D.A., 1990. - Displacement of *Elodea canadensis* Michx by *Elodea nuttallii* (Planch.) H. St John in the British Isles. Watsonia, 18 : 173-177.
- TALLENTHALSELL, N.G. & WATT, M.S., 2009. - The Invasive *Buddleja davidii* (Butterfly Bush). Bot. Rev., 75 : 292-325.
- TISON, J.-M. & De FOUCAULT, B. (coords), 2014. - Flora Gallica. Flore de France. xx + Biotope, 1196 p. Mèze.
- TOUSSAINT, B. (coord.), 2011. - Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas de Calais (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. Version n°4b / décembre 2011. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, avec la collaboration du Collectif botanique du Nord-Pas de Calais. I-XX ; 1-62.
- TOUSSAINT, B., MERCIER, D., BEDOUEY, F., HENDOUX, F. & DUHAMEL, F., 2008. - Flore de la Flandre française. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 556 p. Bailleul.
- WATTERLOT, A. & PREY, T., 2013. - Première liste des Characées de Picardie. Conservatoire botanique national de Bailleul - Version n°1, document numérique, <http://www.cbnbl.org>.
- WEBER, E. & GUT, D., 2004. - Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe. Journal for Nature Conservation, 12 : 171-179.
- ZAMBETTAKIS, C., 2008. - Crassule de Helms. 6 p. Conservatoire botanique national de Brest.

Ressources en ligne

- <http://digitale.cbnbl.org/>
http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/brochure_cbnb_131231_bd.pdf
http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Liste_des_plantes_exotiques_envahissantes_Picardie.pdf
<http://siflore.fcbn.fr/>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-acer-negundo>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-ailanthus-altissima>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-heracleum-mantegazzianum>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-impatiens-glandulifera>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-phytolacca-americana>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-reynoutria-japonica>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-canadensis>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-solidago-gigantea>
<http://www.fcbn.fr/ressource/fiche-hydrocotyle-ranunculoides>
<http://www.onema.fr/Especies-exotiques-envahissantes-Connaissances-pratiques>
<http://www.onema.fr/especies-exotiques-envahissantes-Experiences-de-gestion>
<http://www.ambroisie.info>

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES du NORD-OUEST de la FRANCE

30 FICHES DE RECONNAISSANCE ET D'AIDE À LA GESTION

Les espèces végétales exotiques envahissantes constituent aujourd'hui une préoccupation majeure dans le domaine de la préservation et de la gestion des habitats naturels et des espèces indigènes.

L'Etat, et les principales collectivités et établissements publics du Nord-Ouest de la France (Conseils régionaux, Conseils départementaux, Agences de l'eau...), ont donc monté une action coordonnée d'observation et de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, dont la mission est portée par le Conservatoire botanique national de Bailleul. Les principales actions de cette mission sont l'acquisition des connaissances sur la localisation des foyers de plantes exotiques envahissantes, l'évaluation de leurs impacts, le montage et le suivi des opérations de contrôle de ces foyers et enfin la mise en oeuvre d'opérations de sensibilisation et de formation auprès des acteurs de la gestion des milieux naturels et des aménageurs de l'espace.

Afin de démultiplier les actions de contrôle, il est important de diffuser largement les informations disponibles sur les principales espèces exotiques envahissantes. Ce guide, qui se veut comme un outil de reconnaissance et d'action, présente donc pour 30 espèces ou groupes d'espèces :

- leur origine,
- l'état des connaissances sur leur répartition actuelle,
- les principaux critères de reconnaissance,
- des éléments sur leur biologie et leur écologie,
- leurs impacts sur les milieux naturels, l'économie et la santé,
- des méthodes de gestion.

12 autres fiches présentent de façon succincte des espèces à surveiller.



Pour en savoir plus sur le Conservatoire botanique national de Bailleul et sur les plantes exotiques envahissantes : www.cbnbl.org



La collection «Les cahiers du patrimoine naturel de Picardie» a pour vocation de présenter, expliciter et valoriser les spécificités du patrimoine naturel picard et de ses dynamiques d'évolution.

Elle sert un double objectif de pluralité et de cohérence : pluralité des médias et des diffuseurs ; cohérence issue d'une vision partagée que renforce une caution scientifique. «Les cahiers du patrimoine naturel de la Picardie» sont conçus aussi bien pour le grand public, que pour les élus, les services des collectivités territoriales, les enseignants et les gestionnaires d'espaces naturels.

C'est en comprenant les interactions, les équilibres et l'empreinte des activités humaines sur la biodiversité, qu'il est possible de saisir toute la valeur d'un patrimoine naturel en constante évolution.

www.patrimoine-naturel-picardie.fr



Ouvrage édité par le Centre Régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du Fonds européen de développement régional 2014/2020, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, du Conseil régional de Picardie, du Conseil départemental de l'Aisne, du Conseil départemental de l'Oise et du Conseil départemental de la Somme.



ISBN 978-2-909024-12-3



9 782909 102423